HAL
open science

La "concertation dans l'environnement", ou le besoin de recourir à la recherche en sciences sociales

Philippe Warin, Stéphane La Branche

To cite this version:

Philippe Warin, Stéphane La Branche. La "concertation dans l'environnement", ou le besoin de recourir à la recherche en sciences sociales. 2006. halshs-00009887

HAL Id: halshs-00009887

https://shs.hal.science/halshs-00009887

Preprint submitted on 10 Apr 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PROGRAMME " CONCERTATION, DECISION, ENVIRONNEMENT "
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

La " concertation dans l'environnement ", ou le besoin de recourir à la recherche en sciences sociales

par
Stéphane LA BRANCHE, chercheur associé au CERAT,
enseignant à l'IEP de Grenoble.
@-Mail : asosan95@hotmail.com

Philippe WARIN, directeur de recherche au CNRS,
enseignant à l'IEP de Grenoble.
@-mail : philippe.warin@upmf-grenoble.fr

avec la collaboration de
Muriel GALLAND-SEUX, docteur en urbanisme, PACTE/Territoires.
@-mail : murielgalland@infonie.fr
Céline GAUFRETEAU, ingénieur d'études au CNRS, documentaliste au PACTE/CERAT.
@-mail : celine.gaufreteau@iep.upmf-grenoble.fr

Volume I

Mars 2006

Rapport final

Organisme bénéficiaire :
INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES
B.P. 48 / 38040 Grenoble cedex 9

Laboratoire exécutant la recherche :
Pacte-Cerat
Institut d'Études Politiques
B.P. 48 / 38040 Grenoble cedex 9

PROGRAMME " CONCERTATION, DECISION, ENVIRONNEMENT "
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

La " concertation dans l'environnement ", ou le besoin de recourir à la recherche en sciences sociales

par
Stéphane LA BRANCHE, chercheur associé au CERAT,
enseignant à l'IEP de Grenoble.
@-Mail : asosan95@hotmail.com
Philippe WARIN, directeur de recherche au CNRS,
enseignant à l'IEP de Grenoble.
@-mail : philippe.warin@upmf-grenoble.fr

avec la collaboration de
Muriel GALLAND-SEUX, docteur en urbanisme, PACTE/Territoires.
@-mail : murielgalland@infonie.fr
Céline GAUFRETEAU, ingénieur d'études au CNRS, documentaliste au PACTE/CERAT.
@-mail : celine.gaufreteau@iep.upmf-grenoble.fr

Responsable scientifique : Philippe WARIN

Rapport final d'une étude financée par
l'INRA, 147 rue de l'Université / 75338 Paris cedex 07
Convention signée le 19 juin 2001

Cette étude rétrospective, vu l'ampleur et la période couverte, comporte nécessairement des données partielles ainsi que des lacunes. Il s'agit d'une contribution à une histoire plus générale de la recherche scientifique sur l'environnement que d'autres chercheurs sont invités à poursuivre et à discuter.

SOMMAIRE

Introduction générale 7

1. Rappel des objectifs de la recherche 9

2. Des approches successives de la concertation 14
2.1. Dénoncer une planification urbaine trop centralisée 14
2.1.1. Le paradigme urbain 16
2.1.2. La problématique du cadre de vie 23
2.2. Penser le patrimoine naturel 29
2.2.1. Une gestion des conflits d'environnement par le droit 30
2.2.2. Une conceptualisation des conflits d'environnement 32
2.2.3. Le choix de la multidisciplinarité 35
2.2.4. La problématique de la " gestion patrimoniale " 37
2.2.5. Les conflits d'environnement au cœur de la recherche sur l'environnement 41
2.2.6. L'attente d'une recherche programmée de sciences sociales sur l'environnement 52
2.3. La concertation ou le produit de la confrontation de deux modèles de prévision : " l'optimum " et " l'acceptable " 56

3. Sociologie et environnement. Éléments de comparaison et mise en contexte global 62
3.1. Le contexte global 62
3.1.1. Les mouvements d'indépendance et d'émancipation 63
3.1.2. La dénonciation de la société industrielle 64
3.2. La sociologie de l'environnement anglo-saxonne 66
3.3. Le " prisme québécois " 69
3.3.1. Le mouvement vert au Québec 71
3.3.2. Deux institutions : le BAPE et Hydro-Québec 72
3.3.3. La sociologie de l'environnement au Québec 74

4. Des questions peu posées : pistes de réflexions et prospective de recherche 79
4.1. Sur le statut et la valeur démocratique de la concertation 81
4.2. Sur les limites et la finalité de la concertation 83
4.3. Sur la valeur environnementale de la concertation 85
4.4. Sur la légitimité de l'environnement dans les sciences sociales 88
4.5. L'environnement, source d'une pensée non positiviste ? 93
4.5.1. Nature, environnement et écologie 94
4.5.2. Sur l'émancipation et l'environnement 96

Conclusion. Propositions pour de futures recherches 100

Introduction générale

L'histoire de la notion de *concertation avec le public dans l'environnement* est celle d'une lutte menée sur le terrain scientifique pour éviter une approche univoque des rapports hommes/nature. Ce rapport cherche à le montrer et à l'expliquer.

Pour reconstituer cette histoire, nous avons tenu compte des conditions de production de la recherche en sciences sociales, mais aussi des différents changements sociaux et institutionnels qui ont pu interagir. Ces fils conducteurs doivent être réunis pour tenter de comprendre cette production scientifique sur trente ans. Sur l'ensemble de cette période, on s'aperçoit que le besoin de réflexions de sciences sociales sur la concertation sur des enjeux d'environnement renvoie à l'idée de rupture : d'abord avec l'idéologie du projet optimum des ingénieurs, ensuite avec celle sécuritaire des exploitants d'installations à risques, et plus récemment avec celle de la sanctuarisation voulue par l'écologisme radical. Mais la notion de concertation a notamment une histoire institutionnelle qu'il ne faut pas ignorer, *a fortiori* si on veut savoir comment la recherche a répondu aux préoccupations d'une commande publique qui a évolué dans le temps. Pareille rétrospective n'est pas chose facile à réaliser. Les modalités de production de la recherche ont profondément changé. La recherche ne se fait pas aujourd'hui comme elle se faisait avant, ni de la même façon, ni dans les mêmes lieux. Nous essayons d'apporter quelques jalons qui pourraient être utiles, ultérieurement, pour un véritable travail d'histoire des sciences sociales appliquées à l'environnement. Si nos réflexions ont déjà fait l'objet de nombreuses discussions avec plusieurs acteurs clés, il demeure à discuter, il est une étape. Nous invitons par conséquent le lecteur à s'en saisir pour qu'il serve de base à un travail collectif d'analyse et d'explication.

La question du recours aux sciences sociales pour aborder des problèmes successifs d'environnement est au cœur de cette étude. Le travail présenté ici ne débouche pas sur l'énoncé de positions particulières sur la concertation en tant que procédure. Ce n'était pas l'objectif initial. En revanche, nous espérons avoir montré pourquoi et comment des commanditaires de recherche[1], associés à des chercheurs et à des équipes universitaires ou non, ont essayé d'introduire les sciences sociales dans l'environnement. Il n'y a pas eu pour nous d'autre objet de recherche que celui-ci une fois que nous avons compris que les acteurs de cette histoire n'ont eu d'autre but que d'utiliser la diversité des sciences sociales pour tenter de constituer une *science de l'environnement* nécessairement interdisciplinaire, dont l'épistémologie repose sur le refus de tout déterminisme exclusif.

Il n'est pas possible de dire si ce but est atteint. On peut éventuellement en douter, si on se rapporte au faible intérêt que suscite l'environnement pour les sciences sociales[2]. Même si des évolutions encourageantes sont à remarquer[3], des spécialistes du sujet ont récemment montré qu'en France la nature

---

1 Ces acteurs animent la recherche, c'est-à-dire préparent, orientent et gèrent des études ou des programmes, et remplissent de fait des rôles de passeurs entre projets politiques et productions scientifiques, et inversement.

2 Le constat n'est pas très élogieux sur la mobilisation des différentes disciplines : C. Henry, M. Jollivet (dir.), " La question de l'environnement dans les sciences sociales. Éléments pour un bilan ", Programme *Environnement Vie et Société* du CNRS, *Lettre* n° spécial, n° 17, février 1998.

3 L'environnement devient un objet d'enseignement dans les universités de sciences sociales. Des programmes apparaissent ces dernières années, que ce soit hormis Paris, à Lille, Reims, Grenoble… A l'Institut d'études politiques de Lille, par exemple, un cours de " sociologie de l'environnement " est proposé, qui tend, au vu de son énoncé général, à faire de l'environnement une question épistémologique : " *L'évolution de la perception générale de l'environnement oblige à reposer les termes du débat public sur cette question. Les domaines scientifiques et techniques, ainsi que les choix de sociétés ont paru, un temps échapper au débat public. Aujourd'hui, l'environnement est devenue une question majeure dans le choix de développement de nos sociétés. Il semble qu'aucun domaine n'échappe aux interrogations que*

reste d'abord un objet d'action, et l'environnement essentiellement une question sociale. En l'occurrence, Lionel Charles et Bernard Kalaora proposent une analyse remarquable du prisme anthropocentrique à travers lequel nous regardons l'environnement et le confinons comme objet d'action au lieu de le comprendre et de l'utiliser comme questionnement permanent des adaptations à opérer et des solutions proposées[4]. Les " sociétés lettrées " auraient conduit à penser l'écosystème hommes/nature en dehors d'une histoire commune, jusqu'à ce que récemment (depuis les années 1960) les effets évidents de l'activité sur la nature ne viennent réintroduire l'idée de destin commun, qui peu à peu oblige à préciser la notion même d'environnement[5]. Ce qui paraît être un travers français[6], n'est pas nécessairement rédhibitoire. A l'heure de la mondialisation et de la *globalisation*, l'imbrication des questions sociales, environnementales et économiques semble non pas plus facile à penser mais nécessaire comme jamais auparavant. Or il n'y pas de raison apparente pour que la France se tienne, ici, à l'écart du *main-stream* scientifique international[7], que nous essayons de présenter pour une part en seconde approche de ce rapport.

Nous présentons d'abord notre méthodologie et notre objectif, pour ensuite aborder dans la seconde section les grandes évolutions et le contexte institutionnel des recherches françaises portant sur la participation dans l'environnement. Puis, dans la troisième nous présentons des éléments de comparaison avec d'autres régions, notamment le Québec, et nous nous référons également à des textes d'ordre plus théoriques, souvent issus de la discipline des relations internationales. C'est à la fois grâce à notre première partie qui propose une tentative de sociologie de ce champ de recherche en France et à nos recherches comparées que nous pouvons offrir une analyse plus distanciée et plus riche du contenu des recherches, notamment de ce qui n'a pas ou peu été abordé depuis trente ans. Cette quatrième section présente donc les questions et les thèmes qui ont été laissés de côté par la recherche française, malgré leur intérêt supposé pour la problématique de la concertation dans le domaine de l'environnement. Nous terminons ce rapport avec de brèves suggestions de pistes de recherche à investir, dans une optique prospective.

---

la question environnementale pose. Les secteurs économiques, sociaux mais aussi politiques doivent produire un discours novateur dans la prise en compte et le traitement réel des problèmes d'environnement ".
Source : http://www2.univ-lille2.fr/droit/enseignants/villalba/socioenv.htm

4 L. Charles, B. Kalaora, " Sociologie et environnement en France : l'environnement introuvable ? ", *Écologie et Politique*, n° 27, 2003, p. 31-57.

5 C'est ce que dit l'ethnologue Marie-Claude Dupré dans une analyse commentée du texte précédent de Charles et Kalaora : " L'environnement, objet introuvable : savoirs et connaissances dans l'écosystème homme-nature ", Colloque international *L'anthropologie appliquée aujourd'hui*, Société d'ethnologie française et Sociedad espanola de antropologiia aplicada, Bordeaux, 24-26 mars 2004.

6 Séminaire de recherche franco-allemand, " Sciences sociales et environnement. Perspectives franco-allemandes ", Strasbourg, 12-14 février 2004.

7 Avant de rappeler plus loin le rôle prépondérant de cette organisation, mentionnons le GERMES (Groupe d'exploration et de recherches multidisciplinaires sur l'environnement et la société) et son Colloque international de Fontrevraud tenu en septembre 1996, qui a donné lieu à des interventions (et à des publications) tout à fait significatives de cette tendance. Voir *Cahiers du GERMES* : L'environnement au XXIème siècle : les enjeux (n° 15, tome 1, 1998, 640 p.) ; L'environnement au XXIème siècle : visions du futur (n° 16, tome 2, 2000, 696 p.) ; L'environnement au XXIème siècle : démocratie et politique à long terme (n° 17, tome 3, 2000, 781 p.).

1. Rappel des objectifs de la recherche

Rappelons que le projet propose d'analyser comment la recherche, depuis trois décennies en France, traite la problématique de la concertation avec le public dans l'environnement. Que ce soit dans le sillage de la recherche urbaine des années 1970, prolongée par les travaux plus récents sur les politiques sociales/urbaines, ou que ce soit du côté de recherches sur l'aménagement du territoire puis sur la gestion de l'environnement, ou encore sur le développement durable, le thème de la concertation a été largement questionné. Ce chantier ininterrompu a contribué à vérifier l'intérêt politique et social de la concertation et probablement à le valider pour une part. Il a aussi participé à légitimer l'environnement comme objet de recherche pour les sciences sociales. Cela étant, les objets ou les enjeux de la commande publique de recherches, mais aussi les questionnements et les problématiques ou encore les références théoriques des textes d'appels d'offre comme des rapports de recherche et des publications scientifiques ont varié dans le temps. Concernant aussi bien la notion de " concertation " que celle de " public " (et les notions voisines ou dérivées) et celle " d'environnement ", c'est donc à la construction de catégories d'analyse (et peut-être d'action) contrastées et parfois contradictoires que l'on a affaire progressivement. Or qu'en savons-nous précisément ? L'accumulation des travaux est grande, mais de quels acquis disposons-nous concrètement aujourd'hui pour nourrir la réflexion collective et un débat scientifique sur ce thème, pour ouvrir de nouvelles pistes de recherches ?

Au lieu de présenter une nouvelle recherche empirique, notre projet consiste plutôt à réaliser une *recherche rétrospective* portant sur les productions scientifiques consacrées au thème de la concertation du public dans l'environnement. Du coup, ce sont les quatre thèmes identifiés dans le programme de recherche *Concertation, Décision et Environnement* qui sont éclairés, partant d'un travail qui vise à retracer le parcours des notions de participation et d'environnement – et les notions voisines – dans les productions scientifiques qui ont contribué à la construire. Il s'agit de répondre à la question suivante : comment la notion de *concertation avec le public dans le domaine de l'environnement* a-t-elle été construite par la recherche ? Au cours de la recherche, nous avons réalisé que l'objet et plus encore la notion d'" environnement " avaient dans les sciences sociales françaises une place et un statut encore fragiles. Ce constat, qui n'est pas en soi très surprenant, amène des questions importantes pour la recherche elle-même, comme cherchera à la montrer la dernière section de ce rapport.

En engageant ce travail, nous avons rapidement observé la diversité des notions connexes à celle de " concertation ". Une liste de mots-clés servant de balises dans le repérage des textes à analyser a été établie : conflit ; concertation ; délibération ; médiation ; débat public ; consultation ; audition ; information ; sensibilisation ; prise de conscience ; gouvernance locale ; décentralisation ; démocratie participative ; action publique ; procéduralisation de la démocratie ; association(nisme) ; négociation ; enquête publique (et autres combinaisons de ces notions). Pour ce qui est de la notion de " public ", on retrouve la même chose : citoyen ; riverain ; usager ; collectivité ; habitant ; administré ; gouverné ; contestataire ; société civile ; association. En ce qui concerne la notion d'environnement, nous avons bien entendu relevé les notions d'écologie et de nature (nous abordons la différence entre ces notions dans notre dernière section), mais nous sommes allés plus loin, en fonctionnant plutôt par thème : eau, barrages, pollution, déchets, nucléaire…

En avançant dans le travail, nous avons retenu la plupart des questions de recherche proposées initialement et rappelées dans la note de travail remise à l'issue des *Journées 2003 du Programme CDE* tenues en mars 2003 à Marseille :

Quelles sont les questions privilégiées ? Assiste-t-on à une évolution des problématiques ? Quels types de projets sont produits (monographiques, comparatifs, empiriques, théoriques) ? Quels sont les terrains proposés ?

Quels sont les terrains investis ? Y a-t-il ou non une concentration de la recherche sur des types d'objets particuliers ?

Les notions évoluent-elles dans le temps ? A chaque période, les commanditaires et les chercheurs utilisent-ils des notions et des cadres d'analyse différents ?

A quel moment ne parle-t-on plus de la concertation comme un objet en devenir mais comme une réalité observable ?

Les notions utilisées par les commanditaires et par les chercheurs sont-elles associées à des auteurs précis, à des cadres d'analyse spécifiques, à des périodes précises, à des disciplines ou bien à des types particuliers de consultation ?

Ces notions renvoient-elles à une vision particulière de la démocratie et celle-ci change-t-elle dans le temps (on peut, par exemple, penser à l'influence de la communauté internationale concernant la diffusion des notions de gouvernance et de développement durable) ?

Observe-t-on une homogénéisation des notions utilisées sur la durée ? Quels liens peut-on établir avec les pratiques observées et les problématiques de recherche ?

Notre travail empirique a consisté à identifier, collecter et étudier les travaux de recherche sur le thème de la concertation avec le public dans l'environnement, initiés par le ministère de l'Environnement, mais aussi par le Commissariat général au plan qui joue un rôle déterminant dans la mise en place des premières structures de pilotage de la recherche incitative, et le ministère de l'Équipement avec lequel celui de l'Environnement a une histoire partagée[8].

En ce qui concerne le ministère de l'Environnement, la recherche documentaire s'est concentrée essentiellement sur la production hors programmes. S'il existe de nombreux programmes de recherches portant sur l'environnement, dont certains intègrent une composante sciences sociales, il

8 Sur l'histoire institutionnelle du ministère de l'Environnement et de nombreux aspects relatifs à l'activité scientifique qui lui est liée, il faut se reporter au travail de Florian Charvolin, *L'invention de l'environnement en France*, Paris, La Découverte, 2003.

Les données recueillies sur le site du ministère montrent bien à travers les intitulés du ministère (ou du secrétariat d'État selon les époques) et les organigrammes les liens inclusifs entre l'Environnement et l'Équipement. Elles offrent également un aperçu de l'élargissement des préoccupations environnementales, qui nécessairement a un impact sur l'évolution des objets de recherche. Les textes et décrets fixant les attributions sont révélateurs de cette évolution : au tout début des années 1960 un ministre délégué auprès du Premier ministre est chargé de la Protection de la Nature et de l'Environnement, puis au cours de cette décennie l'Environnement sera une attribution confiée tantôt au ministère de la Culture tantôt à celui de la Qualité de la vie, avant d'apparaître comme attribution principale dédiée à un ministère de l'Environnement et du Cadre de vie en 1978. Dans les années 1980, le domaine revient un temps sous la coupe directe du Premier ministre, puis sous celle du ministre de l'Équipement, et de nouveau sous la responsabilité du Premier ministre de 1988 à 1990 alors que les intitulés des attributions évoluent avec la prise en compte de la sécurité nucléaire et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs. Les années 1990 stabilisent l'intitulé de ministère de l'Environnement et l'élargissement à l'aménagement du territoire (1997-2002), avant d'inclure jusqu'à aujourd'hui le thème du Développement durable. En résumé, des préoccupations sur la protection de la nature (en 1971) à celles sur le développement durable (dès 2002), qui affichent un certain souci du patrimoine naturel, on introduit entre-temps celles de l'urbanisation et de l'aménagement des espaces naturels (des années 1974 à 1986) puis celle des risques industriels et naturels (dès 1988).
Source : http://www1.environnement.gouv.fr/article.php3?id_article=183
http://www1.environnement.gouv.fr/article.php3?id_rubrique=139.

n'en existe cependant qu'un seul spécifiquement de sciences sociales sur l'environnement, l'actuel Programme " Concertation, Décision, Environnement ". La majeure partie des travaux répertoriés et inclus dans notre analyse ont été identifiés à partir des archives et fonds documentaires de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, des Cahiers du GERMES (Groupe d'exploration et de recherches multidisciplinaires sur l'environnement et la société) produits depuis 1978, et de documents reçus des personnes enquêtées. Nous avons également consulté les annuaires de la recherche du ministère de l'Environnement (annuaires des premiers services recherche), et tenu compte, côté CNRS, du Programme interdisciplinaire de recherche " Environnement et Nature " (PIREN), créé en 1979 et du Programme interdisciplinaire de recherche " Environnement, Vie et Sociétés " (PIREVS) lancé en 1994.

Le travail de collecte mené auprès du ministère de l'Équipement a été réalisé au sein du service de documentation, avec l'aide efficace et bienveillante de Madame Galmiche. Un recensement exhaustif des travaux commandés par le ministère, seul ou en partenariat, sur le thème de la concertation a été effectué. Les documents sont rassemblés. Un travail complémentaire a été réalisé avec l'aide d'une jeune docteure, Muriel Galland-Seux, à partir des ressources de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble (IUG) : recension d'articles publiés dans *Les Annales de la recherche urbaine*, les *Dossiers TTS* (séries complètes) ; rapports déposés à l'IUG ; fiches analytiques de la recherche urbaine en France 1973-1988 ; journaux d'information (recherches) publiés par le ministère. Trois programmes de recherche du Plan urbain ou aujourd'hui du Plan urbanisme, construction, architecture (PUCA) ont été également répertoriés : " Mouvements associatifs et cadre de vie ", " Ville et écologie ", " Développement urbain durable ".

Une dimension comparative. En ce qui concerne le Québec, Stéphane La Branche a forgé des liens solides avec une institution de recherche québécoise, la chaire d'études en écosystèmes urbains, de l'Institut des sciences de l'environnement (ISE) de l'université du Québec à Montréal[9]. La chaire est dirigée par Laurent Lepage, qui est également très impliqué avec le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (le BAPE)[10]. Laurent Lepage est venu en France à plusieurs reprises dans le cadre de cette recherche, tandis que S. La Branche a fait des séjours à la chaire pour discuter de la recherche, de sa méthodologie, établir des contacts et amasser des documents. Deux étudiants de la chaire sont également impliqués directement dans la recherche : Nicolas Milot et Jean-Louis Saucier (avec un séjour à Grenoble pour chacun), qui contribuent à la comparaison France-Québec dans des travaux de second et troisième cycles. Des éléments de comparaison avec les États-Unis et l'Allemagne sont également fournis.

Une mise en contexte global, loin d'être exhaustive mais représentative néanmoins. Cette démarche a consisté à nous référer à des textes importants issus de la discipline des relations internationales ou à caractères plus généraux et théoriques : rapports d'institutions internationales, textes théoriques de chercheurs français et étrangers portant sur la question de la participation et de l'environnement… Ces textes " globaux " ont été en partie tirés de recherches antérieures menées par S. La Branche sur le thème du développement durable au niveau international et en Afrique.

9 Plus globalement, un accord de coopération existe entre l'IEP de Grenoble et l'UQAM pour des échanges académiques et éventuellement des échanges étudiants, notamment en co-tutelle de thèse.

10 Si cette chaire n'a que trois ans d'existence, elle a déjà une très bonne réputation, à la fois grâce à sa relation à l'ISE et grâce à la qualité de ses propres recherches de terrains, ses réflexions théoriques et son approche pédagogique pluridisciplinaire, attirant des étudiants de très haut niveau de partout dans le monde. Le contenu du programme et son approche multidisciplinaire (à la fois scientifique - écologie, biologie, chimie - et des sciences sociales - science politique, sociologie, anthropologie) sont d'intérêt pour tout chercheur s'intéressant au domaine de l'environnement.

La comparaison avec le Québec et la mise en contexte global ont grandement enrichi nos réflexions. Si la diversité des objets sur lesquels portent les procédures de concertation – et les recherches qui y sont associées – peut facilement s'expliquer (par exemple, la question du nucléaire ne se pose pour ainsi dire pas au Québec tandis que celle des barrages est primordiale), les différences entre les notions utilisées (par exemple, " gestion patrimoniale " en France, " gestion intégrée " au Québec) et les approches nous offrent une distance par rapport à notre objet de recherche qui a facilité la mise en lumière de questions peu posées en France. De plus, la littérature québécoise, et celle issue des relations internationales, en particulier anglophones, se sont révélées plus riches en réflexions théoriques et philosophiques. La mise en contexte international et la comparaison nous ont également permis de mieux repérer ces évolutions semblables ou différentes. A signaler que cette préoccupation est liée à une autre recherche en cours, menée par S. La Branche sur l'hydraulique[11].

Ce travail a permis de recenser un assez grand nombre de projets, de programmes et de travaux de recherche. Concernant les travaux de recherche (publiés ou non), une **base de données** (plus de 300 références, avec résumés et mots-clés) a été constituée et mise à la disposition des chercheurs et étudiants sur une base *Endnote*, qui sera en 2005 consultable à partir d'une site Internet, une opération qui a bénéficié de l'aide de Céline Gaufreteau, documentaliste au PACTE/CERAT. Ce qui est restitué n'est pas exhaustif, bien évidemment, de toute la production scientifique, d'autant que l'archivage au sein même des services de pilotage de la recherche incitative a profondément évolué. Cette base, qui reste modeste, est à la disposition de ceux qui souhaiteraient engager un travail d'analyse et d'explication plus systématique. Elle est présentée dans un document distinct mais indexé au rapport. Elle est accessible à partir des sites du PACTE/CERAT (Grenoble) et de METROLAB (Lyon/Montréal) :
http://www.upmf-grenoble.fr/cerat
http://www.metrolab.net

Au-delà des rapports, la commande de recherche constitue un matériau très intéressant pour comprendre le besoin d'une recherche en sciences sociales sur l'environnement. Nous avons donc sollicité les témoignages de commanditaires et de chercheurs fortement impliqués[12]. Nous les remercions chaleureusement, ainsi que toutes les personnes qui ont aidé la réalisation de cette étude.

---

11 Cette recherche, à la fois empirique et théorique, s'interroge sur l'émergence, la persistance et la fin des régimes institutionnels en posant la question du rôle des acteurs individuels et de leurs croyances dans l'élaboration du régime de développement participatif et durable aux niveaux national et international. Elle vise également à poursuivre le développement d'une analyse pluridisciplinaire et à échelles multiples grâce à l'exploration des enjeux concrets et théoriques associés au développement durable et à l'environnement. Elle s'inscrit directement dans plusieurs des questions laissées en suspens par la recherche en France et qui sont traitées dans la dernière section. Recherche menée grâce au concours financier de l'institut français de l'énergie et Hydro21 une association qui vise à promouvoir le DDP dans le domaine des barrages. Voir S. La Branche " La transformation des normes de participation et de durabilité en valeurs ? Réflexions pour la théorie des régimes ", *Revue Études Internationales*, 2003, vol. 34(4) ; " Vers une évaluation du développement durable appliquée aux aménagements hydrauliques ", *Revue Énergie*, n° spécial, 2003, n° 546, p. 305-309.

12 Des entretiens ont été réalisés auprès de Jacques Theys (CPVS, septembre 2002, mars 2003, septembre 2003), Claire Gillio (PUCA, octobre 2002, juillet 2003), Laurent Mermet (ENGREF, mai 2003), Martine Berlan-Darqué (MEDD, juillet 2003), Olivier Soubeyrand (PACTE/Territoires, juillet 2003), Patrick Criqui (LEPPI, novembre, 2003) et de longs échanges avec Bernard Kalaora (juillet 2003, mars 2004), Lionel Charles (mars 2004), Lucien Chabason (mars 2004), André Bruston (mars 2004, septembre 2004), Laurent LePage (février et juin 2004), Robert Fraisse (septembre 2004). Nous avons également bénéficié d'échanges plus brefs avec Bernard Duhem (PUCA), Gilles Jeannot et Bernard Barraqué (LATTS, École nationale des ponts et chaussées), Bruno Maresca (CREDOC) et Pieter Leroy (Université de Nijmegen, Hollande). Les comptes-rendus ou les prises de notes sont disponibles auprès des auteurs du rapport. Par ailleurs, nous avons exposé nos résultats intermédiaires lors d'un séminaire interne à notre laboratoire, le CERAT, le 18 mars 2004, et avons pu ainsi en discuter avec Claude Gilbert et Yannick Barthe.

Il est devenu rapidement évident que l'osmose entre un petit nombre de chercheurs, consultants et responsables administratifs joue un rôle essentiel dans cette histoire. Le fonctionnement de cette communauté hybride, dont les membres ont des itinéraires qui se croisent et se décroisent selon les époques, structure sur la durée le développement de la recherche sur l'environnement. Sur le plan des idées, on ne peut rien comprendre sans tenir compte de cette réalité, dans la mesure où celles-là sont directement le fruit des réflexions menées par des acteurs qui se trouvent, pour les développer souvent à la marge de leur discipline ou de leurs institutions, car si la concertation a une légitimité en tant qu'objet de recherche, l'environnement dans les sciences sociales a été longtemps un sujet marginal. De ce point de vue, les éléments recueillis auprès de quelques chercheurs montrent le caractère atypique de leur parcours. Souvent issus des sciences dites dures (biologistes et ingénieurs, en particulier), leur intérêt pour les questions d'environnement et d'écologie les amène à se consacrer à la question de la gestion de l'environnement et de la décision publique. Certains développent leur activité scientifique pour une large part à l'extérieur de l'université ou des laboratoires du CNRS, ce qui rend plus difficile la constitution de la question de la gestion de l'environnement comme objet de recherche reconnu.

Dans ce contexte, la programmation de recherches et d'études est un élément, mais pas le principal. La commande s'effectue sur l'ensemble de la période beaucoup de gré à gré. Cette modalité de financement est facilitée par le choix des structures d'études mais aussi par la quasi-absence de la recherche sur l'environnement au sein des grands appareils publics de la recherche scientifique, tout du moins avant le Programme interdisciplinaire de recherche sur l'environnement et la nature (PIREN) lancé par le CNRS en 1979. Du côté des commanditaires, les parcours professionnels et les engagements ont également leur importance. Ils aident à comprendre la diversité de la commande et, au-delà de sa réactivité aux contextes sociaux et politiques, la relative continuité des attentes à l'égard de la recherche.

2. Des approches successives de la concertation

La question de la concertation avec le public n'est pas nouvelle et n'a donc pas pour seule origine l'évolution actuelle des procédures d'action publique vers plus de démocratie participative. Il suffit de revenir aux archives de la recherche pour prendre un peu la mesure de son ancienneté, et surtout pour comprendre en quoi elle fut utile au départ pour dénoncer les travers technocratiques de la planification urbaine (2.1) et pour penser le patrimoine naturel (2.2), mais aussi pour observer que la question de la concertation est le produit de la confrontation de deux modèles de prévision, " l'optimum " et " l'acceptable " (2.3).

2.1. Dénoncer une planification urbaine trop centralisée

La planification centralisée mise en œuvre dans l'immédiat après-guerre inquiète assez tôt des sociologues, urbanistes et des responsables politiques et administratifs intéressés par les questions de reconstruction et d'aménagement. Le social, l'humain ou l'urbain leur paraissent systématiquement ignorés, si bien qu'une réflexion s'organise dès les années 1960 pour proposer des alternatives méthodologiques. Les Instituts d'économie régionale, les Instituts d'aménagement régional, le Comité de la recherche et du développement en architecture (CORDA), la Mission des études et de la recherche (MER) du ministère de l'Environnement vont être parmi les premiers à s'engager dans cette réflexion[13]. Leurs travaux vont chercher à tenir compte d'un ensemble de dimensions dans la programmation des projets urbains, mais aussi à proposer des façons d'impliquer directement les citoyens (encadré 1). Au même moment, des études universitaires menées dans les facultés de lettres et de sciences humaines commencent à tracer les contours d'une sociologie urbaine en relevant les expériences d'urbanisme participatif qui s'érigent en contre-propositions au centralisme d'État et aux excès du pouvoir local[14]. Et à la lisière de la recherche universitaire, des structures d'études plus engagées dans l'action mettent au point des méthodologies de l'aménagement urbain, mais aussi rural, dans le but d'impliquer les populations dans la définition des projets[15].

A relire ces travaux de recherche, on remarque l'importance de leurs visées pragmatiques. Sans rien concéder aux exigences de la démarche scientifique, ils tentent de contribuer au renouvellement des

---

13 Dans les années 1960, les Instituts d'économie régionale (il y des IER a à Dijon, Bordeaux, Grenoble, Montpellier et Rennes) et les Instituts d'aménagement régional (IAR) (notamment d'Aix-Marseille) produisent des méthodes d'enquête auprès d'usagers d'équipements collectifs et non plus seulement auprès de leurs dirigeants ; par exemple :

- B. Saporta, *Etudes préparatoires à l'élaboration d'un questionnaire sur les équipements collectifs auprès des usagers*, pour la Direction générale de la recherche scientifique et technique (DGRST), Institut d'économie régionale du sud-ouest, 1969.

- IAR Aix-Marseille, Possibilité et limites de la concertation en matière de plans d'urbanisme, pour le Service des Affaires Économiques et Internationales (SAEI) du ministère de l'Équipement et du Logement et le ministère des Transports, 1977.

14 Ministère de l'Équipement et du Logement, Direction de l'Aménagement foncier et de l'Urbanisme, Service de l'Urbanisme, Sociologie et urbanisme. *Contribution des facultés des lettres et sciences humaines de Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulous*e, ronéoté, mars 1968.

15 De 1952 à 1958, les chercheurs d'Économie et Humanisme, au sein du Centre d'études EetH créé en 1942, produisent une série de manuels dans la collection " Guide pratique de l'enquête sociale " éditée aux PUF : *Le manuel de l'enquêteur* ; *L'enquête rurale* ; *L'enquête urbaine* ; *L'enquête en vue de l'aménagement régional*, puis en 1972 un ouvrage méthodologique de synthèse (R. Caillot, *L'enquête-participation. Méthodologie de l'aménagement*, Éditions Économie et Humanisme/Les Éditions Ouvrières), qui présente une démarche visant à associer " *les groupes* " ou " *les personnes* " aux études de diagnostic et à la définition des orientations.

rapports sociaux d'après-guerre, avec pour objectif explicite de proposer des méthodes permettant de démocratiser les processus décisionnels afin d'accroître leur acceptabilité et la pertinence socio-économique des objectifs poursuivis. Adossés à de nombreuses études de cas, en France ou à l'étranger, ces travaux critiquent l'idéologie technocratique de la décision publique, selon laquelle il n'y aurait jamais d'autres problèmes que ceux auxquels la technique finit par proposer des solutions. Au fond, ils défendent l'idée, largement admise aujourd'hui, selon laquelle il n'y a pas d'autre manière de décider qu'en associant l'ensemble des acteurs intéressés à l'expression et à la résolution des conflits d'intérêts qui peuvent les opposer. Il s'agit de corriger de l'intérieur la démarche planificatrice qui encadre très fortement la production des programmes de construction et d'aménagement urbain. La proposition principale consiste, plus précisément, à améliorer le système décisionnel en poussant l'idée d'une *planification urbaine*, qui, insérée dans la planification générale de l'État, permettrait de procéder à des décisions concertées grâce à des dispositifs d'information et de participation de la population.

Ces travaux de recherche rejoignent ainsi la position défendue par la Commissariat général du plan, qui occupe alors une place tout à fait déterminante dans la modernisation du pays, et dont la grande affaire en matière d'aménagement est à l'époque de restructurer l'armature urbaine de la France en permettant à huit ensembles urbains de remplir à l'égard de l'agglomération parisienne une fonction de " métropoles d'équilibre ". Le rapport général de la Commission de l'équipement urbain du Vème Plan (1966-1970) est on ne peut plus clair : " *Cette planification ne revêtira toutefois toute sa portée que si la population des agglomérations est informée du déroulement des études et associée au choix des grandes options qui intéressent directement son mode de vie et son avenir. La planification urbaine doit être un moyen d'intensification de la vie démocratique locale, caractérisée par une véritable décentralisation des responsabilités et des décisions* "[16].

Il faut rappeler que les relations entre le Plan et les chercheurs en sciences sociales sont, à cette époque, particulièrement étroites. La recherche participe à la réflexion prospective du Plan et, en retour, reçoit un soutien important qui va même permettre la création de centres de recherche, bien avant qu'une partie des chercheurs et des équipes ne bénéficie du processus d'intégration au CNRS au début des années 1980. Cette relation va profondément marquer le type de recherche qui est réalisée, du fait de l'implication des chercheurs dans la production de modèles d'analyse et de méthodes d'intervention[17]. Dans ce rapport général de la Commission de l'équipement urbain, le Plan recommande la création de centres d'étude et de recherche travaillant sur l'urbain. Ces vœux seront suivis d'importants effets, puisque la décision sera prise de créer notamment une Direction de la recherche et de l'enseignement supérieur au ministère de l'Équipement, en charge de la répartition des crédits de la Direction générale de la recherche scientifique et technique (DGRST) entre les organismes publics et privés intéressés, et un Centre de coordination des recherche de développement économique et social (CORDES), ayant également des missions d'administration et de coordination de la recherche au niveau plus vaste de la socio-économie du développement. Des créations auxquelles s'ajouteront celles d'Instituts d'urbanisme, de centres de recherche sur l'urbanisme, la circulation et les transports, mais aussi le lancement d'actions concertées sur la conception, le fonctionnement et la croissance des villes[18].

---

16 *Rapport général de la Commission de l'équipement urbain du Vème Plan (1966-1970),* Paris, La Documentation française, p. 56.

17 Nous devons à Robert Fraisse, qui a joué au Plan un rôle déterminant pour la recherche, un texte d'un très grand intérêt pour comprendre le besoin de recherche en sciences sociales dans les années 1970 et après. Il s'agit de sa communication, " Le partage de l'avenir ", présentée au Colloque du 40ème anniversaire du CERAT, *Les " sciences " de l'action publique. Genèses, pratiques, usages*, tenu à Grenoble les 28, 29 et 30 septembre 2004.

18 *Rapport général de la Commission de l'équipement urbain du Vème Plan (1966-1970),* Paris, La Documentation française, p. 56-58.

La DGRST et le CORDES vont jouer, on va le voir, des rôles déterminants dans le lancement de recherches novatrices et sans complexe portant sur l'analyse de l'appareil politico administratif d'État, ce qui à l'époque n'avait rien d'évident, loin s'en faut.

Aussi lorsqu'on parle de la Mission de la Recherche Urbaine (MRU) et de la Mission des Etudes et de la Recherche (MER), lancées en 1972 à l'initiative de la DGRST, ou du CORDES créé en 1969 et présidé par Claude Gruson[19], on a affaire aux instance centrales de la recherche incitative en sciences sociales dans cette période. Ces structures *ad hoc* étaient très proches du cœur de l'État central, ou en tout cas du " *saint des saints de l'analyse socio-économique à moyen terme qu'était alors le Plan* "[20], précise Robert Fraisse qui mit en route le CORDES. Or au départ, le rapport aux sciences sociales était ni évident, ni gagné d'avance. Les chercheurs n'étaient pas nombreux à (pouvoir) peupler ces instances. Le CORDES, par exemple, s'ouvrira peu à peu à la sociologie, par la présence en son sein d'Alain Touraine et de Michel Crozier[21]. Dans ces conditions, la validation de la production scientifique tournée vers l'analyse des fonctionnements étatiques sera un exercice subtil et surtout fondateur, qui contribuera à lier la petite communauté des commanditaires et des chercheurs, jusque dans des relations d'amitié parfois durables.

2.1.1. Le paradigme urbain

Très vite, les initiatives du Plan vont permettre de mobiliser des sciences sociales autour de l'urbain comme nouveau paradigme, c'est-à-dire comme représentation dominante des enjeux de société et des solutions à apporter. Comme le rappellent Yves Prats et François d'Arcy, " *En France le même mouvement* [qu'aux États-Unis] *se dessinait, mais la communauté scientifique a suivi avec quelques années de décalage. Les options du Ve plan concernant l'aménagement des villes et notamment des métropoles d'équilibre, la création en 1966 du ministère de l'Équipement, véritable 'ministère des villes' selon son promoteur et premier titulaire Edgar Pisani, le vote de la loi d'orientation foncière réformant profondément la planification urbaine en 1967*[22]*, font de ces années 1965-1967 une période charnière pour une reformulation en termes 'urbains' d'un certain nombre d'actions gouvernementales* ". Du coup : " *L'élargissement considérable que l'on constate alors, dans la recherche, de la référence à l'urbain aboutit à lui faire jouer le rôle d'un véritable paradigme, à partir duquel peut s'organiser une représentation scientifique du réel* "[23].

La revue *Les Annales de la recherche urbaine*, lancée à l'automne 1978, est un bon indicateur des travaux scientifiques qui entrent dans cette perspective réformatrice. En tant que revue scientifique de sciences sociales du ministère de l'Équipement, cette publication régulière va s'efforcer de présenter les résultats d'une recherche critique mais également pragmatique, de façon à répondre par des solutions au besoin de changement. L'aménagement du territoire et la construction des espaces urbains constituent alors des objets d'étude privilégiés. Pour faciliter l'affichage des productions scientifiques et donner plus de poids au *discours de la recherche*, la revue procède dès le début à une thématisation de chacun de ses numéros.

---

19 Formellement, le CORDES est présidé par le Commissaire au Plan, mais de fait il l'est par son vice-président, Claude Gruson, alors directeur général de l'INSEE.

20 Robert Fraisse, " Lucien Nizard, un absent toujours présent ", in A.-C. Douillet et J.-P. Zuanon (éd.), *Quarante ans de recherche en sciences sociales. Regards sur le CERAT 1963-200*3, Grenoble, PUG, col. " Symposium ", 2004. p. 97.

21 Ibidem.

22 Cette loi prévoit une planification concertée de l'utilisation des sols, amenant les services de l'État et les collectivités à développer des outils communs.

23 Yves Prats, François d'Arcy, " Les politiques du cadre de vie ", in Madeleine Grawitz, Jean Leca, *Traité de science politique*, Paris, PUF, 1985, tome 4, p. 263-264.

Le contenu de la revue est évidemment en phase avec les intentions des commanditaires de la recherche urbaine. Il s'agit explicitement de développer des approches socio-économiques de façon à intégrer aux mieux, au-delà des contingences techniques d'aménagement et de construction, les impacts sociaux et environnementaux. La logique n'est pas d'empêcher le développement mais de le permettre de façon intelligente, c'est-à-dire en tenant compte de la diversité des intérêts et des conséquences. Pour cela, la recherche incitative dont la revue se fait l'écho, est imaginée et orientée au sein du ministère de l'Équipement comme un moyen pour lutter contre l'omniscience de l'État qui conduit à une planification technocratique particulièrement aveugle. L'objectif est de jouer avec et parfois contre la culture de l'ingénieur qui imprègne fortement le ministère, mais pas sans elle. D'où le soutien prioritaire apporté à des travaux portant directement sur les activités de l'Équipement (conception et production de projets d'infrastructures, d'espaces de circulation, d'habitat, etc.) et mettant en perspective des possibilités d'amélioration des processus décisionnels. La recherche incitative sera toujours liée dans l'esprit du ministère de l'Équipement à *l'expérimentation* de nouvelles procédures et modalités d'action qui viseront à développer la participation des populations. On le voit clairement dans l'énoncé des missions confiées au Plan urbain, créé en 1984 en tant qu'organe chargé de la préparation et du suivi des programmes de recherches en sciences sociales[24] ; et il en est de même pour le Plan Construction et Architecture (orienté vers les sciences de l'ingénieur) avec lequel le Plan urbain se rapprochera plus tard pour former le Plan Urbanisme, Construction, Architecture (PUCA). Les choses étaient déjà écrites avec la structure précédant le Plan urbain, à savoir la Mission de la Recherche Urbaine (MRU), installée dans " *l'optique de faire des recherches, y compris fondamentales, pour venir au secours de la décision de l'État sur le terrain* "[25].

Cette permanence d'objectifs a été assurée dans la durée par un petit nombre de personnalités qui a su maîtriser le pilotage de la recherche incitative en fonction des aléas gouvernementaux. Ces acteurs ont essayé d'utiliser au mieux les chassés-croisés de leurs carrières pour tenter de renforcer la légitimité et les moyens de la recherche incitative[26]. Ensemble, suivant un esprit et une pratique de réseau, ils ont mobilisé les sciences sociales dans une transformation permanente des modes de gouvernement.

---

24 Le Plan urbain est créé en avril 1984 peu de mois après la Délégation à la recherche et à l'innovation (janvier 1984). L'article 4 de la décision parue au *Bulletin Officiel* " Urbanisme et logement, transports, environnement et qualité de vie " du 24 mai 1984 stipule : " *Le Secrétariat permanent du plan urbain est chargé de préparer le programme annuel des recherches et des expérimentations à soumettre au 'comité des directeurs' du plan urbain et au conseil national d'orientation du programme 'Urbanisme et technologie de l'habitat'. Il assure l'animation, le suivi, l'évaluation ainsi que la diffusion de l'information concernant ces recherches et expérimentation*s ". On lira plus tard : " *Dès sa création, le Plan urbain a considéré que la recherche évaluative constituait une caractéristique propre de sa démarche dans le domaine de la recherche urbaine : recherche, expérimentation, évaluation ont tout de suite été perçues comme les trois pôles dynamiques et en interrelation d'une démarche originale* ", in ministère de l'Équipement, *La recherche au plan urbain*, juin 1989, p. 64.

25 " Le CERAT vu par un commanditaire de recherche. Entretien avec André Bruston ", in A.-C. Douillet et J.-P. Zuanon (éd.), *Quarante ans de recherche en sciences sociales. Regards sur le CERAT 1963-200*3, Grenoble, PUG, col. " Symposium ", 2004. p. 73-82.

26 Par exemple, la MRU sera confiée à André Bruston en 1979, à la suite de Michel Conan qui rejoindra le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) pour diriger le département de sciences sociales. Plus tard on les retrouve, l'un au CSTB et l'autre en tant que sous-directeur de l'Aménagement et de l'Urbanisme au ministère de l'Équipement chargé du Secrétariat général du Plan urbain, en train d'initier le montage d'un laboratoire de conceptions de méthodes d'évaluation au moment où Michel Rocard, Premier ministre, présente au Président de la République un dispositif national d'évaluation des politiques publiques. Ce laboratoire, Conception d'évaluations pour les organisations et les politiques publiques (CEOPS), sera confié à Eric Monnier, un ingénieur civil chercheur au département sciences sociales du CSTB. Il est installé à l'École nationale des travaux publics à Vaulx-en-Velin au tout début des années 1990. Le Plan urbain initiera des recherches sur l'évaluation et des séminaires, comme celui du CERAT en juin 1989, " Recherche Évaluation dans les politiques culturelles ", celui de CEOPS en septembre 1990, " Évaluation et Décision. Séminaire de méthode ". *Les Annales de la recherche urbaine* consacrent également le numéro 47 de juin-juillet 1990 au thème " Évaluation et recherche ", dans le but de valoriser le lien entre recherche méthodologique et développement d'outils pour l'action.

La revue *Les Annales de la recherche urbaine* va contribuer à exposer les problèmes posés par l'aménagement du territoire et l'urbanisation des villes. Dès le premier numéro, un article de Bernard Archer, alors directeur général des Services techniques de la ville de Grenoble (mais directeur de recherche à l'École spéciale d'architecture de Paris au moment de la rédaction du texte[27]), prend l'exemple d'un équipement emblématique de l'aménagement du territoire des années 1960 pour étudier comment les lieux du pouvoir planificateur, que pratiquent aussi les grandes sociétés d'équipement, se sont dégagés des contingences locales. Il montre comment, dans ces conditions, l'appropriation des projets par les groupes locaux devient nécessaire pour ne pas laisser définitivement le champ libre à la seule raison économique. Sur le fond, il s'agit de faire passer le message vers les pouvoirs publics selon lequel les choix d'aménagements, parce qu'ils produisent des espaces, nécessitent une concertation avec les différents intérêts en présence. Mais *Les Annales de la recherche urbaine* s'efforcent aussi de rendre compte des réflexions sur les solutions. Parmi les premiers numéros, celui consacré au droit de l'urbanisme rassemble des travaux que l'on qualifierait aujourd'hui de " sociologie du droit ", qui discutent de la place possible de ce droit dans la gestion des conflits d'aménagement et d'environnement, et dans la régulation des intérêts contradictoires pour l'usage de la ressource foncière. La réflexion porte en particulier sur la prévention des conflits d'aménagement en s'intéressant à des pratiques innovantes, telles que " l'étude d'impact ", technique juridique importée des États-Unis mettant en œuvre un système d'acteurs, ou " la consultation-négociation " caractérisée par les transactions ou les arbitrages initiés par des fonctionnaires directement chargés de l'application des règles d'urbanisme dans les services déconcentrés de l'Équipement. Mais elle appelle également à poursuivre la réforme des outils existants et s'intéresse en particulier à la procédure de la consultation publique[28].

Ces travaux de recherche ne sont évidemment pas sans lien (en tout cas leur commande) avec des projets de réformes institutionnelles. En l'occurrence, il est probable que ceux qui ont critiqué l'étroitesse de la notion d'utilité publique au regard de la diversité des enjeux ou intérêts à prendre en compte, et qui ont montré les inconvénients d'une insuffisance de moyens alloués à la procédure de la consultation aient eu quelques influences sur la préparation de la loi du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement[29]. Plus largement, ces travaux portent sur la question de la gestion des ressources foncières qui est au centre de tout projet d'aménagement ou d'urbanisation, et qui a été mal réglée par la Loi d'orientation foncière (LOF) de décembre 1967 (Encadré 1). Il s'agit en particulier de mettre en place les dispositions de la loi et de défendre l'applicabilité du droit de l'urbanisme, notamment la généralisation effective des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme

27 Bernard Archer, " Comment décide-t-on d'un grand équipement ? Tancarville ", *Les Annales de la recherche urbaine*, 1, 1978, p. 5-39. Cet article est issu d'une recherche commandée par le ministère de l'Équipement au Bureau d'études et de réalisations urbaines (BERU) et réalisée en 1973 par Bernard Archer. Cette recherche a été publiée en deux volumes : Vol. 1, *Action concertée de recherche urbaine. Etude d'une opération en banlieue parisienne : le projet d'Ivry*, 1974 ; Vol 2, *Action concertée et recherche urbaine. Deux grandes actions d'aménagement du territoire : le pont de Tancarville, l'autoroute de Normandie*, 1975.

28 *Les Annales de la recherche urbaine*, 16, octobre 1982. Voir les articles suivants :

Etudes d'impact	Yves Prats, " Transfert de normes et acteurs sociaux ", p. 5-18
Consultation-négociation	Jean-Claude Hélin, " Les modes d'approche du contentieux de l'urbanisme ", p. 19-35
Enquête d'utilité publique	Bernard Toulemonde, " Les enjeux d'une forme désuète de consultation : l'enquête d'utilité publique ", p. 36-45.

29 Le fait est que cette loi proposée et portée par la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'Environnement et de la Qualité de la vie, puis ministre de l'Environnement, l'écologiste Huguette Bouchardeau, insiste sur l'obligation d'enquêtes dès lors que les projets sont " *susceptibles d'affecter l'environnement* " (article 1), sur " *l'information* " du public et le recueil de ses " *appréciations, suggestions et contre-propositions, postérieurement à l'étude d'impact* " (article 2), et sur la prise en charge par le maître d'ouvrage des frais d'enquête (article 8).

(SDAU) en tant que produit d'une concertation avec les collectivités locales, qui jusqu'ici n'ont eu qu'un rôle subalterne.

En même temps, d'autres recherches vont tenir compte des " revendications urbaines "[30] et déboucher sur la question d'un *urbanisme concerté* avec les habitants. En particulier, le Centre de Sociologie Urbaine (CSU) analyse au milieu des années 1970 ces mouvements sociaux à la demande du Service des Affaires Économiques et Internationales (SAEI) du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement, du Logement et du Tourisme (MATE), ou de la DGRST (initiée par le Plan)[31], tandis que des études sont lancées sur les expériences d'urbanisme participatif, pour montrer comment il est possible d'associer concrètement les habitants à la définition de leur environnement. Le Comité de la recherche et du développement en architecture (CORDA) finance également plusieurs travaux sur la participation des habitants, qui sont produits pour une part par des structures d'étude associant les habitants, comme les Ateliers populaires d'urbanisme[32].

30 Voir notamment les analyses de Dominique Mehl du Centre d'Etude des Mouvements Sociaux (CEMS) sur l'environnement comme enjeu des luttes urbaines. Parmi ses publications : D. Mehl, " Les voies de la contestation urbaine ", *Les Annales de la recherche urbaine*, 1980, n° 6, p. 26-67.

31 D.-N. Nguyen, avec la collaboration de J.-O. Retel et J.-M. Chopart, *Revendications urbaines. Etude sur les luttes menées par les groupes sociaux résidentiels*, CSU, 1975 ; J.-O. Retel, *Actions des mouvements sociaux en vue de modifier leur environnement : recherches méthodologique sur l'analyse de contenu des informations diffusées par les associations de quartier*, 1976.

32 En particulier :

- J. Boulet, *Apports de l'histoire rurale et de la participation des habitants aux projets d'aménagement et d'architecture*, 1978.

- P. Lefèvre, *Processus de participation des habitants à la conception de leur quartier*, Association des Ateliers Communautaires, 1978.

Encadré 1 : La loi d'Orientation Foncière (LOF) de 1967

Le 30 décembre 1967, après dix-huit mois de débats, était publiée la loi d'Orientation Foncière (LOF) qui demeure la base de notre droit de l'urbanisme puisque c'est de ce texte que sont issus les schémas directeurs, les plans d'occupation des sols, la taxe locale d'équipement, le coefficient d'occupation des sols, la zone d'aménagement concerté, même si depuis lors, à raison de deux ou trois lois par an, de multiples retouches ont été apportées, dont l'une, majeure, à mi-course : la décentralisation de 1982-83. Le principal artisan de la LOF, du moins au début, aura sans doute été Edgar Pisani, alors ministre de l'Équipement du Général de Gaulle. On vivait alors sous un régime de " plans d'urbanisme directeurs " (PUD) qui définissaient l'image future de la ville tout en créant des droits correspondants sur le sol, au risque de provoquer des plus-values sur des terrains rendus constructibles avant même d'avoir été aménagés. L'idée centrale de la réforme était de séparer le projet d'urbanisme de sa mise en œuvre pour n'accorder des droits nouveaux de constructibilité qu'au fur et à mesure de l'aménagement effectif des terrains. A la base de l'édifice était donc le projet d'urbanisme proprement dit, dénommé " schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme " (SDAU). Ce plan d'urbanisme ne devait plus être, comme auparavant, le travail solitaire d'un homme de l'art au service d'une administration spécialisée, mais le résultat d'un vaste débat au sein d'une commission locale où toutes les administrations étaient représentées. Les objectifs d'aménagement ainsi définis et officialisés, trois outils principaux étaient prévus pour les mettre en œuvre (un outil réglementaire, le POS ; un outil contractuel, la ZAC ; un outil fiscal, la taxe d'urbanisation). Très vite, cette belle mécanique devait se dérégler. Avant même le vote définitif de la loi, sous la pression du ministère des Finances (Giscard d'Estaing), la taxe d'urbanisation était renvoyée aux calendes grecques : son principe figurait bien dans le texte voté par les parlementaires, mais sa mise en œuvre était reportée à une date indéterminée, après examen approfondi par une commission, méthode classique d'enterrement des dispositifs qu'on ne veut pas adopter sans oser les rejeter. En attendant, était créée, à titre transitoire, une certaine " taxe locale d'équipement ", qui est restée aussi anti-urbanistique qu'à ses origines, puisqu'elle met sur le même plan la " dent creuse " de centre-ville et le terrain périphérique mal desservi, sous-équipé, budgétivore, et aussi antiéconomique, puisqu'elle revient à surtaxer la construction neuve que l'on s'efforce de promouvoir par ailleurs par des aides publiques diverses. Ensuite, le règne de l'urgence a vidé le SDAU de sa raison d'être. En effet, presque partout, constatant qu'on ne pouvait pas tout faire à la fois, il parut prioritaire de réaliser des POS, au moins pour les localités les plus importantes, afin de canaliser les constructions nouvelles (on était dans une période d'intense activité immobilière). Au lieu d'être un simple document réglementaire de mise en œuvre du schéma directeur, le POS devenait, en l'absence de SDAU, le seul document de référence. Et lorsque les études de schéma directeur aboutirent, les options avaient déjà été prises dans le cadre des POS. De là date sans doute l'étonnante primauté du juridique sur l'urbanisme: par la force des choses, le POS réintroduisait le mélange des genres que l'on reprochait à l'ancien PUD. Mais alors que le PUD était un projet d'urbanisme qui avait de malencontreux effets juridiques, le POS est un règlement dans lequel on fait semblant de voir un projet d'urbanisme.

Source : J. Comby, " Trente ans d'orientation foncière. Retour sur la LOF de décembre 1967, fondement de notre pratique de l'urbanisme, et sur nos dérives ". http://perso.wanadoo.fr/foncier/articles/77/77Comby.html

D'autres équipes vont s'engager très tôt dans cette perspective pour tenter de faire entendre la voix de groupes minoritaires. Toujours dans le champ de la recherche urbaine, le Groupe d'Etudes Urbaines (le GETUR, une structure associative installée à Grenoble, qui profitera comme d'autres de l'intégration de personnels contractuels au CNRS en 1982-1983) va se faire connaître pour ses travaux sur le logement des populations immigrés (travailleurs célibataires vivant en " foyers casernes ", puis familles regroupées) en développant la thèse de leur maintien dans les quartiers anciens soumis à une rénovation urbaine, contre les opérations de promotion immobilière débouchant sur la " gentrification " des centres-villes. L'engagement militant de cette équipe, articulée au milieu associatif local, portera ses fruits dans la politique urbaine locale mise en œuvre par la municipalité socialiste d'Hubert Dubedout. Cette équipe sera aidée fortement par la MRU puis par le Plan urbain et le Plan construction.

Dans le dispositif complexe de la commande de recherche qui initie et soutient cet ensemble de travaux sur les conflits d'aménagement et d'urbanisation, le ministère de l'Environnement est également présent. La DGRST abrite dès le départ un petit groupe, le Haut comité de l'Environnement, autour de Serge Antoine, son Secrétaire général, qui est depuis les années 1950 une figure de proue de la cause environnementale[33]. Ce Haut comité doté d'un budget (10 millions de francs en 1970) contribue aussi à

33 Dès les années 1950, Serge Antoine insiste sur le besoin de mieux protéger les espaces naturels. Ses efforts conduisent à deux décisions importantes : l'adoption d'une nouvelle forme de planification régionale (Délégation à l'aménagement du

initier des travaux de recherche, mais surtout, il fonctionne comme un lieu de réflexion qui essaie de peser sur la prise en compte des questions environnementales dans l'approche renouvelée de l'aménagement du territoire et de la construction des espaces urbains. C'est pourquoi en 1976, au moment de la fusion des ministères de l'Environnement et de l'Équipement (au sein d'un même ministère de l'Environnement et du Cadre de vie), la Mission des Etudes et de la Recherche (MER) choisit de faire une jonction avec les thématiques de la ville et de la recherche urbaine du ministère de l'Équipement, tout en maintenant une ligne de crédits sur le thème " Environnement ". La MER participe ainsi aux recherches qui viennent d'être évoquées, en aidant la publication de rapports qui abordent la question de l'écologie urbaine en lien avec les processus participatifs dans les quartiers[34]. La MER contribue en particulier à rendre compte de l'expérience devenue emblématique de l'Atelier Populaire d'Urbanisme à Roubaix[35].

La mise en route de la politique de la ville à la fin des années 1970 va servir de terrain d'application à cette proposition d'urbanisme concerté. La création en 1977 du Comité Interministériel " Habitat et Vie Sociale " (HVS) et la sélection immédiate de cinquante quartiers présentant des signes de pauvreté et de dégradation sociale et culturelle donnent lieu à de nombreux travaux (en particulier au sein des Instituts d'urbanisme et avec l'intervention de structures d'études comme les Agences d'urbanisme) qui cherchent tous à promouvoir une rénovation de l'habitat et du cadre de vie autour de dispositifs de participation des habitants. Au début des années 1980, des recherches qualifiées de recherche-action, soutenues par le ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, contribuent même à accompagner des opérations de réhabilitation lancées sur des quartiers d'habitat social. Elles tentent de favoriser la prise de conscience par les habitants de leurs possibilités d'action grâce à des réalisations concrètes, sur leur lieu de résidence, mais aussi la prise en compte par les institutions gestionnaires (municipalités, organismes bailleurs) de cette intervention citoyenne comme condition du développement social. Des équipes de recherche vont ainsi s'impliquer très fortement. Comme l'expérience d'Atelier populaire d'urbanisme du quartier de l'Alma-Gare à Roubaix, celle menée par le Centre d'études, de recherches et de formation institutionnelles du sud-est (CERFISE) dans les quartiers nord de Marseille (" Le petit séminaire ", " Les flamands

---

territoire à l'action régionale, dite DATAR) et l'établissement des " Parcs naturels régionaux ", semblables aux réserves biosphères. Un peu plus tard, il joue un rôle important dans la création du ministère de l'Environnement et contribue grandement aux préparations de la Conférence de Stockholm (1972) et à la création du Plan des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Il participe aux négociations de la Convention de Barcelone de 1976 pour la protection de la Méditerranée. Il initie, lors de cette Conférence, une étude de la région et qui est aujourd'hui le " Plan Bleu ". En 1996, Serge Antoine préconise la mise en place de la Commission méditerranéenne pour l'environnement et le développement. Il est à l'origine de la création non seulement de " la conservation du Littoral ", un réseau national de sentiers de randonnée pédestre, mais aussi de l'Institut Claude-Nicolas Ledoux. Il est membre du conseil de l'Institut des ressources mondiales et de celui de la Fondation Seydoux pour la Méditerranée. De 1982 à 1985, il préside le Comité national de France du programme sur l'Homme et la Biosphère et est vice-président du " Plan Bleu " depuis 1985, où il sera rejoint par Lucien Chabason après que celui-ci ait lui-même occupé une position clé dans l'animation de la recherche au sein du ministère de l'Environnement, à la suite du même Serge Antoine.

34 Exemples de recherches financées par la MER :
- M. Bergher, *Cadre de vie et espace rural : pour construire ensemble notre cadre de vie. Proposition d'une expérimentation en vraie grandeur pour aider à la définition, au développement et à l'intégration d'un " pays "*, CACHE, 1980.
- D. Lorrain, *Les associations de cadre de vie et de l'environnement : nouveaux modèles de gestion collective en milieu urbain*, Fondations des Villes, 1980.
- D. Bernfled, M. Mayerl, R. Mayerl, *Analyse systémique d'expériences participatives dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du cadre de vie en France et en Europe*, Agence d'Architecture de Strasbourg, 1980.
- F. d'Arcy, *Evolution de l'impact social des réglementations dans le domaine du cadre de vie et de l'environnement dans les agglomérations de Nantes, Aix-en-Provence et Grenoble*, CERAT, 1981.
- M. David, *Elaboration de dispositions d'évitement des conflits au cours d'actions relatives à l'aménagement du cadre de vie et de l'environnement*, URBACTUEL, 1981.

35 Egalement financé par la MER : M. Carlier, *Les associations du cadre de vie et de l'environnement : intervention des habitants d'un quartier populaire dans leur cadre de vie ; l'expérience de l'Atelier Populaire d'Urbanisme à Roubaix, APU Alma-Gare*, 1980.

roses "), au début des années 1980, va montrer qu'il est possible d'impliquer les habitants et d'éviter ainsi que les opérations de réhabilitation soient de nouveau soumises à la *logique de bâtisseur*, comme ce fût le cas au moment de la construction des quartiers d'habitat social. Ces recherches-action, mises en œuvre comme expérimentations par la Mission de la Recherche Urbaine puis par le Plan Urbain et le Plan construction[36], vont tracer une perspective de recherche que d'autres chercheurs contractuels poursuivent, restés fidèles à l'esprit d'ingénierie sociale[37]. Il s'agit toujours de développer une méthodologie d'intervention sociale à partir d'une recherche militante.

Un même parti pris théorique réunit assez largement ces différents travaux sur l'urbanisme concerté, à savoir celui d'une sociologie compréhensive qui parle de la réalité comme d'une construction sociale, et qui accorde de ce fait là une place centrale à la prise de parole des gens ordinaires et à la valeur performative des discours[38]. Les chercheurs qui s'engagent dans cette voie défendent tous l'idée selon laquelle il faut rendre la parole aux habitants. Ils s'inscrivent dans une perspective qui est portée depuis des années, entre autres, par le Bureau des études sociologique à la Direction de la construction. Le responsable de ce bureau, Albert Mollet, publiera en 1981 un ouvrage collectif dans lequel les raisons d'un partenariat actif avec les habitants sont explicitées[39]. Ce livre manifeste s'adosse au rapport de Marcel Rigaud sur la production d'un cadre de vie de qualité, qui accuse la sectorisation excessive des tâches et souligne la nécessité d'un dialogue beaucoup moins déterminé à l'avance dans ses résultats, avec les divers intéressés[40]. Il a pour objectif de " *renverser la perspective administrative traditionnelle qui fractionne le domaine global de l'habitat : le logement, les équipements, les espaces extérieurs, le cadre de vie* ", et considère par conséquent que l'habitat en tant que lieu de vie est la finalité[41].

En résumé, il faut retenir les efforts conjugués de différents commanditaires et équipes de chercheurs contractuels pour resituer les enjeux d'un aménagement et d'une urbanisation en pleine expansion, dans un cadre d'analyse qui intègre les impacts sociaux et environnementaux à travers une méthodologie de la programmation des projets qui implique les populations concernées. Cela étant, à la fin des années 1970, le paradigme de l'urbain va se subdiviser peu à peu en deux grandes orientations. L'une aborde l'aménagement des villes par les pouvoirs publics dans un contexte de croissance économique et dans un mouvement général de modernisation globale du pays[42]. L'autre voit dans l'urbain la forme moderne du

---

36 Le CERFISE reçoit le soutien de Michel Conan (CSTB), d'André Bruston (MRU) et d'Albert Mollet. Ce dernier est alors en charge en charge du Bureau des études sociologiques à la Direction de la construction avant de rejoindre l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) qui est impliquée dans toute la politique de réhabilitation des quartiers d'habitat. Le programme de recherche " Gestion urbaine " du Plan Urbain donnera un cadre scientifique à ces recherches, notamment lors d'un séminaire régulier et itinérant qui permet de réunir " sur sites " les équipes de recherche. Pour un aperçu de ces travaux, on peut se reporter au n° 26, d'avril 1985, de la revue *Les Annales de la recherche urbaine,* consacré au thème du *Développement social des quartiers*.

37 Aujourd'hui, les démarches de " *qualification mutuelle* ", menées à travers l'animation de groupes d'habitants et d'agents de services publics, se situent dans cette lignée, avec toujours l'objectif principal de contribuer à gérer les conflits. Voir S. Rosenberg, M. Carrel, *Face à l'insécurité sociale. Désamorcer les conflits entre usagers et agents des services publics*, Paris, La Découverte, 2002.

38 Il est vrai que sur toute la période cette sociologie compréhensive s'impose peu à peu, alors que des laboratoires plus anciens, comme le CSU, restent encore marqués par les principes de la " dialectique historique ".

39 A. Mollet (dir.), *Quand les habitants prennent la parole*, Paris, Plan construction, 1981, préface de François Bloch-Lainé (directeur de cabinet de Robert Schuman puis Directeur du Trésor au ministère des Finances en 1947, directeur de la Caisse des dépôts et consignations et de la Banque européenne d'investissements de 1952 à 1967, ce haut fonctionnaire apportera son savoir-faire et ses compétences dans divers secteurs, notamment dans celui l'aménagement du territoire).

40 M. Rigaud, *Qualité du cadre de vie*, rapport au ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie, 1979.

41 A. Mollet, op. cit., p. 19.

42 L'idée de modernisation sert de *référentiel global* à la plupart sinon à toutes les politiques publiques sectorielles d'État de l'époque.

“ vivre ensemble ”[43]. C’est à partir de la seconde façon de considérer l’urbain que la notion de “ cadre de vie ” apparaît et donne lieu à une autre vague de travaux de recherche en sciences sociales, dans laquelle la question de la participation des citoyens va trouver à rebondir.

2.1.2. La problématique du cadre de vie

Le passage du paradigme de l’urbain à la problématique du cadre de vie entre le début et la fin des années 1970 tient au fait que les politiques urbaines (d’aménagements d’espaces et de construction d’habitat et de voies de communication) ne sont pas considérées comme suffisantes pour faciliter le changement social attendu en lien avec la modernisation générale du pays, et pour favoriser en l’occurrence l’émergence d’un mode de vie urbain[44]. La question des équipements socioculturels prend alors une très grande importance au tournant des années 1980. Ces équipements, et plus généralement l’animation culturelle dans les quartiers, doivent répondre à l’expression des demandes d’une population salariée, au pouvoir d’achat assuré, tournée vers de nouvelles pratiques de loisirs et une recherche de qualité de vie. Ils vont constituer le premier point d’entrée dans la problématique du cadre de vie qui sera à son tour porteuse d’un débat sur les formes de participation aux décisions. Des raisons renvoyant à l’organisation institutionnelle de la recherche incitative et aux carrières des commanditaires peuvent également être évoquées pour expliquer cet intérêt pour les équipements socioculturels[45].

Le CSU produit un ensemble important de recherches sur les équipements socioculturels, avec un soutien permanent du Commissariat général du Plan (Encadré 2). Fidèle à ses positions théoriques d’inspiration marxienne, le CSU s’attelle à une remise en cause – théorique et politique – de la segmentation institutionnelle du social (des représentations distinctes de la production et de la consommation, du travailleur et de l’habitant, etc.) qui imprègne l’idéologie planificatrice de l’époque.

Il propose un programme sur plusieurs années dans lequel les chercheurs s’efforcent de présenter et d’appliquer un modèle socio-économique des besoins en équipements. Ce long processus de recherche implique “ *la définition d’indicateurs d’équipements collectifs permettant d’apprécier la qualité de la desserte de chaque commune,une enquête pour repérer les sources statistiques disponibles et les démarches pour y avoir accès, puis toute une série*

43 F. d’Arcy, Y. Prats, op. cit., p. 272.

44 Parmi les très nombreux travaux sur cette question, celui-ci explique fort bien les enjeux politiques liés à ce changement de paradigme : C. Gilbert, G. Saez, *L’État sans qualités*, Paris, PUF, 1982. L’idée de cet ouvrage est venue d’un autre membre du CERAT auquel appartiennent Gilbert et Saez, à savoir François d’Arcy, alors professeur à l’IEP de Grenoble et lui-même auteur d’un travail précurseur réalisé en 1977 à l’IAR Aix-Marseille pour l’action thématique programmée *Croissance urbaine* du CNRS, et intitulé *Gestion traditionnelle et participation : les contradictions de l’action socioculturelle.*

45 André Bruston quitte la MRU pour la direction du département sciences sociales du ministère de la Recherche de 1980 à 1987. Là il contribue au développement de la recherche sur l’action culturelle, d’autant plus que des financements nouveaux parviennent du ministère de la Culture, du CNRS et un peu de la DATAR. Il soutient également d’autres questions ou champs de recherche, comme la préparation des lois “ Montagne ” et “ Littoral ” ou la question des risques. Si l’on prend l’exemple d’un laboratoire comme le CERAT créé en 1963 et engagé dès le début sur la recherche urbaine, il est clair qu’il va orienter ses thèmes de recherche sur les politiques culturelles pour suivre ce mouvement de la commande publique. Le compagnonnage des chercheurs et des commanditaires est un élément important des mobilités thématiques de la recherche en sciences sociales. André Bruston complète ainsi la présentation de son parcours : “ *Après un temps de vision plus générale des Sciences Humaines et Sociales* [au ministère de la recherche]*, j’ai dû revenir à l’Équipement où j’ai cumulé une fonction de sous-directeur des politiques nationales d’aménagement et la responsabilité du Plan urbain. Je suis resté à la recherche urbaine jusqu’en 1997/1998 et quand j’ai pris le relais de Jean Métral au ministère de la Culture, j’ai plus eu affaire avec le CERAT, notamment avec le programme “ Culture, ville et développement social ”, par lequel j’ai retrouvé Guy Saez et le travail fait sur la culture dans ce laboratoire* ” : “ Le CERAT vu par un commanditaire de recherche. Entretien avec André Bruston ”, in A.C. Douillet et J.-P. Zuanon (dir.), *Quarante ans de recherche en sciences sociales. Regards sur le CERAT 1963-200*3, Grenoble, PUG, col. “ Symposium ”, 2004. p. 77.

de traitements statistiques : calcul effectif des indicateurs pour les 80 quartiers parisiens et 468 communes urbaines de la région parisienne, analyse multidimensionnelle, sectorielle, puis intersectorielle de ces données, élaboration d'une typologie de ces unités urbaines en fonction de leurs équipements caractéristiques et de la distribution géographique de ceux-ci, croisement des variables descriptibles de la structure démographique et socioprofessionnelle de leur population "[46].

Encadré 2 : Les travaux du CSU sur les équipements collectifs

Le programme de recherche du CSU sur les équipements collectifs commence en 1975 par l'élaboration d'une problématique théorique et d'une stratégie des opérations techniques envisagées : CSU, *Équipement collectifs, structures urbaines et consommation sociale*, Paris, 1975. Il s'achève au début des années 1980 avec la parution d'une synthèse générale : Monique Pinçon-Charlot, Edmond Préteceille, Paul Rendu, *Classes sociales , équipements collectifs et structures urbaines*, Paris, CSU, 1983.

Ce travail collectif donne lieu entre-temps à plusieurs rapports de recherche intermédiaires :
- Michel Chantrein, Monique Pinçon-Charlot, Edmond Préteceille, Paul Rendu, *Indicateurs d'équipements collectifs en région parisienne*, Paris, CSU, vol. 1, 1976 ; vol. 2, 1977.
- Monique Pinçon, *Espace social et espace culturel*, Paris, CSU, 1979.
- Edmond Préteceille, "Collective Consumption and the Crisis of Capitalist society", in M. Harloe, E. Lebas (ed.), *City, Class and Capital*, London, E. Arnold, 1981.
- Edmond Préteceille, "Left Wing Local Authorities and Services Policy", *International Journal of Urban and Regional Research*, 5 (3), 1981.
- Monique Pinçon-Charlot, Paul Rendu, *Espace des équipements collectifs et ségrégations sociales*, Paris, CSU, 1981.
- Monique Pinçon-Charlot, Paul Rendu, " Distance sociale, distance spatiale aux équipements collectifs. Des conditions de la pratique aux pratiques ", *Revue française de sociologie*, XIII (4), octobre-décembre 1982.

Cette approche modélisatrice semble apparemment mieux convenir au Plan qu'aux commanditaires de la recherche urbaine[47]. Des chercheurs, proches de la MRU vont critiquer avec virulence la démarche quantitative proposée, dans la mesure où le chiffre serait un discours du pouvoir, de la normalisation et de la dépossession. Ils vont nettement préférer une sociologie empirique et qualitative, attentive d'abord aux discours des acteurs ordinaires[48]. On retrouve ici l'influence importante du sociologue Paul-Henry Chombart de Lauwe sur la sociologie urbaine de l'après-guerre. Prenant le relais des travaux d'avant-guerre de Maurice Halbwachs, Chombart de Lauwe a en effet marqué de son empreinte des générations de sociologues par ses approches des modes de vie. Cet exemple de débat scientifique est significatif de la rencontre/confrontation des planificateurs et des sociologues, et de l'élaboration polémique de modèles globaux de la société dans la recherche incitative des années 1960[49].

Le Plan soutient cette recherche du CSU dans la mesure où elle apporte une intelligence supplémentaire à la prévision économique des consommations collectives. Le travail d'enquête sociologique réalisé par le CSU donne la possibilité de penser la programmation d'équipements à partir d'une analyse des besoins

46 E. Préteceille, " Équipements collectifs, sciences sociales et planification ", *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 20, octobre 1983, p. 53.

47 " *Si certains responsables de la recherche urbaine ont refusé de soutenir ce travail – paradoxalement, parce qu'ils trouvaient son orientation trop technocratique, c'est du moins l'argument qui fut avancé, et bien qu'ils aient soutenu sans hésiter d'autres recherches de notre équipe –, d'autres, particulièrement nos interlocuteurs du Commissariat général du Plan, ont assuré dans un dialogue confiant la continuité des moyens nécessaires* ", ibidem, p. 32.

48 C'est la thèse défendue par exemple par un chercheur écouté comme Jacques Dreyfus, alors enseignant à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble. Voir J. Dreyfus, Les méthodes quantitatives dans les processus disciplinaires, Grenoble, CERAT, 1977 ; " Quantification et non quantification : deux sociologies ? ", communication aux journées *Sociologie et statistique*, INSEE/Société française de sociologie, 15 octobre 1982. Polytechnicien et ingénieur des Ponts et Chaussées, Jacques Dreyfus va conserver de sa période parcours au Sénégal une profonde méfiance des comportements qui lui paraissent soutenus par l'alibi du progrès. Source : http://www.urbanisme.fr/numero/338/Mag/actualites.html

49 Sur cette histoire se reporter à l'important ouvrage de Michel Amiot : *Contre l'État, les sociologues* (Paris, éditions de l'EHESS, 1986).

des populations concernées. Il intègre une analyse des spécificités des conditions de reproduction des classes sociales, contre la vision isomorphe de " l'usager " ou de " l'habitant ", négatrice des différences entre couches sociales quant à leurs conditions d'existence, qui prédomine dans l'idéologie planificatrice.

En ce qui concerne la portée de ses travaux, il faut rester assez prudent. Ces efforts et plus largement toute la réflexion sur les indicateurs sociaux et économiques[50], soutenus par les réformateurs qui œuvrent au sein du Plan, serviront surtout d'adjuvants au redéploiement de théories plus traditionnelles, comme celle du marché, qui argumenteront dans le sens d'une remise en cause généralisée des consommations collectives, en prélude au discours que l'on connaît aujourd'hui sur le désengagement de l'État.

En même temps, les chercheurs du CSU posent des questions relatives au monopole du savoir et à l'énonciation légitime des besoins. Militant pour le recours utile aux outils de la sociologie pour comprendre les besoins et les pratiques en matière d'équipements socioculturels, ils signifient clairement la nécessité d'impliquer les premiers concernés, à savoir les personnels de ces équipements collectifs, les habitants et les usagers, à la production des informations et des connaissances, ainsi qu'aux décisions les concernant. L'un d'entre eux, résume ainsi l'enjeu : " *La nature complexe et contradictoire des besoins fait que leur énonciation véritable ne peut être que le fait de ceux qui les ressentent, dans un processus politique où les courants de pensée : partis, associations, syndicats, ont un rôle très important à jouer pour contribuer à l'élaboration des besoins et les faire entendre, où les sciences sociales peuvent, doivent fournir analyses, critiques, suggestions, etc., de la manière la plus ouverte et pluraliste possible quant aux orientations qui les animent* "[51]. Le modèle de planification qui est proposé, repose du coup sur l'idée d'échanges nécessaires entre décideurs et populations (plutôt leurs organisations représentatives), dans lesquels les chercheurs doivent s'intercaler en tant que producteurs indépendants d'informations et de connaissances, suivant une position (d')intermédiaires qui est aujourd'hui celle revendiquée par certains experts, comme " les experts en participation " qui interviennent dans les affaires urbaines[52].

En substance, la thèse du CSU se résume ainsi : si des indicateurs statistiques sont utiles pour décrire les besoins, s'ils doivent donner lieu à une interprétation sociologique, leur conception et leur interprétation doivent, en plus, être partagées avec les populations concernées. Cette deuxième condition vise à prévenir des risques de collusion entre chercheurs et décideurs qui pourrait conduire à une sorte de néo-technocratisme fondé sur une caution scientifique.

La problématique du cadre de vie va aussi correspondre, sur le plan théorique, à une approche bien différente, portant cette fois sur l'individu comme acteur de sa propre existence. Son émergence est à rapprocher du chassé-croisé entre grands modèles explicatifs, en l'occurrence le modèle marxiste sur le déclin, et le modèle de l'individualisme méthodologique qui tend à peu à peu à prendre sa place comme nouvelle doctrine au sein des sciences sociales. Ce basculement s'opère en France au début des années 1980, au moment où le portage institutionnel d'une recherche socioéconomique à visée prospective s'essouffle également. La déshérence de la planification, qui commence en 1977 avec le VIIe Plan se traduit par une réduction forte des moyens alloués à la recherche. Les ressources contractuelles produites par la commande de recherche diminuent des deux tiers au début des années 1980, ce qui fragilise

50 Le travail du CSU se retrouve parmi les contributions à la préparation du rapport du groupe " Indicateurs sociaux et économiques " réuni en prévision du VIIe Plan, auquel participera d'ailleurs Edmond Préteceille.

51 E. Préteceille développe cette analyse dans un ouvrage rédigé en collaboration avec Jean-Pierre Terrail : *Capitalism, Consumption and Needs* (Londres, Basil Blackwell, 1986).

52 L. Dumoulin, S. La Branche, C. Robert, P. Warin (dir.), *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques,* Grenoble, PUG, col. " Symposium ", 2004.

considérablement les équipes de chercheurs contractuels qui avaient assumé jusque-là l'essentiel du travail[53]. La compensation viendra d'un mouvement d'intégration de nombreux chercheurs et techniciens contractuels, au CNRS ou à l'université. En plus des coupes budgétaires, on assiste en même temps à la suppression de services de pilotage de la recherche : en 1978 le Comité d'organisation des recherches sur le développement économique et social (CORDES) disparaît, et c'est le tour de la mission de recherche " Transports " en 1979. Cette évolution est pour une part liée à la disparition des politiques visionnaires et, à l'inverse, à la montée en puissance des préoccupations gestionnaires à court terme[54]. Le rapport aux chercheurs et la conception même de l'activité scientifique s'en trouvent profondément modifiés.

Sur le plan scientifique, la remise en cause du marxisme va créer un espace pour une sociologie davantage tournée sur l'individu, moins intéressée par l'analyse des phénomènes de ségrégation sociale et spatiale (très présente dans la problématique générale du CSU ou d'autres équipes comme le GETUR) que par la question du " local " et du " vivre ensemble ", que de nouvelles revues généralistes comme *Autrement* se font largement l'écho. L'étude des comportements individuels va alors se substituer à celle des consommations collectives, au gré de la montée en puissance d'une sociologie de la quotidienneté, dans laquelle l'hédonisme des classes moyennes est davantage discuté que le sort des classes populaires. Le rideau se baisse sur les questions d'équipements socioculturels et la construction des cités HLM ; un autre se lève sur la société des loisirs, le rêve de l'accession à la propriété, et la ville verte. " Le cadre de vie des cadres " est sur le devant de la scène[55]. Pour illustrer cela par le titre d'un ouvrage de l'époque, il est question de *La conquête du présent*. Une ambition scientifique émerge, qui est de construire, comme le propose l'auteur de cet ouvrage, une " *sociologie des circonstances qui prend pour objet la banalité de la vie de tous les jours* " [56]. Cette perspective de recherche sera discutée d'un double point de vue, d'une part, en tant que reflet de la panne dans la production de sens[57], d'autre part, comme ruse du pouvoir pour gagner une mise en scène plus simple des rapports sociaux[58].

Dans ces travaux, il ne saurait être question de ne pas imaginer les individus comme acteurs de leur propre cadre de vie. Celui-ci est perçu comme un décalque de leur vie sociale, de leur sociabilité, de leurs usages et de leur bien-être privé, en un mot de leur *urbanité*, un thème et un terme qui vont nourrir cette

---

53 " Le CERAT vu par un commanditaire de recherche. Entretien avec André Bruston ", in A.-C. Douillet et J.-P. Zuanon (dir.), *Quarante ans de recherche en sciences sociales. Regards sur le CERAT 1963-200*3, Grenoble, PUG, col. " Symposium ", 2004. p. 75.

54 R. Fraisse, " Le partage de l'avenir ", communication présentée au Colloque du 40ème anniversaire du CERAT, *Les " sciences " de l'action publique. Genèses, pratiques, usages*, tenu à Grenoble les 28, 29 et 30 septembre 2004.

55 C'est le titre d'un bref article de la journaliste Anne Vaisman, paru dans un numéro d'*Autrement* consacré à " Un nouvel art de vivre " (septembre 1985).

56 M. Maffesoli, *La conquête du présent*, Paris, PUF, col. " Sociologie d'aujourd'hui ", 1979. Extrait de la quatrième de couverture.

57 L'ouvrage de Yves Barel (lui aussi grenoblois, comme un temps Michel Maffesoli), *La société du vide* (Paris, Seuil, col. " Empreintes ", 1984), est une analyse en profondeur de cette panne de sens et de toute transcendance. La réflexion de Y. Barel ouvre une interrogation de fond, à laquelle contribuent à la même époque d'autres ouvrages comme le livre de Louis Dumont, *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, Seuil, col. Esprit/Seuil, 1983.

58 Un réquisitoire est contenu dans l'ouvrage de J.-P. Garnier et D. Goldschmidt, *La comédie urbaine ou la cité sans classe*, Paris, Maspéro, col. " Textes à l'appui ", 1978. Selon les auteurs : " *Pour remédier à la crise des mécanismes de délégation de pouvoir, les dirigeants bourgeois en sont venus à proposer une nouvelle mise en scène des rapports sociaux prenant la ville pour théâtre et où le " citadin " sera le personnage principal*. " (extrait de la quatrième de couverture). Cette critique radicale n'est pas sans rappeler celle du Centre d'études, de recherches et de formation institutionnelles (CERFI) contre les équipements collectifs dénoncés comme machines d'oppression et de normalisation : F. Fourquet, L. Murard, " Les équipements du pouvoir " *Recherches*, n° 13, décembre 1973.

sociologie du quotidien[59], elle-même pleine d'affects, parfois jusqu'à devenir une poétique de la ville[60]. Outre quelques transfuges désireux de se relancer, une autre génération de chercheurs se présente[61]. Pour autant, ces chercheurs ne vont pas aborder la question de la concertation, car ils ne choisissent pas d'objets à sa mesure. Il est question essentiellement de relations sociales dans les quartiers, dans la vie de tous les jours et non à l'occasion de conflits et de mobilisations collectives, ou bien de perceptions de l'habitat et d'ambiances urbaines, où le vécu intéresse plus que les possibilités de contestation. Par exemple, le problème des nuisances sonores, auquel le ministère de l'Environnement et le Plan construction s'intéressent, là encore en aidant des équipes de recherche à se structurer, comme le Centre de recherche sur les espaces sonores (CRESSON), est abordé comme façon de décrypter autrement la diversité des espaces urbains, sans que la question des conflictualités liées aux bruits ne vienne s'articuler à une réflexion sur les politiques d'occupation d'espaces et de peuplement[62].

Le glissement vers le thème du cadre de vie comme urbanité est utile politiquement. Du côté du pouvoir central, Giscardien à l'époque, il permet à la fois de tenter de situer les rapports sociaux dans un espace alternatif à celui du monde du travail et de penser les associations de cadre de vie, d'environnement, de consommation… comme nouveaux interlocuteurs, tant que faire se peut en lieu et place des syndicats de salariés, et de tracer ainsi le cadre d'une nouvelle modernité de la vie politique autour d'une classe moyenne encore importante sur le plan social et économique. Des rapports sont rédigés pour envisager une autre participation citoyenne au niveau local : les rapports Guichard et Delmon, tous deux de 1976[63]. Le premier insiste sur la nécessité de décentraliser les compétences et préconise en conséquence de démanteler en partie la puissance centralisatrice du ministère de Finances. Le second indique 45 mesures favorables à un développement de la participation du public. Une véritable institutionnalisation des associations de protection de la nature est présentée, allant même jusqu'à recommander l'ouverture de " bureaux des associations " dans les préfectures, la désignation de délégations de quartiers dans les conseils municipaux (ce que des villes comme Grenoble expérimentent déjà), la prise en charge financière du fonctionnement des associations (autorisation d'absence des responsables d'association, formation payée…).

---

59 " *Il y a un certain temps déjà que la quotidien est devenu un objet de recherche légitime pour le sociologue. Plus récemment, il a été le dénominateur commun de nouveaux mouvements sociaux (urbains, écologistes, féministes, …). On assiste aujourd'hui à un changement de registre dans la diffusion de ce thème : valorisation compulsive de la vie locale et de l'enracinement dans le territoire, incantation de l'intimité et réduction des rapports sociaux à leur dimension psychologique* " : C. Bidou, *Les aventuriers du quotidien*, Paris, PUF, col. " Économie en liberté ", 1984 (extrait de la quatrième de couverture).

60 On pense en particulier aux travaux de Jean-François Augoyard ou de Pierre Sansot, qui seront tous deux membres dans les années 1970 de l'équipe de sociologie urbaine créée au sein du CERAT à Grenoble, qui compte alors des chercheurs comme Michel Maffesoli et d'André Bruston, à l'époque enseignant-chercheur à l'Institut d'urbanisme de Grenoble (l'IUG ayant été établi au sein de l'Institut d'études politiques de Grenoble lui-même créé en 1963, suivant la logique de rééquilibrage du rapport Paris/province).

61 Des chercheurs étonneront par leur mobilité thématique, comme Michel Maffesoli qui, du temps de l'équipe de sociologie urbaine du CERAT, avait bien d'autres préoccupations. D'autres, plus par conviction scientifique que par souci du paraître, développeront avec pertinence cette sociologie de la quotidienneté. On peut retenir par exemple les travaux de Kaj Noschis, et notamment son ouvrage *Signification affective du quartier* (Paris, Librairie des Méridiens, col. " Sociologies au quotidien ", 1984) qui offre une application intéressante de la psychologie de C.-G. Jung. Par ailleurs K. Noschis s'occupe à l'époque de la revue *Architecture et Comportement*, éditée à Lausanne, qui participe de près aux débats introduits par cette " nouvelle " sociologie.

62 Le bel ouvrage de J.-F. Augoyard, créateur et directeur du CRESSON, indique bien quel est le programme principal de ce centre de recherche : *Pas à pas. Essai sur le cheminement quotidien en milieu urbain*. Paris, Seuil, col. " Espacements ", 1979.

63 *Vivre ensemble*. Rapport de la Commission de Développement des Responsabilités Locales (Commission Guichard), Paris, La Documentation française, décembre 1976. *La participation des Français à l'amélioration de leur cadre de vie*, (Groupe de travail Delmon), document de travail non publié, janvier 1976.

Sur le plan institutionnel, la notion de cadre de vie trouve sa consécration avec la transformation en 1976 du ministère de l'Équipement en ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (avec pour ministre Michel d'Ornano). L'intitulé est important. La notion de cadre de vie, qui désigne plus particulièrement les attributions de ce ministère dans le domaine de l'urbanisme et de la construction présente l'avantage de ne pas faire directement référence à l'urbain, mais plus au " vivre en ville ", tandis que la notion d'environnement rappelle que l'autre enjeu est de savoir également maîtriser l'aménagement d'espaces au-delà du cadre urbain *stricto sensu*. De ce côté aussi, la recherche en sciences sociales sera mise en contribution, partant, comme on va le voir plus loin, de travaux sur la gestion des conflits d'environnement.

En face, l'opposition politique de gauche, stimulée par les bons résultats électoraux des élections municipales de 1977, voit dans la question du cadre de vie le moyen, à la fois, de rassembler les anciennes revendications urbaines et de capter l'attention des classes moyennes dans un projet politique de conquête de pouvoir, d'autant qu'il donne naissance à un nouveau syndicalisme[64]. Elle déroule tout un vocabulaire illustré par des expérimentations locales, " le participationnisme ", " l'associationnisme ", " la démocratie locale "[65], et dénonce les collusions de l'État central et des notables locaux, incapables de comprendre les aspirations nouvelles. D'une certaine façon, le thème du cadre de vie l'aide à organiser sous le fameux mot d'ordre " *Changer la ville, changer la vie* " les expressions existentielles libérées par *mai 68*, moment d'apothéose du " quotidien " élaboré en théorie révolutionnaire par l'*Internationale situationniste*[66].

La question de la participation des populations (et notamment des couches moyennes urbanisées et de plus en plus péri urbanisées) à leur cadre de vie va continuer à cheminer et donner lieu à un programme de recherche du Plan urbain, alors même que l'implication des habitants des quartiers d'habitat social va devenir dès les opérations HVS une préoccupation constante de la politique de la ville. En juin 1997 le programme " Mouvements associatifs et cadre de vie " est lancé sur la base d'un travail exploratoire mené en 1995-1996 sur les rapports entre l'administration centrale de l'Équipement et le secteur associatif, les mouvements associatifs nationaux d'habitants et d'usagers face à l'aménagement urbain, et les façons de faire la ville avec les associations d'habitants. Le Plan urbain tiendra compte des débats qui clôtureront cette phase préparatoire pour lancer, avec le Service de la recherche et des affaires économiques (SRAE) du ministère de l'Environnement, un appel d'offres de recherches " Dynamiques du cadre de vie et actions associatives ". Ce programme montre particulièrement bien la préoccupation constante des commanditaires de recherche à proposer des solutions nouvelles pour la production des décisions et le pilotage des politiques. A quelques années d'intervalle avec les travaux portant sur les dispositifs de participation des habitants à leur cadre de vie, il s'agit de construire les associations comme interlocutrices des pouvoirs publics. D'abord perçues comme des intrus sans statut, les associations sont invitées à

64 F. Caroux-Chamozzi, J. Caroux, " La contestation associative et son cadre politique ", *Esprit*, n° 3, mars 1981, p. 55-64. Cet article très documenté explique à l'époque les raisons de la brusque montée en puissance de la Confédération syndicale des familles (CSF) et de la Confédération syndicale du cadre de vie (CSCV), après une longue période de gestation, de l'après-guerre aux années 1970.

65 La Revue *Esprit* se fait l'écho de ces perspectives politiques dans un numéro consacré à la démocratie par l'association, où il apparaît que les questions de cadre de vie revêtent un enjeu politique majeur. Voir en particulier : P. Grémion, " Les associations et le pouvoir local " *Esprit*, n° 6, 1978, p. 19-31 et E. Conan, " Démocratie locale ", *Esprit*, n° 6, 1978, p. 35-41.

66 Pour un rappel de ce qu'a été cette *Internationale situationniste* et de certains de ses écrits représentatifs (comme le *Traité de savoir-vivre à l'usage des jeunes générations*, de R. Vaneigem, publié en 1967), se reporter à M. Winock, *La fièvre hexagonale. Les grandes crises politiques 1871-1968*, Paris, Calmann-Lévy, p. 319-320.

devenir des partenaires[67]. De nouvelles recherches en sciences sociales vont ainsi être lancées à la fois pour comprendre ce qui a changé et pour indiquer les conditions nécessaires pour stabiliser l'action collective dans le cadre de l'action publique[68].

2.2. Penser le patrimoine naturel

Revenons au fait que dans les années 1970 le souci principal est de ne pas perturber l'aménagement massif du territoire décidé par l'État et les collectivités locales, à partir des structures huilées des Sociétés d'économie mixte. Dans ce contexte, la procédure d'enquête publique est largement perçue comme de la pollution. Du coup, face à la démarche de conquête de territoires à aménager, les écologistes vont répondre par une démarche de conquêtes de territoires à protéger. Les parcs, les sites classés, les réserves sont leur réponse. " *A chacun sa France* ", pour reprendre l'expression de Lucien Chabason[69].

En un mot, ce qui domine, c'est la confrontation de deux logiques antinomiques, celle de l'aménagement et celle de la protection de territoires. Celles-ci ne peuvent pas être rapprochées, et surtout, il n'y a pas de raison de le faire. Puisqu'il s'agit de conquêtes territoriales, d'espaces à prendre, c'est chacun pour soi et l'un contre l'autre. Aménageurs et écologistes ne perçoivent pas la nécessité de concilier leurs intérêts et par conséquent de mettre en place les modalités d'un jeu de type " *win-win* ". Les armes parlent d'elles-mêmes : l'aménagement par l'expropriation contre le gel par le classement. C'est une sorte de " *black or white model* ".

Alors que du côté de la recherche urbaine, le choix est fait de contrer les logiques technocratiques et financières sans s'opposer nécessairement à l'idée même d'aménagement du territoire, du côté des environnementalistes la réponse, bien différente, préconise l'arrêt pur et simple des aménagements destructeurs de paysages et de ressources naturelles par une sanctuarisation des espaces. La protection du patrimoine littoral va servir de caisse de résonance à cette logique de protection et mettre en avant la place centrale du droit et le lien étroit des conflits environnementaux au juridictionnel.

---

67 Cela va devenir une nouvelle donne de l'action publique, en particulier dans le domaine des politiques sociales, jusqu'à l'élaboration d'une véritable politique associative. P. Warin, " La politique associative en construction. Enjeu économique, enjeu démocratique ", *Liens social et Politiques*, n° 48, automne 2002 p. 35-52 (numéro consacré à " La démocratisation du social ").

68 Parmi les projets retenus dans la première phase, au moins deux d'entre eux examinent directement ces conditions :
- D. Taverne (Sciences, Territoire et Sociétés – Montpellier), *Stratégies associatives et politiques publiques : quelles adaptations des associations aux contraintes des financements publics ?*
- M. Depriester (AURES – Nantes)*, Légitimité territoriale et débat démocratique : le remodelage du paysage associatif par les nouveaux modes de gestion urbaine*.

Le n° 89 de juin 2001 de la revue *Les Annales de la recherche urbaine* resitue ce " Foisonnement associatif " par rapport aux rôles économiques et sociaux de plus en plus dévolus aux associations. La question principale est d'amener à sa majorité institutionnelle un acteur centenaire.

69 L. Chabason, " L'État aménageur et la question de l'environnement ", *Dossiers des séminaires Techniques, Territoires et Sociétés*, " Les écologistes en politique ", n° 18/19, septembre 1992, p. 85-94.

2.2.1. Une gestion des conflits d'environnement par le droit

Les conflits environnementaux sont historiquement liés au juridictionnel. Ce n'est pas pour rien si sur le plan scientifique, la recherche juridique sur l'environnement ait précédé beaucoup d'autres disciplines[70]. L'environnement est une affaire de prétoire avant d'être un objet de concertation. La loi " Littoral " de 1986, emblématique de la reconnaissance institutionnelle de la cause environnementale, est née typiquement des actions en justice. Il est bien possible que Serge Antoine, qui fût un acteur de cette loi, ait joué par ailleurs un rôle sur le plan scientifique dans le développement de la recherche juridique française sur l'environnement jusqu'au sein d'organisations internationales tels le PNUE, le Conseil de l'Europe, l'OCDE, etc.

En tout cas, cette fameuse loi " Littoral ", préparée par d'autres législations particulières visant à donner à la puissance publique des moyens supplémentaires d'agir pour protéger les zones littorales soumises à une construction effrénée, montre que l'environnement comme domaine d'action publique émerge avec la mise en place d'un droit administratif d'autorisation qui va s'ancrer progressivement dans un droit pénal (Encadré 3). En acquérant en particulier la possibilité de déférer, c'est tout un arsenal procédural qui se construit suivant une logique du recours en justice (de la " judiciarisation "), en même temps que l'on institutionnalise les procédures de concertation[71]. L'histoire des associations environnementalistes l'atteste, celles-ci se sont largement constituées en s'engouffrant dans la brèche du droit dès les années 1960. L'expertise au cœur du militantisme vert s'est amplement adossée au tandem juriste/ingénieur écologue[72].

---

70 Les premiers travaux datent du tout début des années 1970. En 1974, la Société française pour le droit de l'environnement (SFDE) est créée, suivie en 1976 du lancement de la *Revue juridique de l'environnement*. Peu à peu les travaux juridiques sur l'environnement trouvent une reconnaissance universitaire. Un enseignement spécialisé existe et un prix de thèse est décerné depuis 1994 par la SFDE, pour le droit de l'environnement, et par l'Association française du droit de l'urbanisme (AFDRU), pour le droit de l'urbanisme. M. Prieur, " La recherche juridique en environnement ", in C. Henry, M. Jollivet (dir.), " La question de l'environnement dans les sciences sociales. Eléments pour un bilan ", Programme *Environnement Vie et Société* du CNRS, *Lettre* n° spécial, n° 17, février 1998, p. 89.

71 A cet égard la Loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite " Loi Barnier ", du nom du ministre de l'Environnement de l'époque, est particulièrement importante. Le Chapitre 1er (Art. 2) crée une commission dite " *Commission du débat public* " pour organiser la consultation du public et des associations en amont des décisions d'aménagement, et le Chapitre 2e (Art. 5) donne la possibilité aux associations régulières de protection de l'environnement et de défense de la nature de faire l'objet d'agrément motivé de l'administration publique et, ainsi, de pouvoir attenter une action civile en cas de préjudice aux intérêts collectifs qu'elles ont pour objet de défendre.

72 A Buchmann, " Les écologistes et l'aménagement ", *Dossiers des séminaires Techniques, Territoires et Sociétés " Les écologistes en politique "*, n° 18/19, septembre 1992, p. 95-108.

Encadré 3 : La loi " Littoral " de janvier 1986

Plusieurs législations particulières sont intervenues afin de répondre à de problèmes nouveaux qui affectent gravement le littoral et donner à la puissance publique des moyens supplémentaires d'agir. Il en est ainsi par exemple:
- de la législation relative aux périmètres sensibles, devenus depuis la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 espaces naturels sensibles qui, d'abord mise en œuvre pour la protection du littoral Provence-Alpes-Côte-d'Azur au début des années 1960, a été préconisée par la suite pour assurer la protection de l'ensemble des autres départements littoraux ; cette législation offre aux départements de nombreuses prérogatives afin d'assurer de façon efficace la sauvegarde des espaces littoraux, qu'il s'agisse de l'exercice d'un droit de préemption sur les terrains mis en vente, de recettes fiscales pour financer ces acquisitions, de l'édiction de zones de protection en l'absence de P.O.S.
- de la création par la loi n° 75-6O2 du 10 juillet 1975 du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, établissement public de l'État à caractère administratif chargé de " mener une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique " ; depuis sa création, le Conservatoire est devenu propriétaire de 40 227 hectares d'espaces naturels, fragiles ou menacés, qui concernent 305 sites et 543 kilomètres de rivages (soit 6,7 % du linéaire côtier), marais, dunes, vasières, îles, îlots, bois, landes, etc.

La Loi Littoral du 3 janvier 1986 consacre une double évolution. Si le littoral a fait I'objet de multiples législations particulières au cours des temps et bien souvent au gré des circonstances, il n'existait aucune législation tendant à appréhender d'une façon globale les diverses questions qui se posent à cet espace tant maritime que terrestre. Par ailleurs, s'il existait depuis les années 1970 une politique d'ensemble et une doctrine relative à l'aménagement et à la protection du littoral, celle-ci était interne a l'administration et n'avait pas été sanctionnée par le législateur. La loi, votée à 1'unanimité par les parlementaires affiche dans son *article Ier la nécessité d'une politique spécifique d'aménagement de protection et de mise en valeur du littoral.* Ce sont bien évidemment ces dispositions de la Loi Littoral qui provoquent le plus de controverses. Certaines de ses notions telles que *: extension limitée de l'urbanisation, espaces proches du rivage de la mer, espaces remarquables ou caractéristiques du littoral*, ont réservé aux spécialistes et aux juges le monopole d'une lecture incertaine et en tous cas fragmentaire de la loi. Mal préparée, mal votée, la Loi Littoral serait encore mal appliquée. Elle constitue, en tout état de cause un texte dont a fréquemment à connaître le juge, indice du caractère particulièrement aigu des conflits d'usage du sol sur le littoral. L'extrême diversité des littoraux rendait difficile sinon impossible un cadre juridique unifié. Ainsi assiste-t-on à un processus entamé avec la loi Montagne de segmentation du droit souligné par J.-CL. Hélin et R. Houstiou : " *À la faveur de la décentralisation, le droit français prend acte, dans un texte législatif, de la diversité des situations locales. A défaut de l'avoir fait en ce qui concerne les structures administratives territoriales il tend désormais à la prendre en compte au niveau de certains espaces spécifiques.* " Cette technique législative a conduit le juge à donner aux termes employés par le législateur un contenu prenant en considération les circonstances locales.

Source : http://membres.lycos.fr/auba/

Avec le renforcement du droit de l'environnement, une partie des objets environnementaux sont extraits de la logique de la négociation. Le droit contribue à créer des objets ou des terrains de non négociation. Les zones ou les espaces protégés ne sont pas négociables (théoriquement). Quand un statut juridique est fixé, l'espace de négociation se réduit. Il dépend des interstices laissés par les vides et les défaillances juridiques. Pour certains de nos interlocuteurs, la conséquence est immédiate : lorsque le droit n'est pas propice à la négociation, quand des objets ou des territoires sont protégés au stade de la sanctuarisation, on n'est plus dans le domaine de l'écologie, car on se trouve dans un système de rapports bloqués. Pour eux, la logique de la protection/sanctuarisation conduit la politique de protection de la nature dans une impasse. Et de donner aussitôt l'exemple de la directive NATURA 2000 (Encadré 4), qui leur apparaît comme un échec dans l'avancée vers une démarche ouverte dans la définition de zones de faunes et de flores protégées. De même, le Comité national de la protection de la nature leur paraît clos sur lui-même, et les dispositifs " Parcs Naturels Régionaux " (PNR) ou conservatoires..., trop abscons et fermés à la concertation. Même le Conservatoire du littoral, qui a pourtant servi d'autres approches, serait également touché par cette tendance, en n'ayant que pour politique l'achat sans discussion, ni évaluation, de territoires jugés prioritaires.

Encadré 4 : NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne. Il assure le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des États membres en application des directives européennes dites " Oiseaux " et " Habitats " de 1979 et 1992. Sa création contribue en outre à la réalisation des objectifs de la convention sur la diversité biologique adoptée au " Sommet de la Terre " de Rio de Janeiro en juin 1992.

Le ministère de l'écologie et du développement durable alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000.

Quelle est la méthode ?
Le " document d'objectifs " constitue une démarche novatrice. Il est établi sous la responsabilité du préfet de département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage regroupe sous l'autorité du Préfet les partenaires concernés par la gestion du site (collectivités locales, propriétaires, exploitants, associations, usagers...) ou leurs représentants. Ce document définit les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles et indique, le cas échéant, les mesures réglementaires à mettre en œuvre sur le site. Il précise les modalités de financement des mesures contractuelles.

C'est donc à partir du document d'objectifs que seront établis les contrats de gestion. Pour aider à la réalisation des documents d'objectifs, des outils sont mis à la disposition des services de l'État et des opérateurs :
- Un " guide méthodologique ", élaboré à la suite d'une opération expérimentale cofinancée par l'Union européenne et menée sur 37 sites pilotes, traite de la rédaction du document d'objectifs.
- Un " plan de formation ", mis en place dès 1999 pour les agents de l'État (DIREN, DDAF...) ainsi que pour les opérateurs techniques, contribue également à l'échange d'expériences entre les régions.
- Par ailleurs, les " cahiers d'habitats " présentent pour chaque habitat défini dans la directive une synthèse des connaissances scientifiques ainsi que des recommandations de gestion. Leur rédaction a été confiée à des scientifiques et à des gestionnaires de milieux naturels.

Source : http://natura2000.environnement.gouv.fr/

On fabriquerait ainsi des territoires où les publics seraient malvenus, car considérés comme des prédateurs. Plusieurs facteurs joueraient dans ce sens, comme la pression très forte des associations naturalistes (notamment des ornithologues en ce qui concerne la défense des zones humides, par exemple) mais aussi l'effet des formations et des recrutements concernant les agents en charge de ces structures (plutôt des naturalistes : botanistes, herboristes…).

Dans ces conditions, la logique de la concertation devient politique. Elle apparaît comme une façon de substituer l'acceptable à l'interdit, et comme une solution nécessaire pour sortir de cette impasse.

2.2.2. Une conceptualisation des conflits d'environnement

La montée en puissance des conflits d'environnement va donner lieu à des ensembles de recherches qui s'intéressent à leur gestion. Pour une part, les acteurs à l'origine de ces travaux sont déjà situés, comme la MER. Mais la reconstitution de cette histoire scientifique conduit à en découvrir d'autres, du côté du ministère de l'Environnement mais aussi de l'Agriculture, qui sont parfois en relation avec les précédents, du fait de la présence d'acteurs sécants, de regroupements ministériels et par moments de recoupements thématiques entre Équipement et Environnement. Plus précisément, l'organisation institutionnelle des recherches en sciences sociales sur l'environnement est liée à la création et aux initiatives de trois structures, d'où émane ensuite l'essentiel des impulsions : le Programme interdisciplinaire de recherche " Environnement " (PIREN) créé en 1979 par le CNRS, le département " Systèmes agraire et

développement " (SAD) de l'INRA qui date de la même année et le premier service de recherche du ministère de l'Environnement (le SRETIE) (Encadré 5).

Encadré 5 : L'organisation institutionnelle des recherches en sciences sociales sur l'environnement

" Tandis que le PIREN, le SAD et le SRETIE poursuivaient leur actions, fut-ce sous des dénominations qui varièrent avec le temps, d'autres initiatives dans le même sens furent prises dans les différents organismes de recherche (au MNHM, à l'ORSTOM, au CEMAGREF, au CIRAD et tout particulièrement dans le département " Économie et sociologie rurales " de l'INRA).

Il convient toutefois de rappeler que ces initiatives institutionnelles avaient été précédées par les actions de la DGRST, qui s'étaient incarnées dans une série de programmes pilotés par des comités successifs, également à partir du début des années 1970 ; le dernier de ces comités (intitulé " Diversification des modèles de développement rural ") exista jusqu'en 1986. C'est même directement l'action de ces comités qui fut relayée au CNRS par la création du PIREN, et à l'INRA par celle d'un véritable département de recherche (le département SAD) qui est un des lieux où s'est réalisée le plus méthodiquement en France une programmation de recherche associant sciences sociales, sciences de l'ingénieur et écologie.

Mais les actions menées au sein des comités de la DGRST ne couvraient qu'une partie du champ de recherche sur l'environnement, leurs thématiques étaient pour l'essentiel contrées sur la gestion des ressources naturelles renouvelables et leur terrains de recherche privilégiés étaient ruraux, lieux de prédilection des activités agricoles et forestières. Ceci explique que l'INRA se soit senti tout particulièrement concerné et que les recherches sur les " systèmes ruraux " aient eu aussi dès le début dans la programmation du PIREN une place de choix, qu'ils conservent d'ailleurs aujourd'hui dans celles du Programme interdisciplinaire de recherche " Environnement, vie et société ", dans le cadre du comité " Systèmes écologiques et actions de l'Homme " (SEAH). Dans ce seul domaine agricole et rural, un élargissement des thématiques et des démarches s'est ensuite produit avec le développement des recherches en sciences sociales tant hors de l'INRA qu'à l'INRA. "

Source : C. Henry, M. Jollivet (dir.), " La question de l'environnement dans les sciences sociales. Eléments pour un bilan ", Programme " Environnement Vie et Société " du CNRS, *Lettre* n°17, numéro spécial, février 1998, p. 5.

D'une façon générale, la recherche environnementale oscille, comme la recherche urbaine, entre critique et pragmatisme. Toutefois, une différence apparaît avec les travaux précédents, qui abordent l'environnement essentiellement comme une *question sociale*. En effet, l'environnement va être dès le départ considéré davantage par les protagonistes de cette histoire scientifique comme un mouvement permanent d'adaptation hommes/nature, qui ne peut se suffire d'une approche anthropocentrique qui empêche de poser la question environnementale comme paradigme général, à partir duquel le devenir des sociétés doit être perçu et traité.

Une illustration de cette différence, qui est loin d'être anecdotique, concerne les avis des uns et des autres sur l'action de Maurice Godelier à la direction scientifique du département des Sciences de l'Homme et de la Société au début des années 1980. La recherche urbaine se satisfait apparemment de ses propositions novatrices dans le sens d'une ouverture de la recherche à la demande sociale, tandis que la recherche environnementale retient avant tout le rôle de Godelier dans l'infléchissement des approches de l'environnement du côté de l'anthropologie de la nature[73] et dans le lancement du Programme Interdisciplinaire sur l'Environnement (PIREN).

Sans dissocier exagérément ces deux ensembles de recherches qui ont largement partie liée contre le technocratisme, on peut dire que nous avons affaire à des perspectives scientifiques différentes. La recherche urbaine, que nous venons d'évoquer, traite essentiellement les enjeux d'environnement (pris à travers différents objets d'aménagement du territoire, d'espaces construits et de cadre de vie) en termes de rapports sociaux, et propose des régulations juridiques, économiques ou politiques pour dépasser les contradictions d'une gestion univoque. En revanche, l'ensemble de la recherche environnementale, que

73 Maurice Godelier développe dans son ouvrage *L'idéel et le matériel : Pensée, économies, sociétés* (Paris, Fayard, 1984) un chapitre sur l'appropriation sociale de la nature qui va contribuer pour beaucoup à décider les commanditaires de recherche au ministère de l'Environnement à opter pour une approche résolument multidisciplinaire de l'environnement.

nous abordons maintenant, essaie de se tenir à une approche plus théorique de l'environnement (en tant que patrimoines naturels) comme mouvement permanent d'adaptation, qui nécessite une *épistémè* non cloisonnée et sans cesse à renouveler, dans la mesure où aucun point de vue sur les enjeux d'environnement n'est, par définition, unique ou suffisant, et, moins encore, définitif. Du coup, la question de la concertation apparaît différemment selon ces deux points de vue, soit comme modalité particulière permettant d'ajuster et de concilier des points de vue ou des intérêts sociaux à l'intérieur de processus de décision réaménagés, soit comme une solution globale pour résoudre une contradiction centrale, propre au politique, suivant un raisonnement qui peut être résumé ainsi :

> Les questions d'environnement interpellent le politique, car les problèmes d'adaptation supposent de faire des choix.
>
> La difficulté est que le politique fonctionne au déterminisme[74]. Il ne peut concevoir sa réponse suivant un schéma analogue à celui du multi-déterminisme permanent qui caractérise l'environnement comme question permanente d'adaptation. Le politique pense *a priori* l'environnement comme un tout administré ou administrable, comme un objet d'administration réductible à une hypothèse causale.
>
> Du coup, des solutions sont à rechercher pour sortir de cette contradiction. La concertation apparaît alors comme une possibilité pour éviter une lecture trop univoque des enjeux d'adaptation. Mais son institutionnalisation peut devenir à son tour un problème si elle alimente un néo-technocratisme mâtiné de démocratie participative ou si elle conduit à une homogénéisation de la pluralité.

Cette conception considère l'environnement comme une heuristique qui tient, d'un point de vue fonctionnel, à sa valeur ubiquiste : l'environnement met en rapport des dimensions qu'on ne mettrait pas *a priori* en relation. Il ne serait donc pas nécessaire de faire apparaître de spécificités de l'environnement autres que celle-ci en particulier. Mais même avec cette présentation théorique ou idéologique, il y a besoin de penser concrètement, là où ils se posent, les conflits d'environnement et leur gestion. C'est sur ce plan que la recherche en sciences sociales va être mobilisée, pour aider à trouver des solutions permettant de " multi déterminer " les enjeux d'adaptation des rapports hommes/nature. La " concertation avec le public " affichée aujourd'hui dans le cadre du programme " Concertation, Décision, Environnement " apparaît ainsi dans la continuité d'autres débats très proches sur le fond, comme ceux de la " la gestion patrimoniale " et " la gestion négociée des conflits ".

Les principaux acteurs de cette histoire scientifique ne marchent donc pas tous du même pas, parce qu'ils n'ont pas la même conscience du service à rendre au politique pour le sortir de sa contradiction. Il y a ceux qui pensent que la concertation offre une possibilité intéressante pour assouplir la vision déterministe du politique. Et il y en a ceux qui le pensent également, mais qui souhaitent engager aussitôt la critique de la concertation pour éviter l'immobilité des solutions. Ceux-ci considèrent que la concertation devient une façon pour le politique de reprendre en main les tendances centripètes et de limiter le renouvellement des points de vue, et ainsi de revenir à un déterminisme suffisant contre la mise en doute permanente des explications voulues par l'heuristique de l'environnement, dès lors qu'elle est une procédure réglementée.

---

74 Pour le comprendre, il suffit de voir le poids des hypothèses causales dans les modèles d'explication des politiques publiques.

2.2.3. Le choix de la multidisciplinarité

Le multi-déterminisme permanent qui caractérise l'environnement comme question d'adaptation va impliquer sur le plan scientifique un besoin de multidisciplinarité. Cette exigence est perçue et posée dès le début par les services du ministère de l'Environnement. La MRE créée en 1972 et dirigée par Serge Antoine, puis le Service de Recherche, d'Etudes et de Traitement de l'Information sur l'Environnement (SRETIE) qui la remplace, joue cette carte.

Le principe de Serge Antoine à la MRE et ensuite de Lucien Chabason au SRETIE est de ne pas développer de recherche sur l'environnement s'il n'y a pas de sciences sociales. Pour ces commanditaires, aux affaires sur une longue période, il y a besoin de mobiliser tous les savoirs, y compris les études de préhistoire qui constituent une étape indispensable à la compréhension des rapports hommes/nature. Toutes les disciplines de sciences humaines et sociales ont donc leur importance et disent quelque chose sur l'environnement et plus globalement sur la nature. La géographie sociale a un apport considérable, comme le montrent des revues comme *La Revue de Géographie Alpine*, ou *La Revue des Pyrénées et du Sud/Ouest*, et des travaux comme ceux de Georges Bertrand[75], qui a présidé de 1980 à 1984 la Commission de biogéographie au sein du Comité national français de géographie[76]. La philosophie est aussi de la partie, notamment avec les réflexions de Alain Roger[77], Augustin Berque[78], François Dagognet[79], tout comme l'étude des religions[80]. Les réflexions disciplinaires sur l'environnement ne manquent donc pas en France, contrairement à l'idée reçue d'une recherche de l'environnement en sciences humaines et sociales relativement peu développée. Le tour d'horizon pourrait être poursuivi, pour signaler les travaux d'archéologie d'Alain Ruellan et d'autres chercheurs engagés[81]. La psychologie

---

75 G. Bertrand Georges, " Le paysage entre la nature et la société ", *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 1978, n° 49 (2), p. 239-258.

N. Beroutchachvili, G. Bertrand, " Geosystem or Natural and Territorial Complex ", *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 1978, n° 49 (2), p. 167-180.

76 La pensée géographique de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle s'est constituée à partir d'un fondement naturaliste, voire déterministe, en essayant de développer les rapports entre les hommes et leurs milieux. Le *Traité de géographie physique* d'Emmanuel de Martonne (1927) a balisé les champs d'action de la géographie physique, en consacrant notamment le troisième tome à la biogéographie, dont la rédaction fut confiée à un botaniste (Auguste Chevalier) et un zoologue (Lucien Cuénot), qui ont abordé deux éléments importants de la biosphère pour mieux comprendre les milieux géographiques : la géographie des plantes (phytogéographie) et la géographie des animaux (zoogéographie). Entretenant des rapports privilégiés avec les sciences de la nature, pour expliquer le paysage ou le milieu géographique dans lequel vivent les sociétés, la Géographie française a toujours accordé une place importante à la biogéographie en lui consacrant notamment une commission de travail au sein du Comité National Français de Géographie, dès sa création en 1920.

77 Philosophe et écrivain, Alain Roger enseigne l'esthétique à l'université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand.

78 Directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, à Paris, Augustin Berque réfléchit depuis des décennies au rapport des sociétés humaines à leur environnement. Il a publié plusieurs essais sur ce sujet. En 2000, il a synthétisé ses recherches et sa réflexion dans *Ecoumène* (Paris, Belin, 2000).

79 Elève de Canguilhem, François Dagognet est aujourd'hui professeur de philosophie à La Sorbonne. Parmi ses très nombreux ouvrages de philosophie, deux portent directement sur la nature : F. Dagognet et al., *Mort du paysage. Philosophie et esthétique du paysage*, Paris, Champ Vallon, col. " Milieux ", 1993 ; F. Dagognet, G. Canguilhem, *Considérations sur l'idée de la nature. La question de l'écologie, la technique ou la vie*, Paris, Vrin, col. " Pour demain ", 2000.

80 On pense aux travaux de D. Hervieux-Leger, et notamment à *Christianisme et modernité* (Actes du colloque de l'Arbresle, septembre 1987), Paris Cerf, col. " Sciences humaines et religion ", 1990.

81 Professeur émérite de science du sol, membre fondateur de l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire, co-animateur du chantier " Sol " de l'Alliance, Alain Ruellan a été Directeur Général de l'ORSTOM (actuellement Institut de recherche pour le développement), directeur du CNEARC (Centre national d'études agronomiques des régions chaudes) à Montpellier, directeur du PIREVS du CNRS. Président de l'Union internationale de la science du sol, A. Ruellan est convaincu de l'importance des relations entre les sols et les sociétés humaines, autant qu'il est préoccupé par l'avenir des relations entre science et société.

n'est pas en reste non plus, ni la science politique avec, pour l'essentiel, des travaux sur le vote et les mouvements écologistes et d'autres sur les politiques publiques d'environnement. Par ailleurs, les " ruralistes " français, parmi lesquels Marc Jollivet, vont contribuer à investir les questions environnementales.

Dans la diversité des disciplines, l'économie – comme le droit pour les raisons évoquées précédemment – tire mieux son épingle du jeu que les autres. L'intérêt ancien de l'économie pour la question de l'environnement est à rechercher dans les débats internes à la discipline[82], mais aussi très probablement dans ses capacités à répondre aux questions que se pose l'administration et dans ses intérêts pour les ressources naturelles et l'énergie. L'opérationnalité des sciences économiques semble plus grande ou en tout cas, plus évidente.

Au sein du " groupe Gruson ", Bertrand de Jouvenel[83] pose très tôt la question de la différence entre PNB et richesses produites et prône l'idée d'amortissement du capital naturel. Ce groupe de réflexion mis en place dans les années 1970 par le SRETIE introduit l'idée d'évaluation de patrimoine naturel. Il a perçu l'importance du problème de la destruction irréversible des ressources naturelles, qui est aujourd'hui au coeur de la question du développement durable. Un ouvrage marque alors les esprits, celui de Jean Dorst intitulé *Avant que nature meurt. Pour une écologie politique*, dont le propos scientifique met directement en cause l'exploitation intensive des sols, l'usage des pesticides…, et développe en réaction l'idée de " seuils de tolérance " [84].

Dès les années 1970, le sentiment de violences inouïes perpétrées par l'homme contre la nature est particulièrement vif. Tout s'inscrit dans les paysages, à travers l'essor non contrôlé des zones de production industrielle, d'habitat concentré, d'autoroutes et de barrages, de tourisme de masse en montagne et à la mer. Les conflits sont très forts, autour de mobilisations massives, contre un développement et un aménagement dévastateurs pour la nature, contre " les bétonneurs " et un certain monde politique aux intérêts parfois étroitement liés. Les sujets d'inquiétude et de conflit sont localisés. La société française découvre un peu tard les conséquences de la fin du rural et de l'urbanisation à tout va.

Orienté vers l'action, le groupe Gruson estime que le passage par une lecture économique des enjeux d'environnement est indispensable pour avoir une chance d'être entendu d'une administration centrale (déjà) prise dans le dogme de la monétarisation des richesses[85]. Travaillant à l'esquisse d'une idée de Comptabilité du patrimoine naturel, les propositions du groupe circuleront au sein de l'administration des Finances à travers le groupe Toulemon (du nom de l'inspecteur des finances qui préside un groupe *ad hoc*

---

82 O. Godard, " Les sciences économiques et les recherches sur l'environnement ", in C. Henry et M. Jollivet (dir.) *La question de l'environnement dans les sciences sociales. Eléments pour un bilan*, Programme interdisciplinaire de recherche " Environnement Vie et Société " du CNRS, *Lettre* n° spécial, n° 17, février 1998, p. 24-43. M. Prieur, " La recherche juridique en environnement " in C. Henry, M. Jollivet (dir.), op. cit., p 88-91.

83 Bertrand de Jouvenel a été correspondant diplomatique puis envoyé spécial de divers journaux jusqu'en 1939. Économiste et professeur dans diverses universités (Cambridge, Berkeley, Oxford...) il a dirigé la SEDEIS (société d'études économiques). Il est le fondateur de *Futuribles*, et auteurs de nombreux ouvrages : *Du Pouvoir*, Genève (1945), Paris, Éditions Hachette, 1998 ; *De la politique pure* (1958), Paris, Calman Levy, 1977 ; *La civilisation de puissance*, Paris, Fayard, 1976 ; *De la souveraineté: à la recherche du bien pratique*, Paris, Éd. Litec, 1947 ; *Arcadie, essai sur le mieux vivre*, Paris, Éd. Futuribles, 1968.

84 Livre édité chez Delachaux et Niestlé en 1970. La référence à Jean Dorst est toujours présente. Scientifique et militant, auteur de nombreux ouvrages, il livrera un discours d'une grande portée lors de son investiture à l'Académie des Sciences en 1973, intitulé *L'homme et l'épuisement de la biosphère.*

85 Un débat qui rebondit aujourd'hui avec le rapport publié de P. Viveret, *Reconsidérer la richesse*, Paris, Éditions de L'Aube, 2004.

sur la question). Les travaux du groupe Gruson trouvent un écho, puisqu'en 1978 la Commission interministérielle des comptes du patrimoine naturel (CICPN) est créée. Celle-ci rendra ses conclusions dans un important rapport publié en 1986, dont la recommandation principale vise à présenter les possibilités de prise en compte du " patrimoine naturel " par le système de la Comptabilité nationale[86]. Suivant cette recommandation, l'INSEE (par l'intermédiaire probable de Claude Gruson) propose de faire de *La comptabilité patrimoniale* un outil privilégié pour évaluer les transformations de l'environnement[87].

Le groupe Gruson n'est pas le seul à s'intéresser à l'idée de Comptes du patrimoine naturel. Dès les années 1970, d'autres réseaux de recherche, qui se situent à l'origine du côté du ministère de l'Agriculture, travaillent également le sujet sans lien apparent avec lui. C'est le cas du réseau qui a développé la notion de gestion patrimoniale.

2.2.4. La problématique de la " gestion patrimoniale "[88]

Une partie de la réflexion sur l'environnement se situe à l'origine au ministère de l'Agriculture. Cette histoire commence avec des applications de la modélisation mathématique au champ de la décision par le Bureau de la rationalisation des choix budgétaires (RCB) du ministère de l'Agriculture (Roy, Berthier, Montgolfier, Gagey[89]). Le point de départ de la gestion patrimoniale est la question de la dégradation de la qualité des eaux souterraines de la nappe phréatique d'Alsace, posé au bureau RCB[90]. Alors que les attentes sont fortes en termes de modélisation, l'approche ne parvient pas à dégager de pistes suffisamment claires pour l'action. L'échec pose question au ministère de l'Agriculture. Il est d'autant plus délicat à assumer que cette grande étude a investi des moyens importants et que l'Alsace est une région alors particulièrement sensible aux questions environnementales[91]. Ne pouvant en rester là, le Bureau RCB demande en 1975 à Patrice Bertier (mathématicien de formation, spécialiste de la décision) avec sa société COREF, lequel s'adjoint le concours de Jean de Montgolfier (polytechnicien, promotion 1964)[92] pour prêter main forte à l'équipe RCB et Henri Ollagnon (qui fait l'essentiel du travail empirique, doctorant alors à l'IEP de Paris) de reprendre la question. Ces trois chercheurs travaillent ensemble dans

---

86 Voir le texte très riche de F.-D. Vivien, " Le 'patrimoine naturel' : jeux et enjeux entre nature et société ", document de travail, Séminaire " Patrimoine ", séance du lundi 5 mars 2001. Ce texte apporte quelques éléments sur l'épisode de la gestion patrimoniale, et beaucoup sur les origines et l'évolution de la notion de patrimoine naturel qui est l'innovation sémantique et conceptuelle essentielle dans le domaine de l'environnement depuis trente ans. " *Par sa construction même, au travers du rapprochement des termes " patrimoine ", qui renvoie à certains éléments qui sont appropriés par les sociétés humaines, et " naturel ", qui désigne, dans un certain sens, ce qui échappe au domaine des affaires humaines, cette expression témoigne d'une volonté de tisser des liens particuliers entre la société et la nature* " (p. 1) ; on retrouve l'idée de nécessaire adaptation hommes/nature.

87 On peut en effet établir un lien entre certains travaux sur la gestion patrimoniale et ceux de l'INSEE ; nous avons noté par exemple le travail collectif de Bertier, de Montgolfier, Natali et Joffre sur les *Comptes du patrimoine national végétal Corse* (1982). Concernant l'INSEE voir : *Les Comptes du patrimoine naturel*, Collection de l'INSEE, 1986. Une déclinaison est même produite (*comptes et bilans d'écozone* ; *comptes d'éléments* ; …).

88 Nous tenons à remercier H. Ollagnon, acteur essentiel du développement de la notion de Gestion patrimoniale pour sa collaboration et nos nombreux échanges qui ont nourrit cette section.

89 Ministère de l'agriculture, DGAF, Bureau RCB, *Conservation des forêts sub-urbaines et passage des autoroutes à l'ouest de Paris*, juillet 1972, p. 114

90 Ministère de l'agriculture, Bureau RCB, *Etude des conséquences sur le développement économique régional de la pollution de la nappe phréatique de la plaine d'Alsace*, SRAE alsace, novembre 1977, p. 200.

91 Par exemple à l'époque, les rencontres alsaciennes de Barr sont l'occasion chaque année de débats entre élus, associations, citoyens sur des questions d'environnement, de culture, de patrimoine.

92 Le parcours de Jean de Montgolfier est typique des entrelacs qui nouent ce milieu scientifique dans la durée. Pour en donner une idée, signalons simplement qu'aujourd'hui, Jean de Montgolfier est le trésorier de l'association " Plan Bleu ", soutenue par le PNUE, dont son créateur, Serge Antoine, est l'un des vice-présidents et à laquelle Lucien Chabason et Jacques Theys participent comme membres qualifiés.

le cadre de SCORE, une société d'étude que dirige Bertier. Au lieu de s'en tenir à des approches économique, juridique et technique distinctes, ceux-ci partent du constat que l'action est en panne à cause du grand nombre d'intervenants et du sentiment d'impuissance de chacun. Leur conviction est la suivante : " *au centre de la difficulté à gérer le bien commun qu'est la nappe phréatique se trouve d'une part un problème de décision et d'organisation sociale, d'autre part une question d'engagement des acteurs pour un patrimoine partagé* "[93]. Leurs questions centrales en découlent. Ils cherchent à comprendre comment un système d'acteurs se bloque et pourquoi il est impuissant à prendre en charge l'évolution d'un patrimoine écologique. Ils examinent alors ce que peuvent être les solutions pour une gestion pluraliste et préventive de celui-ci.

L'approche débouche sur une proposition méthodologique, dite de *la gestion patrimoniale* dont le document de référence a été rédigé par Ollagnon[94]. Patrice Bertier et Jean de Montgolfier développent cette approche dans un texte de réflexion méthodologique et la testent sur le cas de la forêt méditerranéenne[95]. Dans la durée, les zones littorales vont servir d'objet d'étude privilégié et un peu de point de ralliement, en même temps que le passage dans certains programmes du PNUE, comme le " Plan bleu ", va servir à l'action et aux carrières de plusieurs de ces acteurs. Sans tarder, Patrice Bertier et Laurent Mermet (un normalien en biologie qui rejoint SCORE) décrivent le système des relations patrimoniales afin de modéliser les principaux jeux d'interaction[96]. Un peu plus tard, d'autres recherches méthodologiques définissent les critères d'action pour une gestion patrimoniale[97]. Mais un seul ouvrage édité[98] retracera l'histoire de cette innovation méthodologique, les autres travaux étant essentiellement des notes de travail ou des rapports à tirage limité, appartenant au genre dit de la " littérature grise ". Ceci est étonnant, compte tenu de l'importance prise par cette notion dans les années 1980.

L'objectif de la gestion patrimoniale est fondamentalement de proposer un nouveau langage, voire une nouvelle façon de penser l'environnement, un langage patrimonial tout à la fois économique, financier, réglementaire, sociologique, écologique, politique, et totalement préoccupé par la prise en compte du long terme et de la complexité des interrelations et des dynamiques. La notion de patrimoine s'applique à des domaines très divers, du patrimoine naturel, au patrimoine culturel d'une société, génétique d'une espèce, social et culturel des individus. Avoir conscience de cette richesse et savoir la gérer nécessite un travail sur la diversité des logiques (et des intérêts) et un travail sur la durée, qui renvoient tous deux à la question centrale de la responsabilité de tous et de chacun à l'égard du futur. C'est pourquoi la gestion patrimoniale se présente comme une démarche devant s'appuyer sur la conjonction de trois éléments : *la prise de conscience et l'organisation des responsabilités* ; *la négociation des principes de gestion* ; *le recueil d'informations pertinentes et*

---

93 Sur l'origine de la gestion patrimoniale : L. Mermet, " Les chercheurs et l'environnement : le témoignage d'un itinéraire scientifique ", *Journal des anthropologues*, 1990, n° 40-41, p. 105-117.

94 Le document de référence est le texte de H. Ollagnon : " Propositions pour une gestion patrimoniale des eaux souterraines. L'expérience de la nappe phréatique d'Alsace ", *Bulletin Interministériel pour la Rationalisation des Choix Budgétaires*, 1979, n° 36.

95 J. de Montgolfier, P. Bertier, " Tentatives pour poser le problème forestier en termes de patrimoine ", Communication présentée au Congrès de l'Association des ruralistes français, Lyon, 22-23 novembre 1979. Patrick Bertier écrira en 1980 un texte pour le Groupe de prospective du ministère de l'Environnement intitulé " Tensions et conflits dans l'environnement " dans lequel il synthétise les trois études de cas précurseurs : l'A 86, la nappe phréatique, la forêt méditerranéenne. Ce texte est publié dans les *Cahiers du GERMES* , décembre 1987, n° 12, p. 215-220.

96 P. Bertier, L. Mermet, " Le système des relations patrimoniales " (1980), *Cahiers du GERMES*, 1987, n° 12, p. 477-483.

97 P. Bertier, J. de Montgolfier, J.-M. Natali, L.-M. Joffre, *Comptes du patrimoine national végétal Corse*, AIDA, CICPN, mars 1982. La méthodologie a été élaborée auparavant au cours d'un séminaire de travail tenu au CEMAGREF à Aix en Provence. Une synthèse est signée des trois premiers auteurs cités dans l'article " Critères pour une gestion patrimoniale " publié dans les *Cahiers du GERMES*, 1987, n° 12, p. 485-493. Egalement, L. Mermet, J.-M. Natali, *Évaluation en terme de Patrimoine des expériences sylvo-pastorales et des procédures d'aménagement. recherche de critères d'évaluation patrimoniale*, ADEER, CEE, octobre 1981.

98 J. de Montgolfier, J.-M. Natali, *Le patrimoine du futur. Approche pour une gestion patrimoniale des ressources naturelles*, Paris, Économica, 1987.

leur mise en discussion[99]. Passer par la notion de patrimoine oblige à tenir compte de la diversité des dimensions et des logiques (sociales et naturelles) et à rechercher en conséquence les possibilités de les articuler au mieux afin de conserver dans le futur des potentialités d'adaptation. Avant l'heure, la démarche de la gestion patrimoniale pose les termes de ce que l'on qualifierait aujourd'hui d'approche du développement durable, mais avec un élément fort, celui de la notion de conflits comme objet de recherche et notion clé. La rupture est étonnante. L'environnement est présent autour d'idées comme l'ancrage dans les milieux, tandis que les auteurs disparaissent du champ en tant qu'élément principal. En même temps, tous les éléments relatifs à la concertation sont là, sans que l'on en parle explicitement. Les auteurs argumentent en termes d'espaces ou de dispositifs de négociation.

A la suite du travail sur la nappe phréatique d'Alsace, le Bureau RCB recrute Henri Ollagnon. Celui-ci est chargé d'initier de nouvelles études de cas sur l'usage des ressources naturelles afin de rendre compte des jeux d'interactions dans les processus de prise de décision. Henri Ollagnon convainc le ministère de l'Agriculture de lancer une action incitative pour développer un cadre méthodologique et théorique de la gestion patrimoniale. Plusieurs missions et études préparent l'élaboration de cette démarche (Encadré 6).

Encadré 6 : La gestion patrimoniale, des missions et des études préparatoires

- 1975-1977 : Mission pour l'amélioration de la gestion des eaux souterraines d'Alsace, par le Bureau RCB du ministère de l'Agriculture et COREF, pour le SRAE et l'EPRALSACE.
- 1979-1981 : Mission pour l'amélioration de la gestion du milieu rural, par le Bureau RCB du ministère de l'Agriculture avec SCORE, pour la DIAME Agriculture.
- 1981- 1985 : Mission pour l'amélioration de la gestion de la qualité des eaux du bassin de la Sèvre Nantaise, par le Bureau RCB du ministère de l'Agriculture avec SCORE, pour la DIAME et le SRAE " Pays de Loire " et l'Association des élus de la Sèvre-Nantaise.
- 1981-1983 : Mission pour l'amélioration de la gestion de la sécurité et la qualité du milieu physique en montagne. Diagnostic et orientation de la politique de restauration des terrains en montagne, par le Bureau RCB du ministère de l'Agriculture avec SCORE et le concours du CEMAGREF de Grenoble, pour la Direction des Forêts.
- 1984-1985 : Etude de la gestion de la qualité économique et financière de l'exploitation agricole, par SCORENA, pour le ministère de l'Agriculture.
- 1985-1986 : Etude du fonctionnement local de la politique d'élevage bovin, par SCORENA, pour le ministère de l'Agriculture dans le cadre de l'étude d'évaluation de la politique d'élevage bovin confiée au Conseil général du GREF.
- 1985-1987 : Etude de la négociation sociale du revenu agricole, par SCORENA, COFREMCA et FNSP, pour le ministère de l'Agriculture.

Source : H. Ollagnon, " A la rencontre des approches théoriques et pragmatiques de la gestion de la nature : l'audit patrimonial de type "systèmes-acteurs" ", *Cahiers du GERMES*, 1987, 12, p. 495-510.

Ces travaux méthodologiques débouchent sur une démarche d'*audit patrimonial de type " systèmes-acteurs "* qui traite de l'acteur en relation avec son milieu. Directement intéressés par les logiques d'interactions d'acteurs aux rationalités limitées, ces travaux s'inscrivent explicitement dans le sillage de l'analyse stratégique développée par les sociologues des organisations grâce notamment au travail d'importation de la sociologie américaine réalisé, dès la création du Centre de Sociologies des Organisations, par Michel Crozier et son équipe[100].

99 C. Oudinot, " Introduction à la notion de patrimoine ", *Cahiers du GERMES*, 1987, n° 12, p. 469-475. Cet article est tiré d'une recherche sur les blocages à la gestion patrimoniale, réalisée par le Groupe de prospective du ministère de l'Environnement en 1982.

100 Non seulement les principes de l'analyse stratégique sont repris et mis en œuvre, mais les premières missions lancées par Ollagnon adoptent la même posture scientifique que les chercheurs du CSO, à savoir développer une méthode en plus de l'analyse (ce qui fera la force principale du CSO par rapport à d'autres laboratoires) ; voir M. Crozier, E. Friedberg, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 1977. C'est très net dans le document méthodologique de 1980, produit par Bertier et Mermet (*Le système des relations patrimoniales*, op. cit., 1987).

En même temps que les travaux se multiplient sur la gestion patrimoniale, le noyau de chercheurs s'agrandit. Si l'on prend pour exemple l'arrivée de Bernard Kalaora dans ce cercle de chercheurs, on peut se rendre compte des réseaux scientifiques qui se mobilisent et qui, ensemble, fertilisent cette recherche sur la gestion patrimoniale en même temps qu'ils fabriquent les carrières[101].

Cette phase d'expansion survit à la disparition brutale, début des années 1980, de Patrice Bertier, considéré comme l'un des inspirateurs du " *mouvement gestion patrimoniale* "[102]. La gestion patrimoniale se diffuse au sein du ministère de l'Agriculture puisque ces chercheurs, en étroite collaboration avec des inspecteurs généraux, vont contribuer à approfondir la démarche et à l'introduire dans la boite à outils des services. Elle entre aussi dans la formation des agents et des cadres[103] ; le paradigme de la multiplicité des acteurs s'impose peu à peu à l'Institut de la recherche agronomique (INRA) et à l'École nationale du génie rural des eaux et des forêts (ENGREF).

Au milieu des années 1980, le réseau se disperse, mais chacun poursuit ses activités et diffuse la démarche de la gestion patrimoniale. Les précurseurs vont à plusieurs reprises en expliciter le contenu en direction d'un public plus large[104]. Le ministère de l'Agriculture maintient un rôle d'impulsion. Le Bureau des Etudes et de la Prospective (BEP) succède au Bureau RCB, et avec l'implication d'autres acteurs (comme Patrick Laudez qui est actuellement à l'Institut français de l'Environnement, IFEN, créé en 1993), lance des études sur les conflits dans le champ des politiques d'environnement. Dix ans plus tard, un retour de la pensée gestion patrimoniale s'opère avec une nouvelle vague de chercheurs qui recyclent sa problématique et sa démarche. Ce *revival* a pour acteurs des personnes comme Jacques Weber (CIRAD), Franck Dominique Vivien (économiste de l'environnement à l'Université de Reims Champagne-Ardenne) qui relance la réflexion par un séminaire. H. Ollagnon quant à lui continue à promouvoir la notion et à travailler avec dans ses recherches.

---

101 La publication d'un ouvrage rédigé conjointement avec Antoine Savoye (*La forêt pacifiée. Sylviculture et sociologie au XIXe siècle*, Paris, L'Harmattan, col. " Alternatives Paysannes ") permet à Kalaora d'entrer en contact avec H. Ollagnon. Celui-ci, en lien avec le RTM (Restauration des terrains de montagne), est intéressé par leur approche monographique et leur présentation des forestiers comme acteurs du patrimoine naturel, qui redécouvre Le Play. Parallèlement, après un séjour en Algérie et un début de thèse sur l'intervention sociale en entreprise qui ne l'intéresse pas, Kalaora accepte la proposition de Henri Mendras (qui est, comme Michel Crozier, Erhard Friedberg, Jean-Gustave Padioleau et Renaud Sainsaulieu, membre de l'Association de développement de sciences sociales appliquées créée par Kalaora) d'une thèse sur les fréquentations de la forêt périurbaine. Cela l'amènera vers l'INRA et un ouvrage, *Le musée vert. Radiographie du loisir en forêt* (Paris, Anthropos, 1981). A l'INRA où il existe un " département forestier ", Kalaora travaille sur la forêt et les forestiers avec Anne Cadoret, ethnologue, auteur de *Protection et idéologie de la nature* (Paris, L'Harmattan, 1985). Entre-temps, il retrouve à l'ESSEC, P. Bertier, qui y enseigne, et J.-M. Natali, alors étudiant. Par la suite embauché au SRETIE puis au Conservatoire du littoral, il revient à l'INRA sur un poste universitaire. De son passage au SRETIE, d'autres amitiés vont se forger. Il rencontre Lucien Chabason, qui lui-même ira au " Plan bleu ", et Michel Marié qui anime (de 1987 à 1990) un séminaire " Management et aménagement " avec Bernard Barraqué.

102 Selon l'expression de Laurent Mermet (entretien).

103 La perspective de recherche et la pensée administrative sont en phase. Cela se voit jusque dans la formation. L'analyse pédagogique des conflits devient le socle de la formation des ingénieurs dans les années 1980, ce qui contribue très probablement à l'insertion de la notion de gestion patrimoniale dans le monde universitaire. Par exemple, Laurent Mermet, biologiste de formation, enseigne la théorie de la négociation dès 1983, il intègre l'ENGREF en 1995.

104 Parmi les textes repérés mentionnons : J. Montgolfier, " La gestion patrimoniale des ressources naturelles ", in H.-P. Jeudy (dir.), *Patrimoines en folies*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1990, p. 21-27 ; H. Ollagnon, " A la rencontre des approches théoriques et pragmatiques de la gestion de la nature : l'audit patrimonial de type "systèmes-acteurs" ", *Cahiers du GERMES*, 1987, n° 12, p. 495-510 ; H. Ollagnon, " Une approche patrimoniale de la qualité en milieu naturel ", in N. Mathieu, M. Jollivet (dir.), *Du rural à l'environnement. La question de la nature aujourd'hui*, Paris, ARF/L'Harmattan, 1989, p. 258-268 ; H. Ollagnon, " Stratégie patrimoniale pour la gestion des ressources et des milieux naturels ", *Gérer la nature ?*, 1990, 15, p. 195-222.

2.2.5. Les conflits d'environnement au cœur de la recherche sur l'environnement

L'histoire qui se déroule au ministère de l'Agriculture n'est pas indépendante de ce qui se passe au ministère de l'Environnement, notamment à travers les actions du Groupe de prospective mis en place en 1978 au moment de la création du ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, qui réunit l'Environnement et l'Équipement[105]. Ce groupe est confié à François Lavergne (polytechnicien) et, dans sa partie " environnementale ", à Jacques Theys qui vient du Secrétariat général du Haut comité de l'Environnement, après s'être occupé de rationalisation des choix budgétaires à la Direction de la prévision au ministère des Affaires sociales. Après avoir organisé en 1977 un colloque que le thème de la participation et de la gestion des conflits, Jacques Theys demande à Patrice Bertier un travail exploratoire visant à dégager les grandes pistes de réflexion en matière de gestion des conflits et de négociation. Ce travail va servir de fil conducteur pendant dix ans, avec des suites en matière d'études pilotes. Les thèmes proposés sont dans la continuité des travaux engagés par le Bureau RCB puis par le BEP du ministère de l'Agriculture.

Le premier souci de Bertier est de parvenir à acclimater la démarche de la gestion patrimoniale au ministère de l'Environnement. Un travail de documentation et de réflexion est confié dans ce sens à Laurent Mermet. Il s'avère que la démarche n'est pas aussi adaptable que prévu, dans la mesure où elle ne peut pas s'adosser à un engagement institutionnel aussi fort (l'Agriculture pouvait engager un maximum de 1 million francs par an en budget études multi-sources, plus les frais de personnels, les deux voire trois chargé de mission, sur 15 ans, ce qui permettait au BEP de financer en moyenne 3 études an à 500 kilo/francs l'une). Un axe se dégage cependant sur l'émergence et le développement des conflits d'environnement.

Pour Patrice Bertier, dès 1978, la gestion des conflits est une piste à creuser. Pour lui, la démarche de la gestion patrimoniale est inséparable des conflits et il considère que l'on tend à trop les dissocier, et ainsi à se couper de la possibilité de s'interroger sur l'environnement en termes de rapports sociaux. C'est pour cette raison que, de son côté, Jacques Theys fait à la même époque une mission aux États-Unis. Il s'agit de repérer les centres de recherche travaillant sur le sujet ainsi que les cas intéressants de conflits environnementaux[106]. Celui-ci missionnera Laurent Mermet en 1982 pour recenser les expériences significatives de médiation des conflits et repérer les principaux travaux sur la négociation.

Sur le plan scientifique, Patrice Bertier et à sa suite Laurent Mermet, vont dissocier les conflits d'équipements des conflits environnementaux. Pour eux, les conflits environnementaux sont des conflits plus larges et davantage politiques au sens où au-delà des objets de friction, ils posent directement la question du conflit comme modalité permanente du changement dans les façons de penser et par-delà d'agir. La question du changement est centrale dans toute la réflexion, de l'analyse des raisons des conflits à la proposition de modalités de gestion de ces conflits.

---

105 Il restera commun au deux ministères jusqu'en 1993. Il rassemble deux entités qui ont chacune leur autonomie budgétaire, l'une liée à l'Environnement, l'autre à l'Équipement.

106 J. Theys, " Conflits et participation dans le domaine de l'environnement : quelques éléments d'information sur les expériences et tendances d'évolutions étrangères ", *Cahiers du GERMES*, 1979, n° 2, p. 227-244. Ce recensement tient compte en particulier des travaux menés par l'OCDE (I Sachs, M. Schiray, *Styles de vie et de développement dans le monde occidental*, Rapport aux Nations Unies, Paris, décembre 1978), à l'Université de New York, au Massachussets Institute of Technology, au Centre International de Recherches sur le Développement et l'Environnement (CIRED).

Patrice Bertier suggère également de s'intéresser à la question de l'évaluation environnementale, qui sera influencée par les expériences québécoises, notamment dans les barrages[107]. Il s'agit de tenir compte des apports de l'économie à la recherche sur les conflits d'environnement mais aussi d'intégrer la donne environnementale au coût global d'un projet. En l'occurrence, c'est toute la question des grandeurs économiques communes à travers lesquelles on peut rapporter et comparer les intérêts environnementaux qu'il faut instruire. Au début des années 1980, " *le ministère de l'Environnement demande des outils d'analyse économique pour défendre le dossier de l'environnement dans les décisions d'aménagement* "[108]. Patrice Bertier entreprend dans cette perspective des travaux avec l'économiste Claude Henry. A sa disparition, celui-là lance un programme de recherche qui vise à étudier le rôle effectif des analyses économiques dans la prise de décision des grands aménagements[109].

Ces recommandations vont être mises en œuvre. Avant de rejoindre Michel Rousel et Philippe Roqueplo au cabinet d'Huguette Bouchardeau au ministère de l'Environnement en 1984, Jacques Theys s'emploie notamment à engager des travaux sur les études d'impact, puis sur les analyses multicritères (étude des rapports entre mobilisation et décision à travers les articulations possibles entre conflits, changements et calculs économiques), avant de lancer des études sur l'opinion publique[110] et sur le mouvement écologique (avec un colloque organisé à l'École normale supérieure le 7 juin 1985).

L'appel aux économistes se fait après une période de fort développement des infrastructures (routières et touristiques) lorsque la question des rendements décroissants des aménagements se pose avec acuité. L'heure est à la recherche d'outils modélisés pour trouver le choix économique optimum. Une méthode similaire sera quelques années plus tard appliquée à l'environnement et notamment durant les négociations dans le cadre de la convention sur le changement climatique et dans la mise en œuvre du protocole de Kyoto par la nouvelle génération d'économiste de l'environnement, comme Patrick Criqui, au laboratoire 'Energie et politique de l'environnement' de Grenoble. Claude Henry et le Laboratoire d'Économétrie de l'École Polytechnique vont défendre l'idée selon laquelle ce qui détruit fondamentalement l'écologie, les milieux, les paysages, c'est au moins autant le manque de démarche écologique, que l'absence d'études d'impacts justificatives. On incite alors les acteurs qui vivent de l'exploitation de ressources non renouvelables et ceux qui polluent, à rechercher et à adopter les solutions optimales pour l'environnement. Le succès des études d'impact s'explique par ce choix. Cette approche produit cependant des évitements.

En particulier, elle évacue pour un temps la question d'une taxe écologique au nom d'une certaine vision de l'impôt qui ne peut être utilisée pour modifier les comportements, un point de vue remis en question de façon importante par les économistes de l'environnement dans le cadre du changement climatique. De plus, ce type d'évaluation est étroitement associé à la démarche participative, ce qui fait place à des résultats contradictoires entre les souhaits d'une population et l'efficacité ou la valeur environnementale

107 La question paraîtra encore neuve lorsque Olivier Soubeyran, de retour du Québec en 1989, proposera notamment à Bernard Kalaora, alors en charge des sciences sociales au service de la recherche du ministère de l'Environnement, le thème de l'évaluation environnementale ou celui du développement durable et participatif, déjà assez largement développés outre-atlantique.

108 L. Mermet., op. cit., 1990, p. 107.

109 Dans ce programme, Laurent Mermet s'intéresse notamment aux arguments et à la rhétorique qui justifient et en même temps empêchent toute discussion du schéma d'aménagement des marais de l'Ouest.

110 Un premier questionnement sur l'opinion publique apparaît dans les séminaires du GERMES. On en a une trace à travers l'article de Rob Coppock, " La prise de décision dans un contexte où l'opinion publique compte ", *Cahiers du GERMES*, 1979, n° 2, 149-163.

d'un projet. Ces questions surgiront plus récemment, en particulier à travers une recherche économique et juridique sur l'environnement, plus institutionnaliste ; nous y reviendrons.

Au cours des années 1980, le Groupe de prospective, financé par le service de la recherche du ministère de l'Environnement va intégrer ces pistes de réflexion à travers trois axes de recherche : les méthodes et outils d'évaluation des conséquences des choix publics sur l'environnement ; la gestion des conflits ; les processus de participation. On retrouve là très clairement les principaux items de la démarche de la gestion patrimoniale, même si le Groupe poursuit d'autres objectifs et notamment contribue à la réflexion sur la modernisation des outils de la politique de l'environnement et notamment des procédures de consultation et de débat public[111].

En même temps, Jacques Theys et le Groupe de prospective vont largement soutenir la communauté scientifique qui travaille sur l'environnement et l'aider à constituer un réseau d'échanges international à travers les actions de l'association GERMES (Groupe d'Explorations et de Recherche Multidisciplinaires sur l'Environnement et la Société). Même si cette association est très liée aux programmes de recherche du Groupe de prospective, et donc au ministère de l'Environnement, elle n'en constitue pas moins une structure ayant sa propre autonomie, jouant un rôle original de médiation entre administration, communauté scientifique et société civile.

Cette association est créée en 1975 pour servir de forum sur les problèmes ou les politiques d'environnement, de gestion des ressources naturelles, d'amélioration des conditions ou du cadre de vie. Elle réunit des chercheurs de multiples disciplines, des universitaires, des membres de l'administration, des représentants d'associations, des élus. Dès l'origine, les instances de l'association comptent plusieurs acteurs qui jouent un rôle important dans l'impulsion de la recherche sur l'environnement, dont plusieurs sont encore actifs aujourd'hui (Jean de Montgolfier, Jacques Theys, Bernard Barraqué, Alexandre Nicolon, Rémi Duclos, Jean-Charles Hourcade, Jean-Claude Lefeuvre).

Les activités du GERMES vont se structurer autour de l'organisation de réunions de travail, de réalisation de travaux sous contrat, d'organisation de séminaires et de colloques internationaux, la constitution de fonds documentaires et de publications périodiques des synthèses des travaux du groupe ou de recherches extérieures (*Cahiers du GERMES*). Le fait que de nombreux travaux intéressant notre étude soient publiés dans ces Cahiers montre l'importance du GERMES dans la structuration de la recherche sur l'environnement en France (Encadré 7).

Comme *Les Annales de la recherche urbaine* pour les domaines de l'aménagement des territoires et l'urbanisation, les *Cahiers du GERMES* constituent un excellent indicateur des objectifs scientifiques poursuivis sur plus de vingt ans par la recherche sur l'environnement. Tout au long de la période, deux grandes phases se dégagent, puisque si les travaux des années 1980 s'intéressent expressément à l'expérimentation des solutions, après 1990, c'est la généralisation des solutions et aujourd'hui le bilan de cette généralisation qui occupent la réflexion.

L'avant-propos du Cahier n° 2 de 1979 (signé par A. Nicolon, B. Barraqué, D. Grudzinski) montre bien comment dès le début la question des conflits d'environnement et de leur médiation (ou gestion) est au cœur des préoccupations. Ce numéro est significatif des efforts que déploient les membres du GERMES

111 Ce sera l'objet du Colloque organisé en janvier 1984, à la demande du Cabinet d'Huguette Bouchardeau, sur les " politiques de l'environnement face à la crise ".

pour construire les conflits d'environnement comme thème central d'une réflexion à la fois théorique et pratique sur la gestion de l'environnement comme objet de recherche. La GP est un thème qui ressort de ces textes.

La ligne directrice qui se dessine dès les premières publications rejoint directement l'idée de la gestion patrimoniale que développent au ministère de l'Agriculture certains membres du GERMES. Elle vise à reconnaître le caractère éminemment social des conflits d'environnement, dont la diversité des dimensions renvoie l'analyse à plusieurs disciplines des sciences sociales et la gestion à des méthodologies soucieuses d'associer une pluralité de points de vue autour d'une approche commune des enjeux et des solutions.

Dès le départ, la reconnaissance de la multidisciplinarité de l'objet de recherche est primordiale. Elle permet à la fois de spécifier les objectifs de la réflexion tant théorique que pratique, et d'organiser le milieu intéressé tout en évitant la prépondérance d'une discipline sur les autres. C'est pourquoi le GERMES va beaucoup travailler au départ au repérage de l'ensemble des questions posées par les conflits d'environnement afin de dégager l'ensemble des pistes qui peuvent donner lieu à des travaux spécifiques partant d'éclairages différents[112].

112 Sur ce travail de diagnostic, par exemple, le texte de décembre 1977 de A. Nicolon (alors Maître de Recherche au CNRS), " Quelques thèmes de réflexion et de recherche suggérés par les conflits liés à l'environnement ", *Cahiers du GERMES*, 1979, n° 2, p. 11-17.

Encadré 7 : Présentation du GERMES

L'association a pour buts :
- d'aider à la formation d'une conception originale des rapports entre l'environnement, l'économie et la société, et d'une vision globale et prospective des systèmes sociaux en interaction avec les systèmes écologiques ;
- de lui assurer un développement aux plans local, national et international ;
- de promouvoir dans ce but les échanges, recherches et expérimentations nécessaires avec le double souci d'améliorer les connaissances et de proposer les solutions appropriées ;
- de tirer parti dans ce domaine des efforts menés par les associations, organismes d'études, institutions à tous les nivaux;
- de tenter d'unifier les approches théoriques et pratiques appliquées à l'environnement dans un esprit pluridisciplinaire, en intégrant notamment les dimensions économiques, écologiques, techniques, géographiques, institutionnelles et politiques

Jusqu'à présent, ses activités se sont développées de la manière suivante :
- organisation périodique de réunions sur un thème défini, au rythme d'environ 4 à 6 par an (entre 1975 et 1984) ;
- échange de documents et de publications ;
- réalisation de travaux sous contrats ;
- organisation en 1977, 1979, 1983, 1989 et 1996 de colloques et séminaires portant respectivement sur " L'avenir des modes de gestion de l'environnement en France " (Arc et Senans, Paris), " L'état de l'environnement en France " (Dourdan), " Les politiques de l'environnement face à la crise " (Paris), " les rapports entre la science et la politique dans le domaine de l'environnement " (Arc et Senans), " L'environnement au XXIème siècle " (Fontevraud) ;
-
- publications des Cahiers du GERMES (17 depuis 1978) :

n°1 : Croissance, développement, emploi, environnement (1978, 212 p.)
n°2 : Environnement, conflits, participation (1979, 272 p.)
n°3 : Matière et énergie dans les écosystèmes et les systèmes socio-économiques (1980, 540 p.)
n°4 : Questions à la bioéconomie (1980, 146 p.)
n°5 : Prospective des pollutions et des nuisances (1981, 180 p.)
n°6 : Eléments pour une prospective des relations environnement-développement (1981, 340 p.)
n°7 : Politiques de l'environnement comparées (1982, 490 p.)
n°8 : Lectures de la crise (1983, 360 p.)
n°9 : Les politiques de l'environnement face à la crise (tome 1, 1984, 353 p.)
n°10 : Les politiques de l'environnement face à la crise (tome 2, 1985, 625 p.)
n°11 : Les politiques de l'environnement face à la crise (tome 3, 1986, 610 p.)
n°12 : L'environnement dans l'analyse et la négociation des projets (1988, 580 p.)
n°13 : Environnement, science et politique : les experts sont formels (tome 1, 1991, 676 p.)
n°14 : Environnement, science et politique (tome 2, 1992, 520 p.)
n°15 : L'environnement au XXIème siècle : les enjeux (tome 1, 1998, 640 p.)
n°16 : L'environnement au XXIème siècle : visions du futur (tome 2, 2000, 696 p.)
n°17 : L'environnement au XXIème siècle : démocratie et politique à long terme (tome3, 2000, 781 p.)

Source : extrait de la présentation du GERMES, L'environnement au XXIème siècle : démocratie et politique à long terme (tome3, 2000), p. 779-781.

Sur trente ans, la réflexion va porter sur plusieurs objets d'étude, par rapport auxquels nous proposons de classer les travaux répertoriés.

Savoir analyser les conflits d'environnement

Le désir de mettre à jour la diversité des conflits d'environnement et des analyses sociologiques auxquelles ils donnent lieu va impliquer l'analyse d'un grand nombre d'études de cas françaises et étrangères[113]. Les travaux en question étudient la constitution des conflits, en tenant compte parfois de ce qui se passe également dans des domaines comme ceux de la production[114], de l'agronomie et de la biologie[115], mais

113 J. Theys., op. cit., 1979. A sa suite, L. Mermet, " La médiation des conflits aux États-Unis ", *Cahiers du GERMES*, 1985, n° 11 tome 3, p. 495-503. Dans cet article, L. Mermet déconstruit les principales phases d'un processus de solution négociée pour examiner la possibilité d'un transfert.

114 Dans les références à d'autres travaux dans ces études, on remarque notamment les études sur LIP : J. Beauchard, " Premier élément pour une théorie des conflits : l'affaire LIP et la dynamique conflictuelle ", *Revue des Sciences Sociales de la France de l'Est*, 1975, n° 4 ; R. Loureau, *L'analyseur LIP*, UGT, col. 10/18, 1973.

115 On s'aperçoit à travers les références bibliographiques de la densité de travaux spécialisés et de la diversité des acteurs intéressés (associations et sociétés diverses, équipes de recherche, …) et localement des lieux de communication et de débat,

aussi de réflexions plus théoriques sur la reproduction sociale et l'analyse des formes locales de participation[116]. Ces travaux concernent pour l'essentiel les années 1970 ; citons en particulier :

Nicolon, *Analyse de l'opposition à un site nucléaire. Le Cas du Blayais*, Grenoble, IREP-CORDES, 1977[117].

J.-J. Genevaux, J. Salvan, " Analyse des tensions et conflits d'environnement en Alsace ", *Cahiers du GERMES*, 1979, 2, p. 21-57[118].

P. Bertier, J. de Montgolfier, *Choix du tracé du tronc commun A86 - A87*, étude conjointe pour le Bureau RCB du ministère de l'Agriculture, le Service de Recherche du ministère de l'Équipement et la direction scientifique de la SEMA, 1972[119].

P. Rainelli, *Etude socio-économique du bassin du Scorff liée au repeuplement en saumons atlantiques*, Action concertée DGRST, octobre 1976[120].

P.-F. Tenière-Buchot, " Débats publics et choix décisionnels. Le problème de la participation à la politique de l'environnement ", *Cahiers du GERMES*, 1979, 2, p. 205-212[121].

G. Barrouch, *La création d'une décharge de déchets industriels dans la carrière de la Fosse Marmitaine*, pour le Groupe de prospective du ministère de l'Environnement, 1981[122].

Il faut remarquer que ces travaux posent déjà très clairement des questions comme celle des lieux et des instances d'information et de débat, ainsi que les termes de leur analyse, à l'appui d'expériences locales qui paraissent particulièrement riches. Au regard de ces travaux, nous pouvons nous interroger sur la nouveauté de la réflexion actuelle sur la concertation et sur le besoin d'expérimenter de nouveaux dispositifs. En effet, la recherche jusqu'à aujourd'hui tend à produire de nombreuses études de cas mais relativement peu de travaux visant à des réflexions d'ordre général ou théorique, ce que la notion de GP permet pourtant de faire.

---

si bien que le GERMES apparaît finalement comme un élément plutôt central dans ce foisonnement d'initiatives. C'est pourquoi d'ailleurs les *Cahiers du GERMES* contribuent également à diffuser ces travaux, comme par exemple le retour d'expérience de la Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest (SEPANSO), dont le secrétariat se trouve à l'Institut de Biologie Animale de l'Université de Bordeaux I, sur ses rapports et ses batailles avec une diversité d'acteurs institutionnels (voir *Cahiers du GERMES*, 1979, n° 2, p. 133-145).

116 On retrouve ainsi cités des auteurs comme Yves Barel alors connus pour des travaux sur ces thèmes. Y. Barel a notamment travaillé sur les micro-corporatismes patrimoniaux ; voir notamment son article " Un nouveau corporatisme ? " , in D. Colas (dir.), *L'État et les corporatismes*, Paris, PUF, 1988 ; ou son ouvrage *La reproduction sociale*, Paris, Anthropos, 1973.

117 Cette recherche a été réalisée en 1976 par une équipe relativement nombreuse dans le cadre d'une ATP CNRS et d'un contrat CORDES sur les interrelations décideur/public dans la réalisation du programme électronucléaire français. Une présentation en est faite par A. Nicolon dans un texte intitulé " Sur quelques aspects de l'opposition aux centrales nucléaires en France ", *Cahiers du GERMES*, 1979, n° 2.

118 Les auteurs travaillent alors au Centre d'analyse et de politique économique et au Laboratoire d'économie de l'environnement.

119 Pour une présentation détaillée se reporter à J. de Montgolfier, P. Bertier, *Approche multicritères des problèmes de décision*, Paris, Éditions Hommes et Techniques, 1979. Une version résumée, par les auteurs, dans les *Cahiers du GERMES*, 1979, n° 2, p. 113-129.

120 Une présentation est faite par Ranaelli dans le texte " Les conflits au niveau d'un bassin hydrographique. Etude du Scorff en Bretagne ", *Cahiers du GERMES*, 1979, n° 2, p. 83-112. Il s'agit du volet sciences sociales d'une recherche pluridisciplinaire. Pour une présentation des principaux résultats obtenus, voir J.-L. Baglinière, " Les populations pisciaires en place sur une rivière à salmonidés en Bretagne-Sud, *le Scorff* ", *Cibium*, n° 6, 1979.

121 Cette synthèse résume une série de travaux réalisés par l'auteur, professeur au Centre national des arts et métiers et également conseiller technique à l'Agence financière de bassin Seine-Normandie qui, dès le début des années 1970, analyse la participation du public et réfléchit à un code des débats publics visant à diffuser et à structurer cette pratique en France. De l'auteur : " Participation et rôle du public dans la gestion des ressources en eau ", *Analyse et Prévision*, *Futuribles*, 1974, n° XVIII (1-2) ; " Le rôle du public dans la gestion des milieux naturels : de la sensibilisation à la prise de décision ", *Futuribles*, 1976, n° 5. Concernant le débat public, il faut également tenir compte du colloque des 21 et 22 novembre 1975, du Groupe interministériel d'évaluation de l 'environnement, " Pour une meilleure organisation des débats publics ", qui pose de façon directe la question de la communication sociale et qui donne lieu à des débats de fond sur le langage et les procédures nécessaires pour médiatiser les conflits d'environnement, sur les façons de considérer ces conflits, sur l'institutionnalisation ou non du débat public. Pour un aperçu, voir la présentation des résultats de ce colloque dans *Cahiers du GERMES*, 1979, n° 2, p. 247-270.

122 Synthèse publiée dans les *Cahiers du GERMES*, 1987, 12, p. 221-238.

Argumenter dans le sens d'une approche négociée de la décision

En même temps, d'autres travaux se distinguent par leur doute profond à l'égard des études d'impacts économiques et parallèlement par leur forte curiosité pour tous les processus (ou procédures, ou dispositifs) pouvant faciliter un modèle de développement négocié. Ceux-là vont développer une réflexion critique sur le calcul économique et l'analyse multicritères, et défendre les approches négociées en tant que possibilité de rééquilibrage des rationalités au profit des acteurs dominés par la logique économique et technique du maître d'ouvrage. Ces travaux tiennent compte d'expériences qui ne sont plus fondées sur un strict calcul économique mais sur la recherche de consensus entre les différentes parties prenantes (qu'il s'agisse, dès les années 1970, de la réforme de l'enquête d'utilité publique, des constats d'impact sur l'environnement, de la réforme de l'urbanisme et la recherche d'une plus grande participation du public dans la préparation des procédures de Plan d'occupation des sols, de la mise en place des Plans de circulation, …).

Les auteurs sont attentifs aux travaux sur la décision et notamment à ceux de Lucien Sfez, pour qui la décision est un processus de " *surcodage* ", c'est-à-dire de traductions successives et différentes des enjeux conduisant à la production empirique de consensus ou d'accords[123]. Ils s'efforcent de déconstruire le discours économique, en démontrant les limites du chiffrage et ses manipulations possibles, et de proposer en revanche une approche du bilan que l'on pourrait aujourd'hui qualifier de " *dialogique* "[124]. La notion de conflits, comme notion théoriquement structurante est encore utilisée mais de façon plus implicite. Elle cède peu à peu à partir de la fin des années 1980, la place à une autre notion, celle de négociation[125]. La popularité de la notion de conflits s'efface en même temps que l'influence marxiste décroît au point que l'on en vient même à parler de la fin des idéologies et de l'histoire (!). La fin du marxisme aurait joué un rôle prépondérant dans l'arrivée en force de la concertation et de la participation, mais aussi de l'environnement – l'holocauste nucléaire ayant disparu –, tant au niveau des pratiques politiques que de la réflexion universitaire[126]. C'est à cette époque que l'on commence à parler du développement durable et participatif dans le monde anglo-saxon. La négociation apparaît alors comme le lien possible et nécessaire entre démocratie et bonne gestion du milieu naturel[127]. Partant de ce point de vue, des chercheurs vont s'inspirer de certains travaux américains pour interroger les approches par solutions négociées et pour concevoir leur mise en œuvre dans des processus décisionnels[128]. Parmi ces travaux, on peut mentionner :

---

123 L'important ouvrage de Sfez sur la décision fait partie des références fréquentes dans ces travaux : L. Sfez, *Critique de la décision*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1976.

124 Par référence aux travaux récents sur l'espace public ; voir notamment M. Callon, P. Lascoumes, Y. Barthe, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, col. " La couleur des idées ", 2001, notamment le chapitre 6 : " L'action mesurée, ou comment décider sans trancher ? ".

125 F. Fukuyama reprend la thèse hégélienne de la fin de l'histoire dans son fameux livre, *La fin de l'histoire et le dernier homme* (Paris, Flammarion, 1992).

126 J.-G. Vaillancourt, " Sociologie de l'environnement : de l'écologie humaine à l'écosociologie ", in R. Tessier et J-G. Vaillancourt, *La recherche sociale en environnement. Nouveaux paradigmes*, Montréal, Presses de l'université de Montréal, 1996.

127 Se reporter en particulier à L. Mermet, " La négociation ", in J. de Montgolfier, J.-M. Natali, op. cit.., 1987. Ce chapitre a été rédigé à partir d'une recherche faite pour le Groupe de prospective du ministère de l'Environnement. Il est publié dans l'ouvrage de référence concernant la démarche de la *gestion patrimoniale*.

128 Les travaux de Laurent Mermet sur la négociation ont une visée plus théorique et s'inspirent, des travaux de R. Raiffa (*The art and science of negociation*, The Belknapress of Harvard, University Press, 1982), mais aussi beaucoup des travaux français ou étrangers sur la théorie des jeux.

J.-M. Poutrel, *Evolution historique des méthodes d'aide à la décision*, SEDES, 1979, ronéoté[129].

L. Mermet, A. Grandjean, *Elaboration d'une méthode d'évaluation économique de l'impact des grands projets d'aménagement sur l'Environnement*, pour le Groupe de prospective du ministère de l'Environnement - SRETIE-SCORENA, 1981-1983[130].

L. Mermet, G. Barrouch, *Résoudre les problèmes d'environnement à travers conflits et négociations*, pour le Groupe de prospective du ministère de l'Environnement, 1983.

L. Mermet, F. Enel, G. Barrouch, *Conflits liés à l'émergence de nouvelle aspirations en matière d'environnement, pour le Groupe de prospective du ministère de l'Environnement* , SCORENA, 1982-1983[131].

Démontrer l'utilité d'une démarche participative

Une partie des travaux se concentre davantage sur les dispositifs de participation et parle explicitement de concertation. Ces recherches également portent sur des cas exemplaires, remarqués pour la particularité des dispositifs d'information et de débat mis en place. Le questionnement, dans les années 1980, se resserre sur l'intérêt des procédures qui peuvent contrebalancer les études d'impact et déplacer l'espace de confrontation des intérêts vers les populations locales. Il s'agit de penser la mise en œuvre pratique d'une approche négociée des conflits d'environnement dans un cadre organisé d'interrelations. La méthode d'action est ici au cœur de la réflexion. Elle apparaît dans un triptyque *Conflit/Négociation/Concertation*, dans lequel les deux premiers termes renvoient respectivement au constat et à la solution et le dernier au moyen. Ce sont en fait les trois dimensions de la gestion patrimoniale qui sont ainsi réunies et étudiées dans ces trois ensembles de travaux (*la prise de conscience et l'organisation des responsabilités* ; *la négociation des principes de gestion* ; *le recueil d'informations pertinentes et leur mise en discussion*). La gestion patrimoniale n'inspirera toutefois qu'un des courants de GERMES et ne structurera qu'à la marge les travaux du Groupe de prospective.

Les travaux portant sur la participation du public recensent les procédures et s'intéressent déjà à une procédure largement débattue aujourd'hui, celle du débat public. Les observations visent pour l'essentiel les formes de compromis en train de s'institutionnaliser et montrent le rapport entre les outils (commission locales d'information, auditions publiques, …) qui sont mis en œuvre et les résultats atteints ou attendus. Ces recherches posent également la question de la communication de façon à remettre en cause le caractère reproductible des méthodes mises en œuvre par les maîtres d'ouvrage et soulignent, à l'inverse, l'importance des contextes sociaux ainsi que la nécessité de subordonner les études d'impact à des procédures de concertation (en amont) et de débat (en aval). Ces travaux mentionnent assez souvent les analyses du groupe de Palo Alto (et notamment des chercheurs du *Mental Research Institute*), spécialisés dans la communication humaine et la psychothérapie interactionnelle, dont l'une des thèses sur le changement est que celui-ci dépend de nos capacités à remettre le connu en question[132]. Cette influence

129 Cet article est publié dans les *Cahiers du GERMES*, 1987, n° 12, p. 33-58. Il faut noter que dès les années 1970 plusieurs chercheurs intéressés par les apports de l'approche multicritères par rapport aux études strictement économiques s'efforcent d'en indiquer les avantages mais aussi les limites dans les processus décisionnels, notamment : J. de Montgolfier, P. Bertier, *L'approche multicritères des problèmes de décision*, Paris, Éditions Hommes et Techniques, 1977.

130 Dans ce travail les auteurs démontrent les possibilités de " *stratagèmes* " liés aux calculs coûts/avantages et au besoin fondamental de " *dialogue* " pour mettre en discussion tous les éléments du bilan.

131 Pour une synthèse : L. Mermet, " Des solutions négociées aux problèmes d'environnement. Les expériences américaines, quelles perspectives en France ? ", *Cahiers du GERMES*, 1987, n° 12, p. 395-314.

132 Les travaux de Paul Watzlawick (connu pour son livre *An Anthology of Human Communication*, 1964) et de Gregory Bateson sont souvent cités, comme ceux de Don D. Jackson (autre grande figure du groupe de Palo Alto). Ces travaux américains sont tôt traduits en France, notamment cette trilogie qui cadre parfaitement les termes de la réflexion théorique recherchée par ces travaux français : P. Watzlawick, J. Weakland, *Sur l'interaction*, Paris, Seuil, (1965) 1974 ; P. Watzlawick, J. Hlemick

est aussi repérable dans les travaux précédents, portant plus particulièrement sur la négociation et la recherche de consensus[133].

P. Mattout, G. Metayer, *Evaluation d'une procédure de concertation régionale sur un projet technologique majeur. Le cas de la Commission locale d'information sur la centrale de Civaux*, GESTE, 1982[134].

J. Defrance, " Pouvoir de contre-proposition et auditions publiques ", *Cahiers du GERMES*, 1985, 11 tome 3, p. 451-456.

F. Viallet, " Une pratique de participation : l'audition populaire ", *Cahiers du GERMES*, 1985, 11 tome 3, p. 456-467[135].

O. Soubeyran, " Théorie sociale et planification ", *Cahiers du GERMES*, 1987, 12, p. 415-432[136].

R. Maggilchrist, D. Olivry, " L'utilité sociale de la participation : vers un paradigme social. Exemple du Projet de barrage de Saint-Geniez-d'Olt ", *Cahiers du GERMES*, 1985, 11 tome 3, p. 469-487[137].

R. Maggilchrist, " Les jeux de participation dans les grands projets hydrauliques ", *Cahiers du GERMES*, 1987, 12, p. 377-393[138].

V. Richet, " L'initiative référendaire ", *Cahiers du GERMES*, 1985, 11 tome 3, p. 489-494.

B. Fischesser, M.-F. Dupuis, " Un processus de médiation au service d'un remembrement en zone sensible : le cas des zones humides des communes de Sillingy et Non Glard en Haute-Savoie ", *Cahiers du GERMES*, 1987, 12, p. 433-466[139].

Selon leur ancienneté, ces travaux anticipent ou tiennent compte des possibilités offertes par la politique de décentralisation, lancée au début des années 1980 mais déjà en débat dans les années 1960. Ils accentuent la dimension locale des questions d'environnement dans la caractérisation des enjeux. Par cette

---

Beavin, J. Don Jackson, *Une logique de la communication*, Paris Seuil, (1967) 1972 ; P. Watzlawick, J. Weakland, R. Fisch, *Changements, formation et résolution des problèmes*, Paris, Seuil, (1971) 1975.

133 Laurent Mermet et Gilles Barrouch reconnaissent très explicitement l'influence des travaux de Watzlawick et de son axiome selon lequel " *toute communication présente deux aspects : un contenu et une relation* " (P. Watzlawick *et al.*, *Une logique de la communication*, Pairs, Seuil, 1967. Se reporter à leur texte " Résoudre les problèmes d'environnement à travers conflits et négociations ", *Cahiers du GERMES*, 1987, n° 12, p. 357-375. C'est également le cas dans le texte déjà signalé de H. Ollagnon sur l'audit patrimonial de type " systèmes-acteurs ", dans lequel la nécessité de recourir à l'approche de Palo Alto pour saisir les relations entre acteurs en tant que système est largement expliquée (H. Ollagnon, op. cit., 1987). Jacques Defrance cite également ces auteurs américains dans son travail sur les auditions publiques.

134 Cette recherche a été réalisée pour le Centre de prospective et d'évaluation du ministère de la Recherche et de l'Industrie et pour le Groupe de prospective du Secrétariat d'État à l'Environnement. Une synthèse est publiée dans les *Cahiers du GERMES*, 1985, n° 11 (3), p. 429-438. Un travail de Metayer sur le même terrain d'étude sera également financé par le ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports en 1983-1984.

135 Ce travail très didactique présente une méthode complète " clés en main ". C'est un exemple parmi d'autres du souci encore persistant à l'époque de produire une " recherche utile ". Sur le contenu, on n'est pas très loin des propositions méthodologiques contenues dans les travaux antérieurs du Centre d'études d'Économie et Humanisme des années 1950 et 1960 sur les types d'enquêtes participatives.

136 Malgré son titre, cet article présente une approche empirique, dite " approche collaborative " qui constitue une alternative au recours en justice (" *litigation* ") particulièrement fort en Amérique du nord. A l'époque, Olivier Soubeyrand est professeur à l'Université de Montréal (Institut d'Urbanisme).

137 Il est important de noter que les auteurs travaillent au Centre d'enseignement et de recherche pour la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (CERGRENE) à l'École nationale des Ponts et Chaussées. Cela rend d'autant plus intéressant leur engagement pour la participation, que celui-ci se situe dans une grande École d'ingénieurs qui forme les élèves aux approches économétriques de la décision. La conclusion du texte cité mérite d'être reproduite en partie : " *En raison donc du rôle primordial joué par la participation dans la détermination de la légitimité des besoins, son insertion dans la planification et l'évaluation des projets hydrauliques devient d'autant plus importante dans une conjoncture économique défavorable.* "

138 Cet article s'appuie en grande partie sur les études de cas fournies par le groupe de travail français sur l'association des communautés locales à la planification et à la gestion des projets d'aménagement des eaux (1984).

139 Cette étude réalisée à Saint Martin d'Hères par le CEMAGREF est datée du 10 mai 1985. Sa bibliographie permet de remarquer que les zones humides en France font l'objet de nombreuses études à l'époque, sous l'angle de leur gestion patrimoniale, qui impliquent plusieurs organismes d'études (ONC, CESTA, CEMAGREF) mais aussi des administrations centrales (ONF) et locales (DDA). On repère également un travail de synthèse : L. Mermet., M. Mustin, *Assainissement agricole et régression des zones humides en France*, pour l'Institut pour une politique européenne de l'environnement (non daté).

accentuation, le local devient le prisme à travers lequel on tente de saisir ensemble les questions environnementales mais aussi sociales et économiques des projets. Sur le fond, ces travaux abordent le problème de l'articulation des espaces locaux et des espaces englobants. Ils établissent des passerelles entre différentes échelles de réalité, en appliquant implicitement (ou peut-être sans le savoir) les termes du débat local/global alors en vigueur du côté des théoriciens de la régulation, eux-mêmes à la recherche d'une caractérisation du post-fordisme[140]. Le slogan " *Agir localement, penser globalement* " devient (ou re-devient ?) également populaire. Mais en s'intéressant spécifiquement à la façon dont les rapports sociaux peuvent être organisés pour mieux aborder l'environnement, les travaux en question ne tiennent pas compte de l'environnement comme variable indépendante, dont il faudrait comprendre l'économie en soi.

Cette conception de l'environnement était bien incluse, au départ de tout ce courant de réflexion, dans la notion de patrimoine, puisque celle-ci, à l'inverse d'une *rétrovision*, fait apparaître aussitôt l'environnement comme un *choix prospectif* (nous avons dit plus haut que " *passer par la notion de patrimoine oblige à tenir compte de la diversité des dimensions et des logiques (sociales et naturelles) et à rechercher en conséquence les possibilités de les articuler au mieux afin de conserver dans le futur des potentialités d'adaptation à des usages non prévisibles dans le présent* "). Sauf que la gestion patrimoniale a rabattu très tôt les préoccupations sur la gestion des rapports sociaux (tant au niveau de l'expression des conflits d'environnement que de leur dépassement) et a évité d'aborder les questions d'environnement en termes techniques dont le traitement relève de fonctions sociales établies. Elle a du coup quelque part perdu de vue la dialectique entre société et environnement (entre culture et nature pour dire les choses de façon globale) et, aussi, en partie la question de la boîte noire de la décision elle-même.

Les travaux répertoriés (conflits, négociation, concertation) le montrent bien. L'environnement comme question sociale et point d'appui d'une critique du système politique est vu essentiellement dans le cadre ou à travers des projets dans lesquels se matérialisent les rapports sociaux[141]. Autrement dit, pour reprendre la distinction faite par Alain Lipietz, ces travaux contribuent davantage à *une écologie politique régulationniste* qu'à *une économie de l'environnement*[142], en tout cas avant que les crises écologiques récentes ne révèlent leur ampleur et en attendant de voir ce que donne la prise en compte sociale et politique de la notion de développement durable[143]. Car c'est sous l'effet de ces pressions que les régulationnistes et ceux qui s'en inspirent commencent à poser le rapport société/environnement comme une véritable contrainte sur la sélection des modèles d'action publique[144].

---

140 Se reporter avec le plus grand intérêt à G. Benko, A. Lipietz, " De la régulation des espaces aux espaces de régulation ", in R. Boyer, Y. Saillard, *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, col. " Recherches ", 1995, p. 293-303.

141 De ce point de vue, nous rejoignons l'analyse proposée par Bernard Kalaora et Lionel Charles et avant eux par Karl Eder. Pour ces auteurs, l'environnement est compris, en France tout du moins, comme un objet de l'action, et la sociologie de l'environnement scotomise tout un ordre de réalité qui ne peut être perçu par elle à cause de son héritage disciplinaire (durkheimien), la nature. La remarque prend un poids particulier lorsqu'elle provient de quelqu'un comme Bernard Kalaora qui pendant plusieurs années a été en chargé des sciences sociales à la direction de la Recherche du ministère de l'Environnement. Voir B Kalaora, L. Charles, " Sociologie et environnement en France : l'environnement introuvable ? ", *Écologie et Politique*, 2003, n° 27, p. 31-57 ; K. Eder, " L'environnement et le discours écologique : le cas de l'Allemagne ", in M. Abelès *et al.* (dir.), *L'environnement en perspective. Contextes et représentations de l'environnement.*, Paris, La Découverte, 1998.

142 A. Lipietz, " Écologie politique régulationniste ou économie de l'environnement ? ", in R. Boyer, Y. Saillard, *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, col. " Recherches ", 1995, p. 350-356.

143 M. Jollivet (dir.), *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*, Paris, Elsevier, 2001.

144 Commissariat général du plan, *L'économie face à l'écologie*, Paris, La Découverte/La Documentation française, 1993. Et plus récemment les dernières livraisons des *Cahiers du GERMES*, (n° 15, 16, 17, issus du Colloque de Fontrevaud organisé en septembre 1996). Également B. Kalaora, L. Charles, op. cit., 2003.

Comme le montre le bilan disciplinaire du traitement de la question de l'environnement dans les sciences sociales réalisé par le Programme " Environnement Vie et Société " (PIREVS) du CNRS, certains économistes (les " économistes institutionnalistes ") ont intégré d'entrée de jeu des questionnements sur les instruments des politiques publiques, qu'ils soient classiques (réglementations, normes techniques, taxes affectées, taxes incitatives, permis négociables) ou nouveaux (procédures de sélection des projets, contrats, engagement volontaires, assurances et règles de responsabilités). Les controverses lancées dans les années 1960 et 1970 sur les instruments des politiques publiques (réglementation ou incitation ; interventionnisme de l'État ou négociation directe entre les parties concernées) ont opportunément créé des espaces de réflexion favorables à la prise en compte d'approches nouvelles, jugées plus acceptables, soit en termes d'obligations de dépollution négociables (cas des États-Unis) soit d'approches contractuelles voire volontaires (cas de l'Europe). Ces controverses ont donné lieu à des travaux sur les instruments de politique qui visent à modifier le rôle des instances publiques en leur donnant la possibilité de formuler des menaces, de convoquer les acteurs, de fixer des repères à long terme, etc. L'application plus récente aux domaines de l'environnement (déchets, gestion de l'eau, ressources en propriété commune, réchauffement climatique, etc.) a produit des réflexions sur les combinaisons d'instruments, de principes et d'institutions, impliquant diverses catégories d'acteurs en relation dans des instances de concertation ou de coordination[145]. La question de la concertation dans l'environnement qui a émergé dans les années 1970 sous la poussée de conflits environnementaux, percole ainsi dans les préoccupations actuelles des économistes travaillant sur les régimes institutionnels, autour d'analyses spécifiques sur les modes de négociation/concertation entre les industriels et les pouvoirs publics et leurs conséquences sur les régimes publics adoptés (concession, délégation…). Dans cette lignée, des travaux en cours de développement portent sur le rapprochement des méthodes d'évaluation des conditions réelles de prise de décision, pour en faire des instruments de coordination entre une variété d'acteurs[146].

Du côté du droit, la situation est comparable. Depuis 1992 et la Conférence de Rio, la recherche juridique se concentre sur la mise en œuvre du thème du développement durable. Le programme Agenda 21 est un objet fortement fréquenté à travers les aspects juridiques, institutionnels et normatifs, de la gestion intégrée de l'environnement. D'une façon générale, après avoir porté sur la construction du droit de l'environnement à travers la jurisprudence et diverses conventions, la recherche porte aujourd'hui sur la régulation juridique des enjeux environnementaux, sous de multiples aspects : " *cela concerne la conservation de la diversité biologique et la gestion durable des ressources naturelles, la gestion de l'environnement au plan régional et local et la diversification des modes juridiques de gestion (police, contractualisation, privatisation, écotaxes), l'influence des acteurs publics et privés sur l'élaboration et la mise en œuvre du droit de l'environnement, les difficultés de mise en œuvre nationale du droit international de l'environnement, les relations entre territoires et l'environnement, les modalités classiques et nouvelles de la négociation environnementale (du procès à la médiation et à l'arbitrage), le droit d'accès à la nature lié au tourisme et aux sports de plein air, les mesures agri-environnementales et la protection de la diversité biologiques et paysagère dans la perspective de la stratégie pan européenne de Sofia 1995* "[147]. D'une façon générale, les outils de contrôle juridique et judiciaire sont au cœur des préoccupations.

145 O. Godard, " Les sciences économiques et les recherches sur l'environnement ", in C. Henry et M. Jollivet (dir.) *La question de l'environnement dans les sciences sociales. Eléments pour un bilan*, Programme interdisciplinaire de recherche " Environnement Vie et Société " du CNRS, *Lettre* n° spécial, n° 17, février 1998, p. 35.

146 On peut citer en l'occurrence les travaux d'Olivier Godard, au Laboratoire d'économétrie du l'École Polytechnique : " Autour des conflits à dimension environnementale. Evaluation économique et coordination dans un monde complexe ", Laboratoire d'économétrie de l'École polytechnique, Cahiers n° 2004-012, juin 2004.

147 M. Prieur, " La recherche juridique en environnement ", in C. Henry, M. Jollivet (dir.), " La question de l'environnement dans les sciences sociales. Eléments pour un bilan ", Programme *Environnement Vie et Société* du CNRS, *Lettre* n° spécial, n° 17, février 1998, p. 89.

2.2.6. L'attente d'une recherche programmée de sciences sociales sur l'environnement

En ce qui concerne au départ le ministère de l'Environnement, le Groupe de prospective agit durant les années 1980 comme lieu central d'animation de la réflexion scientifique sur les conflits d'environnement et leur gestion. Le Groupe commande et suit, pour le service de la recherche du ministère de l'Environnement, un programme pluriannuel en fonctionnant par commandes passées de gré à gré, et en s'appuyant, pour la valorisation, sur l'association GERMES. Cette organisation, malgré son efficacité, rencontre des limites. En particulier, elle ne permet pas de satisfaire au mieux le besoin de renouvellement du milieu scientifique. Les mêmes réseaux sont souvent mis à contribution, malgré le souci d'assurer une certaine diversité des disciplines. Il faut dire que le ministère de l'Environnement considère à cette époque qu'il n'est pas nécessaire de lancer un programme structuré de recherche pour les sciences sociales, alors que c'est le cas pour d'autres disciplines depuis 1984 (date à laquelle le ministère a été autorisé à émarger au budget de la recherche civil). Le service chargé de la recherche est en effet rétif à l'idée d'une programmation qui ne serait pas suffisamment construite sur les besoins de l'administration, partageant de ce point de vue les mêmes préoccupations que ses homologues du ministère de l'Équipement. Or depuis qu'il existe au ministère de l'Environnement un service de la recherche ayant accès au Budget civil recherche et développement (BCRD), les sciences sociales, peut-être parce qu'elles sont jugées trop floues mais aussi potentiellement trop critiques, ne paraissent pas en mesure de présenter toutes les garanties nécessaires.

Pourtant, la question de la mobilisation des sciences sociales sur l'environnement est une préoccupation du service de la recherche du ministère. Devant cette difficulté, celui-ci saisit l'occasion du PIREN, non seulement pour renforcer son affichage et trouver un partenariat financier avec le CNRS, mais aussi pour éveiller l'intérêt de l'ensemble des sciences sociales pour l'environnement. Cet important programme permet d'initier des réflexions sur l'histoire des milieux naturels, l'histoire anthropologique de l'animal sauvage[148], … qui contribueront pour certaines d'entre elles à la promotion de la recherche française à l'étranger. Cependant, malgré des exemples de coopération bien établies entre les sciences de la société et les sciences de la nature (par exemple dans les actions du comité " milieu rural " du PIREN ou du programme thématique " systèmes écologiques et actions de l'homme " du PIREVS), la mobilisation des sciences sociales reste timide, et surtout la recherche collective entre disciplines toujours limitée. Le CNRS en a également conscience : " *C'est pour cela que lors du lancement du Programme Environnement en 1990 sous la direction d'Alain Ruelllan, il est apparu nécessaire de créer et de soutenir un programme spécifique pour aider à l'organisation des recherches sur l'environnement en sciences sociales* "[149]. Ce programme baptisé " Environnement, sociétés et développement à long terme " (ESDLT) fut maintenu lors de la mise en route du Programme interdisciplinaire de recherche " Environnement, Vie et Sociétés " (PIREVS) en 1994. Outre sa fonction organisatrice, il présentait l'intérêt de coupler explicitement les problèmes d'environnement avec ceux du développement.

---

148 C. Beck, R. Delort (dir.), *Pour une histoire de l'environnement. Travaux du programme inter-disciplinaire de recherches sur l'environnement*, Paris, CNRS, 1993. De cet ensemble, Robert Delort produira un ouvrage référence : *Histoire de l'environnement européen*, préface de Jacques Le Goff, Paris, PUF, col. " Le noeud gordien ", 2001. Il s'agit d'une synthèse d'éco-histoire à l'échelle de l'Europe qui a l'ambition de coordonner les connaissances actuelles pour étudier l'environnement dans le passé et observer comment s'articulent le temps de la nature et celui de l'histoire. Elle insiste sur la formidable complexité des interrelations des phénomènes naturels et humains, de l'univers stellaire au simple virus, dans la longue durée qui va de l'apparition de l'homme à aujourd'hui.

149 A. Pavé, " Avant-propos ", in C. Henry, M. Jollivet (dir.), " La question de l'environnement dans les sciences sociales. Eléments pour un bilan ", Programme *Environnement Vie et Société* du CNRS, *Lettre* n° spécial, n° 17, février 1998, p. 4.

C'est à la suite d'un travail de longue haleine préparé par Bernard Kalaora et accompagné par l'actuelle chargée de mission pour les sciences sociales, Martine Berlan-Darque que la direction de la Recherche du ministère de l'Environnement (créée en 1992) va décider de lancer fin 1990 un programme pour les sciences sociales, le programme *Concertation, Décision, Environnement*. Il s'agit de faciliter le renouvellement des équipes et des chercheurs et de sauvegarder la possibilité d'une recherche en sciences sociales au sein du ministère de l'Environnement. Après deux années des plus incertaines (1996-98), Martine Berlan-Darque parvient à convaincre la direction de la Recherche de l'intérêt d'un programme de recherches en sciences sociales. Soutenue dans sa démarche par un chercheur qui fait autorité au plan international, Marc Mormont, elle prend soin d'impliquer les services du ministère et commande à cet effet une étude de besoins qui sera réalisée par l'Association Nationale de Valorisation Interdisciplinaire des sciences humaines et sociales auprès des Entreprises (ANVIE)[150].

Partant des résultats de cette exploration montrant l'intérêt des services pour une meilleure connaissance des outils de la participation, un comité scientifique est mis en place pour lister les thèmes de recherche pouvant structurer le programme. Une fois le risque d'absorption de ce projet dans le programme relatif à l'économie de l'environnement évité, ce comité consultatif fonctionne de façon à empêcher les baronnies disciplinaires. L'interdisciplinarité du programme est donc de mise dans le but de rassembler au plus large les forces intéressées et disponibles, d'autant plus qu'il n'existe pas véritablement de sociologie de l'environnement en France. Pour les auteurs du programme, il est également cohérent de parler *des sciences sociales* et non pas d'une seule discipline en particulier dans la mesure où, fidèles à l'idée de multidisciplinarité et à la conception de l'environnement comme choix prospectif, ils perçoivent bien que l'apport principal des sciences sociales et l'intérêt de les faire travailler ensemble résident dans la possibilité qu'elles offrent (normalement) d'interpréter la diversité des enjeux en mettant en débat ce qui paraît certain pour chacun et, ainsi (suivant les enseignements l'École de Palo Alto), d'exercer nos capacités collectives à remettre le connu en question[151].

Les thèmes de la concertation et de la décision ressortent parce qu'ils apparaissent comme des thèmes suffisamment attractifs, tant pour l'administration que pour les chercheurs. L'implication est claire : en soi, l'environnement du point de vue des sciences sociales n'apparaît pas comme suffisamment porteur pour justifier un appel à recherche. Pour faire de l'environnement un objet de recherche en sciences sociales, il faut emprunter des chemins connus et légitimes dans les disciplines. La concertation en fait partie, car elle est immédiatement renvoyée à la question générale de la démocratie, partant de discussions possibles sur les procédures de délibération dans la production des politiques publiques, l'implication de la société civile, l'importance de la communication dans la conduite des projets collectifs, etc. Les recherches sur l'environnement menées à l'étranger contribuent également à lui donner une certaine visibilité[152]. Et l'importance accordée à la question du débat public ces dernières années facilite aussi le positionnement sur un tel thème.

---

150 L'ANVIE, créée en 1991, est née de la volonté conjointe des pouvoirs publics et de dirigeants de grandes entreprises françaises. Les premiers souhaitaient mieux valoriser les sciences humaines et sociales auprès des entreprises, les seconds étaient convaincus de leur intérêt pour le management et l'aide à la décision. Les pionniers sont : Hubert Curien, alors ministre de la recherche, Michel Crozier, fondateur du Centre de sociologie des organisations, et Bertrand Collomb, président du Groupe Lafarge et premier président de l'ANVIE, sont les principaux fondateurs de l'Association.

151 Sur ce point également nous rejoignons Bernard Kalaora et Lionel Charles lorsqu'ils affirment " *ce à quoi sont confrontées les sciences sociales est moins la matérialité des transformations que l'architecture des savoirs elle-même et leur positionnement face à l'émergence constante de l'inconnu* ", op. cit., 2003.

152 A cet égard plusieurs chercheurs jouent des rôles de passeurs, comme Jacques Theys, Laurent Mermet ou Olivier Soubeyran.

En même temps, il est important pour le ministère de l'Environnement de profiter des possibilités de coopération avec celui de l'Équipement. Sur le plan institutionnel, des instances en place depuis plusieurs années servent de passerelles. C'est en l'occurrence le cas du Comité de prospective et de veille scientifique (CPVS) au sein de la Direction des Affaires Scientifiques et Techniques (DRAST) du ministère de l'Équipement. Ce service, dirigé aujourd'hui par Jacques Theys, est issu de la mission " Sciences sociales " mise en place par Michel Marié au sein de la Délégation à la recherche et à l'innovation (DRI) du ministère de l'Équipement et par le Groupe prospective commun à l'Environnement et à l'Équipement. A la fois conséquence et mémoire des épisodes précédents, le CPVS créé en 1993 fonctionne comme un réseau hybride et aide le développement d'opérations de recherche innovantes et exploratoires, comme l'a fait précédemment, outre le Groupe de prospective, le BEP du ministère de l'Agriculture et le Plan urbain à l'Équipement.

Sur le plan scientifique des opérations sont menées en commun. On a vu dans la partie consacrée à la recherche urbaine que les deux ministères soutenaient des recherches sur l'urbanisme concerté et la mise en œuvre de certaines expérimentations. Ce sera la même chose avec des questions, comme celle de la conduite de projet, qui donneront lieu à des commandes d'études communes[153]. Au-delà de ces commandes particulières, un programme de recherche va concrétiser cette coopération sur près de dix ans, le Programme " Ville et écologie ", lancé conjointement par le ministère de l'Équipement et celui de l'Environnement. Ce programme paraît nécessaire du fait de la seconde poussée de la question environnementale au tournant des années 1990[154].

Entre les municipales de 1989 et les régionales de 1992, la sensibilité écologiste mesurée à l'aune des résultats électoraux atteint son plus haut niveau. Dans la même période, la relance de la politique nationale d'environnement est manifeste à travers les créations de l'Institut français de l'environnement (IFEN), de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie (ADEME) et des Directions régionales de l'environnement (DIREN). Les questions environnementales prennent également une ampleur internationale (rapport Brundtland 1987) et touchent les opinions publiques à travers la médiatisation d'événements multiples (de la Conférence de Rio de 1992, en passant par diverses catastrophes écologiques) et la mise en avant de la question du développement durable (Encadré 8).

---

153 Outre des programmes de recherche en commun, quelques travaux ont bénéficié du soutien conjoint des deux ministères, en particulier dans les années 1980 par une double commande du ministère de l'Environnement et du Cadre de vie/Direction de la Construction - Plan Construction, ou du ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports / Mission des Etudes et de la Recherche, notamment :
- A. Querrien, *Possibilités et conditions d'intervention des habitants d'un îlot du quartier Italie*, CERFI, pour MECV/DC, 1979.
- A. Mollet, M. Anselme, *Suivi de l'expérience de participation du hameau de Bellevue à Carquairanne (Var)*, CERFISE, pour MECV/Plan Construction, 1981.
- G. Metayer, *Bilan d'une expérience de démocratisation des décisions relatives à un grand projet énergétique : le cas de la centrale de Civaux*, GESTE, pour MULT/MER, 1984.
Les deux ministères aident la publication de recherches, par exemple celle-ci, financée par l'Environnement : V. Berdoulay, O. Soubeyran, *Débat public et développement durable. Expérience nord-américaine*, CNRS/Université de Pau, Éditions Villes et Territoires, 1996.

154 Outre les données d'entretiens avec Bernard Duhem et André Bruston, nous nous référons ici à l'importante synthèse de ce programme réalisée par les deux ministères : *Ville et écologie. Bilan d'un programme de recherche (1992-1999)*, Édition du Plan urbain.

Encadré 8 : Comment est née la notion du Développement Durable ?

En 1971, le Club de Rome lance un vrai pavé dans la marre en publiant *Halte à la croissance*. Face à la surexploitation des ressources naturelles liée à la croissance économique et démographique, cette association privée internationale créée en 1968, prône la croissance zéro. En clair, le développement économique est alors présenté comme incompatible avec la protection de la planète à long terme.

C'est dans ce climat de confrontation et non de conciliation entre l'écologie et l'économie que se tient la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain, à Stockholm, en 1972. Conférence qui sera à l'origine du premier vrai concept de développement durable, baptisé à l'époque éco-développement. Des personnalités comme Maurice Strong, organisateur de la Conférence, puis le professeur René Dubos, Barbara Ward et Ignacy Sachs, insistent sur la nécessité d'intégrer l'équité sociale et la prudence écologique dans les modèles de développement économique du Nord et du Sud. Il en découlera la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ainsi que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Mais plus le temps passe, plus la société civile prend conscience de l'urgence de mettre en place une solidarité planétaire pour faire face aux grands bouleversements des équilibres naturels. Ainsi, au cours des années 1980, le grand public découvre les pluies acides, le trou dans la couche d'ozone, l'effet de serre, la déforestation et la catastrophe de Tchernobyl ! S'ajoute ensuite les crises de l'eau, du pétrole et du changement climatique.

Dès 1980, l'UICN parle pour la première fois de *Sustainable Development* (traduit à l'époque par développement soutenable). Mais le terme passe presque inaperçu jusqu'à sa reprise dans le rapport Brundtland, *Notre Avenir à tous*, publié en 1987. À l'époque Premier ministre en Norvège et présidente de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, Madame Brundtland s'attacha à définir ce concept de *Sustainable Development* par " un développement qui répond au besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ". Depuis cette date, le concept de développement durable a été adopté dans le monde entier.

Source : http://www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=21

A cette époque, sans doute parce que la question urbaine est très prégnante, comme on l'a vu précédemment, l'expression *écologie urbaine* rencontre un succès, sans que les conceptions de la ville du futur soient explicites. L'ancienneté des questions relatives aux impacts environnementaux des projets d'aménagement et d'urbanisation suffit à penser qu'on se trouve peut-être en présence d'un nouveau paradigme urbain. C'est pour tenter de clarifier les attentes écologiques à l'égard du développement urbain et pour préciser les contours d'un éventuel projet scientifique pour l'écologie urbaine, que les deux ministères s'engagent conjointement dans ce programme.

De 1992 à 1999, une série d'appels d'offres de recherche est lancée. Après un premier appel, qui est très ouvert (" La ville au risque de l'écologie ; questions à l'environnement urbain ", 1992, dix huit recherches réalisées), la montée des interrogations sur les évolutions spatiales et leurs conséquences conduit à une seconde initiative centrée sur les tensions entre densité et nature en milieu urbain (" La ville, la densité, la nature ", 1994, onze recherches réalisées), complétée par une action spécifique sur l'urbanisme souterrain (une recherche, un film documentaire). En même temps que sont initiées ces recherches à forte tonalité sociologique, il apparaît nécessaire de produire des connaissances économiques du fait des débats de plus en plus vifs sur le coût des politiques environnementales et leurs impacts sociaux (" Microéconomies de l'environnement ", 1995, quatre études de cas).

En reprenant le détail de ces recherches[155], on relève plusieurs travaux qui abordent la question de la concertation partant de l'apport des politiques publiques d'environnement à la démocratie locale et à la régulation des systèmes techniques[156]. Ces recherches montrent en particulier comment les politiques

155 Ibidem.

156 Parmi des recherches de ce programme, nous citons en particulier celles produites par M. Lacave, P. Valarié, M. Abélès et H.-P. Jeudy, ou P. Lefèvre. Ces résultats sont pour une part publiés, notamment : P. Valarié, M. Djoulem, " Les

contractuelles aident le portage de la concertation, mais tendent en même temps à réduire celle-ci à des relations bi-univoques (autorités locales / associations), alors que la vitalité de la démocratie locale se mesure à la façon dont les habitants prennent en main les questions les plus vives. On comprend ici pourquoi le Programme " Concertation, Décision, Environnement " cherchera par la suite à identifier les expériences visant à dépassement de telles limites, sous l'angle des dispositifs de participation et celui de la communication.

Cette évolution du questionnement ne va pas sans poser de problèmes. Comme on l'a vu lors des Journées du Programme *Concertation, Décision, Environnement*, qui ont eu lieu les 11 et 12 mars 2003 à Marseille, de nombreuses recherches en train d'être produites analysent en détail des procédures précises de concertation[157]. En mettant de plus en plus en avant les problèmes de découplage entre expertises scientifiques et représentations des enjeux environnementaux dans le public, les chercheurs tendent à se focaliser sur des questions d'information et de communication. Cette tendance expose cependant la réflexion à un double risque, d'une part, d'oublier le cœur de l'administration et la décision, et l'analyse des conflits[158], d'autre part, ce qui est plus paradoxal encore, d'évacuer la question même de la concertation pour se concentrer sur celle de l'information et de la communication (en de ça, donc, de la production et de la confrontation d'arguments contradictoires)[159]. Finalement, et de façon plus aiguë encore, cela évacue la question de l'impact de l'enjeu environnemental sur ces questions.

Ce constat mériterait d'être discuté, car il signifie que si la question de la concertation est de plus en plus abordée et thématisée par la recherche en sciences sociales sur l'environnement aujourd'hui, elle ne reste pas moins fragile. L'investigation des chercheurs étant de plus en plus précise, d'abord sur les procédures de concertation et maintenant sur les aspects communicationnels, les descriptions s'affinent mais le questionnement tend en même temps à se réduire. Certaines questions de départ, pourtant essentielles, deviennent du coup plus difficiles à formuler, comme celles de la persistance des pratiques administratives traditionnelles, des conflits d'intérêts, et des effets sur les processus décisionnels ou encore celles de la spécificités des enjeux environnementaux dans un problématique de science sociale.

2.3. La concertation, ou le produit de la confrontation de deux modèles de prévision : " l'optimum " et " l'acceptable "

Cet essai de reconstitution de la recherche en sciences sociales sur la concertation avec le public dans l'environnement pourra paraître à bien des égards comme particulièrement diffracté. Cela montre la difficulté de retrouver et de relier entre eux tous les éléments de la recherche incitative. La présentation qui vient d'être faite est donc forcément lacunaire et mériterait de nombreux compléments. C'est pour

---

politiques publiques d'environnement ; de la science militante à l'écologie urbaine ", in J.-P. Gaudin (dir), *La négociation des politiques contractuelles*, Paris, L'Harmattan, col. " Logiques politiques ", 1996, p. 87-131 ; " L'écologie urbaine entre mobilisations techniciennes et mobilisations politiques. ", *Pôle Sud*, 1997, p. 134-142. H.-P. Jeudy, " L'écologie urbaine des mouvements associatifs ", in *Environnement et aménagement du territoire*, Actes du colloque DATAR, Pairs, La Documentation française, 1996.

157 On le constate par ailleurs, par exemple l'intervention de P. Fillet, " Les dioxines. Quels enseignements en tirer au plan des procédures ? ", lors Colloque *Environnement : expertise, science, société*, qui eut lieu le 15 juin 2000 sous l'égide du CNRS, de l'ADEME, de l'ANVIE et d'Entreprises pour l'Environnement.

158 Nous rejoignons là-dessus les constats de Jacques Theys (voir nos entretiens) et de Jean-Gustave Padioleau.

159 Dans un autre domaine, celui de la sociologie de l'administration, nous avons assisté au même phénomène avec l'approche microsociologique des relations de services entre agents prestataires et usagers : P. Warin, " Les relations de service, objet de recherche en sciences sociales ", *Pyramides*, Université Libre de Bruxelles, n° 7, 2003, p. 18-32.

cela qu'il nous semble intéressant que d'autres poursuivent ce chantier, comme nous l'avons dit en introduction. Ce rapport nous semble donc davantage une analyse complète qu'un portrait d'un champ à partir duquel différentes pistes de recherches peuvent être relevées et approfondies.

Pour autant, il paraît possible à la suite de ces différents rappels de montrer en conclusion de cette partie que le siège principal de la question de la concertation avec le public se situe sur la durée dans la confrontation de deux modèles : *la recherche de l'optimum* et *la recherche de l'acceptabilité*. En résumant ce qui vient d'être dit et à travers quelques feed-back supplémentaires sur certains débats scientifiques, on peut tenter de rendre compte de cette hypothèse.

Jusqu'au début des années 1980, la question principale est celle de la meilleure conception des aménagements au regard d'un calcul économique[160]. L'étude des impacts environnementaux des ouvrages en génie civil, qui est une nouveauté venant de l'industrie, est à l'ordre du jour des préoccupations ministérielles. A l'appui de transferts de connaissances depuis les États-Unis, des protocoles sophistiqués d'évaluation sont alors élaborés (l'évaluation technologique, les bilans écologiques ou écobilans, l'évaluation stratégique de l'impact sur l'environnement). Les spécialistes de l'écobilan présentent leurs méthodes ou techniques comme un outil de conception et de décision, sans aucune considération sur les usages politiques de l'outil. Ces techniques intègrent l'étude des nuisances et de leur cumul, mais rien sur l'intérêt du projet vu par les populations concernées[161]. Durant toute cette période, la concertation est largement absente dans la réflexion des économistes (des services de l'État et de laboratoires de certaines grandes Écoles). Les débats se focalisent sur les aspects techniques de la mesure, mais jamais sur les techniques de diffusion et d'échanges au-delà des cercles d'experts, vers les populations concernées. C'est contre cela que sont nées, nous l'avons vu, les premières propositions en termes de planification urbaine ou de gestion patrimoniale. Et sur un autre plan, c'est aussi contre cette logique que se sont érigées les critiques du développement international conventionnel et que le développement durable est né – nous y reviendrons dans la prochaine section.

La nécessité d'approches multimodales pour rendre les évaluations de projets plus pertinentes et plus proches des préoccupations des populations s'affirme pourtant dès les années 1970. L'analyse de cette émergence ne saurait s'en tenir simplement à l'influence des travaux de recherche critiques, même si les travaux signalés plus haut ont indéniablement joué un rôle. Rappelons que Patrice Bertier le premier a stigmatisé le langage économique de l'Équipement et de l'Industrie, incapable de prendre en compte les problèmes d'environnement[162]. D'autres conditions sont aussi à intégrer, comme la transformation du contexte économique. En effet, au cours des décennies cinquante et soixante, le langage du calcul économique permet de démontrer la rentabilité des investissements publics à fort effet structurant attendu, tandis qu'à la fin des années 1960 de nouveaux besoins plus qualitatifs se font jour auxquels les pouvoirs publics tentent de répondre par une politique d'équipements collectifs, comme nous l'avons également signalé. Or pour justifier ces investissements qui ne sont pas productifs directement, il est plus

160 Dont le ministère de l'Équipement sera d'ailleurs l'un des principaux terrains d'application, voir J.-M. Poutrel, op. cit. (1979), 1987.

161 J.-F. Coste, " Vers un écobilan des ouvrages en génie civil ", *Dossiers des séminaires Techniques, Territoires et Sociétés :* " L'argument écologique et l'aménagement ", juin 1993, n° 22/:23, p. 115-132. Jean-François Coste est alors directeur du LCPC et intervient dans le cadre de la ligne d'action 7 du PROGEC " Recherche d'adéquation à leur site des ouvrages pour assurer la sauvegarde de l'environnement ", du conseil d'Orientation de la Recherche en Génie Civil (CORGEC).

162 Les études initiales sur la nappe phréatique en Alsace, le tronc commun A86/A87 dans l'Ouest parisien, la valorisation des espaces pérennes méditerranéens vont toutes dans ce sens.

habile politiquement de passer par des méthodes multicritères. De la même façon, plus tard, les approches négociées (et parallèlement la généralisation de l'économie contractuelle) répondront mieux à la prise en compte des effets d'investissements différés et au besoin d'externalisation des conflits[163]. Aujourd'hui, les études prévisionnelles et de marché, les simulations, la construction de scenarii remplacent les études d'optimisation et les modèles coûts/avantages, si bien que l'on recourt plus aisément à la collecte et à la confrontation organisée et procéduralisée des points de vue.

L'introduction des approches multimodales va s'opérer relativement lentement. Elle se heurte à de fortes résistances du côté des ingénieurs pour lesquels " *l'émergence des démarches négociées signifie un coup d'arrêt voire une régression des outils d'aide à la décision vers davantage de sophistication mathématique* "[164]. De plus, la participation est in-modélisable en ce qu'elle implique des valeurs et des intérêts contradictoires, parfois 'irrationnels' – comme le NIMBY ou le refus sans fondement scientifique d'une technologie, comme les OGM. Un exemple de cette tension, pris parmi les débats internes à l'administration, est cette déclaration du directeur pour la prospective à l'Institut national de recherche et d'étude sur les transports et leur sécurité (INRETS) de Lyon, lors de la première Rencontre de la prospective de la Direction de la recherche et de l'action scientifique et technique (DRAST) du ministère de l'Équipement les 3 et 4 février 1993, qui admet que des enquêtes " légères " auprès des populations locales devraient normalement faire partie des constats de situation initiale préalables à toute étude d'impact[165]. Celui-ci concède qu'il reste à améliorer l'aptitude des décideurs à manier des choses complexes, mais parle du besoin mesuré d'incorporer dans les équipes sociologues et économistes pour tendre vers des évaluations stratégiques, en amont des projets ou en aval des réalisations.

Pourtant, sous la " pression de l'écologie " issue de la société civile, les gestionnaires responsables des projets prennent conscience du besoin d'élargir leurs compétences pour acquérir un savoir-faire en matière de *concertation sociale* de façon à rassembler l'ensemble des points de vue[166]. La législation va dans ce sens, avec en particulier l'institution du Débat public (Encadré 9). Les changements dans le contexte institutionnel modifient en effet la donne. Plus l'acceptabilité sociale des projets est reconnue comme une donnée majeure pour décider de la pertinence des projets d'intérêt général, plus la concertation avec le public apparaît au sein de l'administration comme une méthode d'action qui doit être maîtrisée, et par là même comme un objet de recherche à proposer aux sciences sociales.

---

163 J.-M. Poutrel, op. cit. (1979) 1987. Ce texte présente une analyse complète et particulièrement éclairante sur lien entre transformation des contextes économiques et passage du calcul économique à l'analyse multicritères puis aux approches négociées.

164 Ibidem

165 C.-A. Lamure, " Études et recherches pour l'environnement au MELT : diagnostic et propositions ", *Dossiers des séminaires Techniques, Territoires et Sociétés*, " L'argument écologique et l'aménagement ", juin 1993, n° 22/23, p. 133-162.

166 D. Drouet, " Environnement et aménagement. Aperçus sur l'évolution des pratiques techniques et du positionnement des acteurs ", *Dossiers des séminaires Techniques, Territoires et Sociétés*, " L'argument écologique et l'aménagement ", juin 1993, n° 22/23, p. 37-52.

Encadré 9 : La procédure dite du Débat public

A la suite des difficultés rencontrées pour le TGV Méditerranée, deux missions confiées respectivement à Max Querrien et au Préfet Carrère conduisent à la rédaction de la " circulaire Bianco " du 15 décembre 1992. Celle-ci prévoit une procédure de concertation sur l'opportunité des grands projets d'infrastructures, dès la conception des projets. La procédure repose sur la constitution d'une commission indépendante, désignée par le Préfet qui reste en charge de l'organisation du débat. La circulaire " Billardons " du 14 janvier 1993, relative aux projets de postes électriques à haute et très haute tension, est une des applications les plus représentatives de ce mouvement vers une reconnaissance des apports du débat public.

La loi du 2 février 1995 relative à la protection de l'environnement, dite loi " Barnier ", crée la Commission Nationale du Débat Public. Cette disposition de l'article 2 de la loi a été précisée par un décret du 10 mai 1996. La CNDP, héritière de la "circulaire Bianco" et des procédures québécoises du "bureau des audiences publiques sur l'environnement" (BAPE), a été installée le 4 septembre 1997 par Dominique Voynet.

La CNDP, dont le secrétariat est assuré par le ministère chargé de l'environnement, est chargée d'organiser un débat public sur les objectifs et caractéristiques principales des grandes opérations d'aménagement d'intérêt national de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics et des sociétés d'économie mixte. Elle le fait au vu d'un dossier fourni par le maître d'ouvrage, comportant notamment une description des objectifs et des principales caractéristiques du projet, l'appréciation des enjeux économiques et sociaux, l'identification des principaux impacts sur l'environnement et l'estimation du coût économique et social du projet.

Sous la présidence du Préfet Hubert Blanc, Conseiller d'État, la CNDP a mené quatre débats sur des projets particuliers :
- Port 2000 (projet de réalisation d'un port en eau profonde au Havre)
- Ligne électrique à très haute tension entre Boutre et Carros (Bouches du Rhône/Alpes -Maritimes)
- Autoroute A32 Metz-Nancy
- Branche Sud du TGV Rhin-Rhône

Sous la présidence de M. Pierre Zémor, Conseiller d'État, la CNDP a conduit les débats publics suivants :
- Port de Nice (projet d'extension)
- Contournements autoroutier et ferroviaire de l'agglomération lyonnaise

et a décidé et commencé à préparer les débats publics suivants :
- Ligne à très haute tension entre Lyon et Chambéry
- Aéroport Nantes / Notre Dames des Landes
- Ligne à très haute tension France-Espagne

A la demande du gouvernement d'anticiper sur son rôle futur, la CNDP, a expérimenté l'élargissement du champ et la diversité de ses modes d'intervention, en mettant en œuvre en 2001 et 2002 les concertations suivantes :
- Débat "recommandé" au CEA pour le Conditionnement et l'Entreposage de Déchets Radioactifs à Cadarache (CEDRA).
- Préconisation, auprès du préfet des Pyrénées Atlantiques, d'un débat local sur l'injection d'effluents dans le Crétacé 4000 de Lacq.
- Débat "recommandé" à RTE pour une ligne à très haute tension du Quercy Blanc (Lot)

En outre, une mission a été confiée personnellement à M. Pierre Zémor le gouvernement : Démarche d'Utilité Concertée pour un Site Aéroportuaire International (DUCSAI), pour éclairer ses décisions, sur un nouvel aéroport pour le grand bassin parisien.

La Convention d'Aarhus signée le 25 juin 1998, porte sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Elle prévoit une participation du public dans les domaines de l'énergie, les grands établissements industriels, le traitement des eaux, la gestion des déchets, etc. Son article 6 prévoit une participation du public aux décisions relatives à des activités particulières dès le début de la procédure. L'article 7 porte sur la participation du public en ce qui concerne les plans, programmes et politiques relatifs à l'environnement.
La France a ratifié cette Convention d'Aarhus en juillet 2002.

Le Conseil d'État a été saisi par le Premier ministre, en 1998, sur l'amélioration de l'appréciation de l'utilité publique des grands équipements. Le groupe d'études, présidé par Nicole Questiaux, a remis son rapport à la fin de 1999. Il redéfinit la place de l'utilité publique et l'appréciation de l'intérêt général, notamment en y associant les collectivités territoriales. Il préconise information et concertation avec le public non seulement en amont mais tout au long du processus de décision. Il propose de faire évoluer la CNDP vers une instance garante du débat public.

Le gouvernement ayant retenu l'essentiel des propositions du Conseil d'État, il les introduisit dans le titre IV (" de la participation du public à l'élaboration des grands projets ") de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.
Cette loi transforme la CNDP en autorité administrative indépendante (AAI), garante du débat public, élargit son domaine de compétence et diversifie ses modes d'intervention. Elle impose que les projets importants soient connus du public et confirme le principe que la CNDP organise un débat public sur l'opportunité, les objectifs et caractéristiques principales des grandes opérations d'aménagement d'intérêt national de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics et des personnes privées.

Source : http://www.debatpublic.fr/cndp/debat_public.html

Dans ce contexte, la réticence des ingénieurs à sortir des études d'impacts devient de plus en plus problématique. Si bien que l'on assiste entre les différentes sphères d'expertise (dont celle de la recherche) des ministères de l'Environnement et de l'Équipement à des oppositions de points de vue très franches, qui portent sur la façon de tenir compte de l'argument écologique. Sur le fond, les partisans de l'écobilan sont critiqués par les défenseurs d'une évaluation pluraliste des projets sur le fait que " *les aménagements n'ont pas à être parfaits mais acceptables* "[167].

Cette controverse est centrale. Elle s'inscrit dans un contexte global de valorisation de procédures démocratiques décentralisées et participatives, souvent liées à la contestation des projets, qui entraîne la montée en puissance de la question de la production de l'assentiment dans les politiques publiques, dans laquelle l'acceptabilité des projets est largement débattue[168]. La remise en cause de l'étude d'impacts comme outil principal de décision fait donc partie des éléments qui impulsent la thématique de la concertation avec le public. Mais il y en a d'autres, comme la prise en compte de la question des risques industriels et technologiques, qui donne lieu au développement d'un important champ de recherche connexe à celui de l'environnement. La problématique des risques qui émerge dès les années 1980 en France (notamment sous l'impulsion du Groupe de prospective du ministère de l'Environnement) introduit aussi la question de la concertation des publics au moment où elle intègre le problème de l'acceptabilité du risque, après avoir abordé celui de sa négociabilité sur les scènes locales. Le succès du programme " Risques collectifs et situations de crise " lancé en 1994 par le CNRS, et porté par un politologue, Claude Gilbert, provient de l'importance des questions posées mais aussi de toute la terminologie qui s'impose peu à peu avec elles : incertitudes, acceptabilité, retours d'expériences, crainte, peur, statut du pouvoir, porosité des institutions… La question des risques convient car elle est déstabilisante. Elle joue ainsi un rôle d'herméneutique, peut-être là où certains attendaient ou espéraient l'environnement.

Ce programme de recherche sur la gestion des risques croisera fort peu ceux orientés sur l'environnement. Non pas que l'environnement apporte des questions qui vont au-delà du risque mais parce que du côté du ministère de l'Environnement, il y a eu une polarisation sur la question de la nature plutôt que sur les objets industriels, à cause d'un découpage nature/technique. Aussi, la question des sciences et des applications techniques pose-t-elle de son côté le problème de la concertation, mais sans rapport avec ce qui se dit ou se pense pour l'environnement. Cela étant, il est probable que l'organisation générale de la recherche scientifique ait besoin d'archipels pour se développer. Ce sont également les frontières institutionnelles, établies parfois dans de fines mixités entre administration et recherche, qui créent des " domaines réservés " et des approches sectorielles qui empêchent de penser l'environnement non pas à travers des domaines particuliers (la santé, l'assainissement, le fonctionnalisme urbain, les transports…) mais comme heuristique. Même si cette sectorialisation ouverte à la multidisciplinarité a permis de remettre en cause le diktat de certaines approches, tout ceci se faisant en même temps, il y a eu impossibilité du côté des différents commanditaires de recherche de hiérarchiser l'ensemble des projets et

167 Il est intéressant de se reporter lors des débats de la première Rencontre de la Prospective de la DRAST les 3 et 4 février 1993 à l'échange entre Jean-François Coste et Bernard Barraqué, qui est typique de l'opposition entre deux choix de méthodes : " *fabriquer des décisions consensuelles* " [le rapporteur Jean-Pierre Galland ne parle pas de concertation], ou bien " *procéder à des écobilans des ouvrages de génie civil* ". Voir *Dossiers des séminaires Techniques, Territoires et Sociétés*, " L'argument écologique et l'aménagement ", juin 1993, n° 22 /23, p. 163-164.

168 Une série de conférences organisées par le GRASS à l'IRESCO en 1991-1992 initiera la réflexion sur cette question. Ces travaux sont publiés dans les *Dossiers Techniques, Territoires et Sociétés* de juillet 1993 (n° 24/25), avec le soutien du CPVS.

des programmes, si bien que ce qui semblait convergeant s'est révélé stérilisant pour la reconnaissance de l'environnement. On a introduit la complexité par domaine, mais on a disjoint les domaines les uns par rapport aux autres. Des signes montrent cependant que ce n'est pas rédhibitoire ; on peut notamment observer comment aujourd'hui les problèmes de pollutions sont posés à la fois comme des problèmes de santé et d'environnement.

Sur le fond, un sens commun peut être trouvé à l'ensemble de ces travaux à travers cette question largement partagée de l'acceptabilité. Celle-ci renvoie au besoin d'hybridité des points de vue et de la décision, qui se trouve dès le départ dans la problématique de l'urbain comme dans celle de la gestion patrimoniale, puis dans toutes les suivantes. Or ce besoin d'hybridité est en même temps un besoin de reconnaissance de notre ignorance collective, et aussi de notre incapacité à réellement comprendre les interactions multiples et à plusieurs échelles de l'environnement. Du coup, partant de l'acceptabilité des choix publics, c'est de la capacité des acteurs de la recherche à accepter cette ignorance et à la réduire que dépend de la façon la plus étroite la reconnaissance de la question de l'environnement comme heuristique. Si le système de recherche anglo-saxon repose sur ce principe (accepté) de l'ignorance, les choses paraissent plus difficiles en France. C'est là un des obstacles à l'émergence d'une recherche multidisciplinaire de sciences sociales sur l'environnement, en plus du problème précédent relatif à la sectorisation de la recherche, et d'autres signalés par nos interlocuteurs, comme celui d'une recherche trop peu inscrite dans la durée pour permettre une approche longitudinale des rapports humains/nature à travers l'analyse des transformations apportées aux écosystèmes.

Pour résumer l'évolution dans les notions utilisées en France par la recherche depuis les années 1970 : des notions de " conflits " (dont la gestion se fait par la problématique de la patrimonialité) et de " négociation ", on passe au tournant des années 1980 à celles de " concertation ", de " consultation " et de " participation " pour ensuite, vers la fin des années 1990, voir la notion de " consensus " émerger et devenir dominante à la fois entant qu'objectif politique et en tant que notion structurante à la recherche. Ces changements s'inscrivent dans des transformations plus globales que l'on retrouve sous diverses formes dans différents pays.

Nous mentionnions en introduction que si la France présente des spécificités, elle s'inscrit également dans une mouvance visible au niveau international, dans d'autres pays, des organisations internationales. Afin de mieux comprendre ces éléments de convergence et de divergence, les évolutions de l'intérêt des sciences sociales pour l'environnement en France et également afin de mieux cerner ses limites et les raisons qui les sous-tendent, il nous est apparu à la fois pertinent et nécessaire de nous engager dans une comparaison et une mise en contexte globale. Dans la prochaine section, nous abordons donc tout particulièrement le cas du Québec, le remettant dans son contexte nord-américain, car ses expériences en matière de concertation dans le domaine de l'environnement sont bien connues. Ses sociologues et ses politologues ont, de plus, développé des réflexions théoriques et philosophiques poussées sur l'environnement et la multidisciplinarité : il existe, de fait une sociologie de l'environnement au Québec.

3. Sociologie et environnement. Eléments de comparaison et mise en contexte global

On parle beaucoup de " l'exception française " dans de nombreux domaines, incluant l'environnement et la participation du public à la décision. Nous voulons offrir ici quelques éléments de réflexion générale, car malgré certaines différences, les changements survenus en France en matière de participation et d'environnement suivent une tendance présente dans de nombreux pays occidentaux depuis les années 1960. Il est important d'aborder ces aspects en ce qu'ils contribuent à éclairer certaines spécificités françaises concernant le développement des sciences sociales de l'environnement. A cet égard, plusieurs chercheurs ont mentionné durant nos entretiens, le cas et l'influence du Québec et de la littérature anglo-saxonne, ce que nos propres recherches antérieures et d'autres en cours, confirment. Mais avant de présenter la sociologie de l'environnement au Québec et aux États-Unis, il nous semble pertinent de remettre l'enjeu environnemental dans son contexte global et historique moderne.

3.1. Le contexte global

Les émancipations politiques qui ont travaillé la société française dans les années 1960 et 1970 trouvent leurs parallèles ailleurs dans le monde : décolonisation dans le tiers monde ; dénonciation de la société industrielle en Occident ; mouvement contre la Guerre du VietNam aux U.S.A. vue comme une nouvelle forme de colonisation ; Révolution tranquille au Québec ; Mai 68 en France ; les mouvements étudiants, hippies, féministes, anti-racistes et *écologistes*. Les années 1960 ont vu un mouvement général, dans un grand nombre de pays, de demande de justice, de respect, d'humanité et d'égalité signifiant de profondes ruptures dans les façons de concevoir les rapports humains.

Quels que soient leurs formes et leurs lieux, ces différents mouvements sociaux ont participé à une critique profonde et générale des relations de pouvoir existant à l'époque. Ce qui s'avère être un processus de délégitimation de certains rapports sociaux fondés sur la domination a conduit à valoriser des principes différents d'organisation de la société, qui trouvent aujourd'hui à s'appliquer dans la mise en œuvre de dispositifs institutionnalisés de concertation dans le domaine de l'environnement. Il ne s'agit pas ici uniquement d'un " temps du monde " où flottent des idées. Il existe une circulation réelle et bien tangible des idées entre pays, grâce à des échanges entre gouvernements et entre ONG, par le biais d'organisations internationales et la signature de diverses conventions, un phénomène que l'on retrouve dans le domaine de l'eau, des armes, de la biodiversité, des droits de la personne..., et que la théorie des régimes tentent d'expliquer. Si le Bureau des audiences publiques sur l'environnement du Québec influence les pratiques et les politiques françaises de participation dans l'environnement dès la fin des années 1980, des événements cruciaux de la politique internationale joueront un rôle dans les évolutions de la dimension sociale de l'environnement. Nous n'en mentionnerons que quelques-uns ici.

Si l'environnement a fait partie de cet ensemble de revendications des années 1960, il connaît une relative baisse d'intérêt dans les années 1970. Durant cette période de guerre froide et d'un marxisme bien présent (autant en tant que système politique que système de pensée pour les politologues et sociologues), la notion de conflits entre dominants et dominés, entre ceux qui ont le pouvoir et ceux qui ne l'ont pas,

prédomine. Les catégories conflictuelles comme celles de tiers monde/pays riches, classes riches/classes pauvres, hommes/femmes, blancs/noirs.., sont questionnées.

Survient alors à cette époque les premières inquiétudes sur l'ozone et les gaz à effets de serre et s'il y a au début beaucoup d'inconnues et de débats scientifiques, ce problème environnemental devient peu à peu une préoccupation générale. Cette préoccupation apparaît en même temps qu'un autre événement, d'une ampleur fondamentale : la fin de la guerre froide. La menace d'apocalypse nucléaire disparaissant, l'environnement revient sur la scène publique, mais de façon différente : il n'est plus limité à un groupe précis de " jeunes radicaux " sans légitimité. L'environnement est l'affaire de tous et surtout il contribue à un déplacement de l'imputation de la faute. Si auparavant, on imputait la responsabilité de la pollution aux grandes entreprises, aux " capitalistes ", et aux décideurs hésitant à prendre des décisions, dorénavant, nous sommes tous responsables en raison de nos comportements de consommation : le fréon dans nos réfrigérateurs, la pollution causée par la culture de la voiture…. L'individu est alors projeté dans une nouvelle relation et un nouveau rôle : s'il est un pollueur qui doit changer ses comportements, il est également quasi insignifiant dans le contexte planétaire et global. C'est donc la place de l'individu, sa responsabilité, qui se transforme peu à peu, dans *une société du risque*. Il n'est pas alors étonnant de constater que, dans les années 1980, le local prend une importance dans un grand nombre de réflexions sociologiques, y compris jusque dans la remise en cause des grands paradigmes explicatifs, en particulier ceux issus du marxisme. C'est l'apparition (ou la réapparition ?) du " penser globalement, agir localement ".

Le dernier facteur global de changement qu'il faut souligner ici est le rapport entre pays riches et le tiers monde. Les relations issues de la colonisation ont en effet cédé la place à une nouvelle dynamique : le développement. Mais dès le début des années 1980, celui-ci devient l'objet de critiques virulentes : il ne fonctionne pas et, de plus, il écraserait les milieux écologiques et culturels locaux dans les pays pauvres. La colonisation, selon certains, aurait été remplacée par des réseaux et des relations économiques internationales dont les résultats n'en diffèrent pas de façon profonde de la colonisation.

3.1.1. Les mouvements d'indépendance et d'émancipation

Aussi surprenant que cela puisse paraître, les mouvements d'indépendance jouent un rôle dans la montée des préoccupations environnementales. La dénonciation de la colonisation a en effet inclus le procès de la mainmise sur des territoires, des sous-sols et des richesses, mais aussi celui du dénigrement et de la destruction des valeurs et des cultures locales. Il en est resté l'idée que coloniser revient à détruire au loin. Cette violence faite aux populations, aux environnements naturels et aux cultures est au cœur de l'anthropologie écologique qui apparaît comme notion respectable vers les années 1970. Serge Moscovici (qui a contribué à la reconnaissance de l'anthropologie politique par son ouvrage *La société contre nature*) est un de ceux qui montrent ainsi la filiation entre la montée en puissance de la préoccupation écologique avec la dissolution des liens coloniaux (on peut également penser aux thèses de Robert Jaulin ou d'autres). Sa réflexion reçoit d'ailleurs le soutien du MER[169].

169 S. Moscovici, " La polymérisation de l'écologie " , *Dossiers des séminaires Techniques, Territoires et Sociétés* " Les écologistes en politique ", n° 18/19, septembre 1992, p. 17-31. La MER financera à S. Moscovici un travail sur la montée des préoccupations environnementales (*Etude de la sensibilité des français aux préoccupations environnementales*, EHESS, 1981).

Les mouvements d'indépendance et d'émancipation sont liés à la question des patrimoines, qu'ils soient naturels ou culturels. La délégitimation de l'ordre colonial et social dominant exprimée par la violence des guerres d'indépendance et la radicalité des mouvements contestataires s'opèrent par la montée en puissance de valeurs inverses, qui, depuis, servent pour une large part à justifier la prise en compte des diversités (sans la violence d'un rapport de domination construit sur la spoliation et le dénigrement des populations locales ou des minorités). Ces valeurs sont celles du respect de la parole, de la mémoire et de l'identité des populations et des cultures locales. En opposant en quelque sorte rapport colonial et rapport écologique, Moscovici a proposé, nous semble-t-il, une possibilité d'explication historique du besoin de concertation, qui n'a peut-être aucun lien direct avec sa thématisation actuelle appliquée à l'environnement, mais qui n'est pas sans rapport non plus[170].

A l'extérieur, d'autres contestations (telles celles des amérindiens au Canada et aux États-Unis) préparent au même moment un terrain propice aux thèmes du respect des territoires et des populations locales et de la participation citoyenne. Une circulation des idées entre continents et pays par le biais d'organisations internationales et de diverses conventions signées par le biais de l'ONU, favorise l'intégration graduelle des droits de l'homme aux droits au développement, et ainsi l'idée de la prise en charge de l'avenir et du développement par les populations locales. C'est l'association de ces deux types de droits qui sera à l'origine du développement durable au niveau international : on prend le long terme en compte, les populations doivent participer à toutes les étapes d'un projet et à la prise de décision afin qu'il soit viable à long terme, et à ces conditions, on ajoute des critères environnementaux.

3.1.2. La dénonciation de la société industrielle

Toujours dans les années 1960 et 1970, *la reconnaissance du local* est ce qui va permettre de fixer les préoccupations environnementalistes ambiantes et d'offrir au discours écologiste naissant sur la scène politique française des points d'application concrète[171]. Plus largement, le local prend à cette époque une importance dans un grand nombre de réflexions sociologiques, y compris jusque dans la remise en cause des grands paradigmes explicatifs, en particulier issus du marxisme, qui s'opère alors à l'université. Le succès international des ouvrages de Ernst Friedrich Schumacher (*Small is Beautiful* et *Good Work*), par exemple, est illustratif de la contestation de la société industrielle occidentale et des questionnements scientifiques (critiques ou non) qui lui sont attribués. Les thèmes de la vie quotidienne et du cadre de vie (qui surgissent dans des contextes socio-économiques développés) tendent à supplanter l'analyse du capital et du rapport salarial. Comme nous l'avons indiqué plus haut, l'individualisme méthodologique devient le nouvel horizon théorique et conceptuel. L'importance attribuée au local a pour effet de signifier que les individus existent dans leur histoire et leur géographie, et que l'analyse des rapports sociaux, qu'elle que soit sa perspective explicative, ne peut l'ignorer (cela ne fût pas évident pour les tenants du

170 Pour établir un lien explicatif entre le mouvement environnemental et la dissolution des liens coloniaux, il faudrait, par exemple à travers une recherche sur les parcours politiques des " premiers environnementalistes ", voir comment les luttes anticolonialistes ont produit une génération de militants qui vont ensuite s'impliquer dans la cause écologiste. Cette hypothèse paraît d'autant plus fondée qu'elle est confirmée par d'autres exemples, comme celui des premiers acteurs de terrain (" chefs de projets DSU ") de la politique de la Ville (P. Warin, " L'impasse démocratique de la politique de la Ville en France ", *Revue suisse de science politique*, n° 3(3), 1997, p. 103-129). Mais en plus de la décolonisation, il serait également important de tenir compte de " la contestation de la démocratie providentielle " à la fin des années 1960. Car, en suivant les travaux récents de Dominique Schnapper ou de Pierre Grémion, on verrait comment la contestation gauchiste en particulier, qui dénonçait l'extension du " contrôle social ", a trouvé à se recycler dans la thématique de la démocratie participative en investissant de nouvelles questions, notamment celles du cadre de vie et de l'environnement, suite d'ailleurs à des repositionnements politiques vers des mouvements écologistes.

171 Abèles M., " Introduction. Les écologistes en politique ", *Dossiers des séminaires Techniques, Territoires et Sociétés : " Les écologistes en politique "*, n° 18/19, septembre 1992, pp. 7-13.

marxisme d'accepter que les luttes sociales se déplacent sur d'autres champs et d'autres formes de rapports sociaux que le travail et l'exploitation des salariés)[172]. Les individus et les sociétés (re)découverts dans leur intégrité sociale et culturelle deviennent une donne avec laquelle il faut compter dans la conduite du progrès dans sa définition contemporaine, même si l'association de l'individu et du progrès remonte aux Lumières et à l'avènement de la modernité. Ceci a donné lieu à des critiques radicales et plus générales de la culture occidentale, comme le postmodernisme.

Certains philosophes et théoriciens critiques du développement (en particulier, les " culturalistes ", dans le sens où la culture est au cœur de leurs préoccupations et leur objet principal de recherche) ont notamment lié étroitement la notion de progrès à celles de développement, à l'individualisme et à la raison dualiste. Ces éléments seraient pour eux à la base même de la modernité occidentale[173]. Pour Latouche, un critique bien connu du développement conventionnel, soutient dès 1986 que ces notions de progrès et d'individualisme au cœur du développement ont des effets profonds et pervers sur les cultures non-occidentales[174]. Or c'est bien le développement durable (se référant au renouvellement des ressources pour les générations futures), participatif (qui se réfère à un type de démocratie), local et culturellement approprié – le DDP – qui est proposé comme une réponse à ces failles.

Quoi qu'il en soit, si dans les années 1980, ceux qui proposaient le DDP demeuraient peu nombreux et risquaient de faire de la prison dans certains pays, vingt ans plus tard, le DDP est devenu une contrainte axiologique globale dont dépend en grande partie la légitimité des projets, des décideurs et même des acteurs économiques. Il semble bien que nous voyions, en effet, émerger un nouveau régime international en matière de développement, soutenu même par ses anciens opposants, comme la Banque mondiale et la plupart des agences de développement nationales et internationales[175]. Notons cependant, qu'une décennie plus tard, certains chercheurs, très rares, commenceront à poser le même type de questions à l'égard du DDP. Pour Latouche[176], le DDP ne serait qu'un nouveau paquet renfermant un contenu inchangé. En 2002, La Branche soutient que le DDP diffuse les principes d'individualisme, d'économicisme et de rationalité dualiste, et ce, même dans des villages isolés et sans électricité au Ghana, au même titre mais à une échelle différente que le développement conventionnel[177]. En d'autres termes, le développement durable pourrait bien contribuer à un problème, celui du respect des cultures locales, problème qu'il est sensé résoudre. Les implications d'une telle discussion sont encore loin d'être épuisées et le débat mérite d'être lancé de façon plus profonde qu'il ne l'a été jusqu'à présent dans le monde du développement international et national. Nous soulevons dans la dernière section un enjeu directement lié à cette discussion en ce qui a trait la relation à établir entre participation et environnement, une question

---

172 A cet égard, nous aurons à revenir aux travaux de Paul Dreyfus ou d'Henri Coing.

173 Voir A. Parel, " Second Thoughts on Development ", communication présentée à l' " International Seminar on Youth, Peace and Development " à Andhra University, Inde, 1988 ; et J.-R. Saul, *Les bâtards de Voltaire.* La *dictature de la raison en Occident*, Paris, Éditions Payot et Rivages, 1993.

174 S. Latouche, " Développement durable : un concept alibi ", *Tiers monde*, n° 35(137), 1994 ; *L'occidentalisation du monde*, Paris La Découverte, 1989 ; " Contribution à l'histoire du concept de développement ", in Coquery-Vidrovitch, D. Hemery, J. Piel (dir.), *Pour une histoire du développement*, Paris, L'Harmattan, 1988 ; *Faut-il refuser le développement ?*, Paris, Presses universitaires de France, 1986.

175 S. La Branche, op.cit. " La transformation des normes de durabilité… ", op. cit., 2003.

176 S. Latouche, op. cit., 1994.

177 S. La Branche, "Les effets de la mondialisation sur les relations de pouvoir à Nkwanta et Kasei", *Afrique Politique*, 2002, p. 285-299.

politiquement difficile et qui de plus renvoie à des questions d'ordre philosophique, questions ont été soulevés de façon extensive par la recherche québécoise.

3.2. La sociologie de l'environnement anglo-saxonne

La question de l'environnement dans les pays anglo-saxons est plus ancienne, l'étude des rapports humain/nature remontant à loin. Au début des années 1920, on voit naître une science sociale de l'environnement aux États-Unis, la fameuse école de Chicago, qui représente la première de trois vagues dans les évolutions de la sociologie de l'environnement dans le monde anglo-saxon. Selon Jean-Guy Vaillancourt, ces étapes de la pensée sociologique en environnement " *coïncident assez étroitement avec les périodes cruciales du développement de l'écologie et des sciences de l'environnement en général, et avec les principales phases de la prise de conscience des problèmes environnementaux par le public et par les groupes socioculturels, environnementalistes et* écologistes "[178]. Mentionnons que c'est à cette époque que naissent ou prennent de l'ampleur certaines des associations de préservation de la nature comme la *National Geographic*, *Audubon society*… Un autre fait mérite d'être souligné en ce que cela rejoint l'expérience française : le groupe de la sociologie environnementale qui est reconnue très tôt par l'*American Sociological Association* (une reconnaissance encore absente en France) est issu d'un groupe de recherche en foresterie, au sein de la *Rural Sociological Society*. Aux États-Unis aussi donc, la sociologie rurale joue un rôle dans le développement des études environnementales.

La première vague du développement de la sociologie de l'environnement états-uniennes des années 1920 débute avec l'approche dite de *l'écologie humaine* qui suivait les grands principes de l'écologie animale et végétale : l'humain est conçu comme un animal faisant partie de la nature et l'environnement est considéré comme indépendant en ce qu'il détermine la condition humaine. L'écologie humaine s'intéresse surtout " à l'étude des relations spatiales et temporelles des êtres humains en tant qu'elles dépendent de facteurs de sélection, de distribution et d'adaptation liés à l'environnement "[179]. L'école reposait donc sur un déterminisme biotique, contre lequel des sociologues des années 1940 ont réagi en suggérant que ce sont plutôt les phénomènes socioculturels qui influencent le milieu spatial et l'environnement urbain. C'est *l'écologie sociale*, qui reproche à l'écologie humaine d'avoir surestimé l'importance et l'autonomie de l'environnement face à l'activité humaine. Cette seconde école de la première vague demeure dominante jusque dans les années 1960, époque où la sociologie connaît une explosion dans ses approches et ses théories, en partie due à l'apparition des préoccupations touchant à la pollution de l'air, de l'eau et des sols, mises de l'avant par des chercheurs et des groupes environnementalistes.

Après quelques efforts à fusionner l'écologie humaine et celle sociale, on voit ensuite se développer la *sociologie environnementale* qui s'érige contre le structuro-fonctionnalisme et le behaviorisme qui dominent dans la sociologie états-unienne à l'époque. Ce n'est donc qu'à partir des années 1960 que se développe une réelle 'sociologie environnementale', notion qui apparaît en 1971. On revient partiellement à l'écologie humaine des années 1920 en ce que l'on tente de comprendre les effets de l'environnement sur l'organisation humaine, sans toutefois nier qu'il y ait des effets de rétroactions. C'est l'époque du modèle

178 J.-G. Vaillancourt, " Sociologie de l'environnement : de l'écologie humaine à l'écosociologie ", in R. Tessier et J-G. Vaillancourt, *La recherche sociale en environnement. Nouveaux paradigmes*, Montréal, Presses de l'université de Montréal, 1996, p. 20.

179 Ibidem, 1996, p.22.

POET[180] (Population, organisation sociale, environnement et technologie), selon lequel les relations entre les quatre éléments sont à double sens, tout en donnant un rôle prépondérant à l'environnement. Ce qui distingue ce courant, c'est moins le déterminisme environnemental que la " prise en compte de l'existence de l'environnement et de l'importance de celui-ci comme variable indépendante mais aussi parfois comme variable dépendante "[181]. Ce courant s'intéresse surtout à cinq champs : l'histoire, les paradigmes, les attitudes et les valeurs, les groupes environnementaux, les risques et la relation entre l'économie, la politique et l'environnement.

La troisième phase débute vers la fin des années 1980 avec la chute du mur de Berlin et à la suite des cris d'alarme lancés par des scientifiques travaillant sur la couche d'ozone et le climat. C'est également le début de la crise de l'énergie. Le mouvement environnemental des années 1980, surtout après la chute du communisme[182], diffère de celui des années 1960. En effet, une nouvelle forme d'environnementalisme semble émerger qui se démarque de la première de plusieurs façons : moins revendicateur, plus présent au quotidien et plus institutionnalisé. Pour prendre un exemple quotidien : si au début des années 1980, on ne trouvait du papier de toilette que dans des boutiques spécialisées, et qu'il était très cher, maintenant, toutes les grandes chaînes en vendent. C'est le même phénomène pour la nourriture bio et le recyclage, malgré la relative inefficacité des comportements de la population à cet égard. C'est à la même époque que le Rapport Brundtland propose le concept de développement durable et participatif, et qu'émerge une nouvelle prise de conscience des enjeux environnementaux globaux : le protocole de Montréal est signé en 1987 ; on élabore la convention sur le changement climatique à la conférence de Rio ; la conscience des problèmes liés aux déchets s'accroît.

Ces changements profonds amènent les chercheurs des sciences sociales à favoriser un nouveau type de sociologie, la dernière vague associée de près au développement durable et participatif, et plus généralement à un changement dans la pensée. Appelée " écosociologie " par Vaillancourt dès 1982, ce courant se caractérise par une amélioration et une sophistication des modèles interdisciplinaires et à échelles multiples. Le symbolique, les valeurs et la culture prennent une plus grande importance dans la recherche. L'éclatement des sujets et des approches est visible dans d'autres disciplines, comme en témoigne le 3e débat dans la discipline des relations internationales anglophones, provoqué par les critiques épistémologiques issues de deux nouveaux courants, le postmodernisme et le constructivisme, ce dernier étant issu en grande partie de l'anthropologie symbolique. En Amérique du Nord, le postmodernisme va tout d'abord avoir un impact sur la sociologie pour ensuite venir en science politique, notamment en théorie politique et en relations internationales. Son influence se fait sentir autant sur le type d'enjeux analysés que sur les cadres théoriques utilisés que sur les discussions épistémologiques. Depuis la fin des années 1990, le constructivisme a remplacé le postmodernisme comme alternative principale aux théories dominantes libérales et néoréalistes en relations internationales[183]. Tout comme le font certains chercheurs travaillant sur l'environnement, ces courants s'attaquent de façon explicite à la modernité, au positivisme, à l'objectivisme, à la sur-spécialisation et aux frontières disciplinaires.

---

180 Duncan, D.O. "From social system to Ecosystem", *Sociological Inquiry*, n°.31, p.140-149, 1961.

181 Vaillancourt, ibidem, p.30.

182 Si les politologues mentionnent beaucoup cet événement comme structurant du nouvel ordre global, on n'en a pas encore compris toutes les implications. On peut dire que si le terrorisme est devenu possible à partir de ce moment, ainsi que les guerres nucléaires locales entre petites puissances, il en est de même pour des nouvelles formes de protestations, de mouvements anti-mondialisation… et également de nouvelles formes d'environnementalisme. La fin de l'apocalypse nucléaire imminente a laissé l'espace à d'autres préoccupations, dont la peur de l'apocalypse écologique.

183 S. La Branche. " L'apport de Foucault aux théories des relations internationales : une critique du postmodernisme anglo-saxon " in Meyet, S., Naves, M-C., Ribemeont, T. (dir.). *Travailler avec Foucault. Quelques utilisations pour analyser le politique*. Paris : L'Harmattan, collection Cahiers politiques, 2004.

Dans cette vague écosociologique, l'intérêt se centre sur les questions globales et sur les relations entre écologie, économie et sociologie. A l'ancien paradigme selon lequel l'être humain est culturel et presque indépendant de la nature dans ses relations sociales, un nouveau fondement de la sociologie environnementale se met en place, dans lequel l'environnement et la société sont en interaction constante. Nous sommes loin de l'impératif sociologique d'analyser le social par le social. Il s'agit en fait de comprendre les interrelations complexes entre la production, la protection de l'environnement, les besoins humains, les institutions sociales et politiques, l'utilisation des ressources, la perception et l'évaluation des conditions et des changements tout en prenant en compte les trois niveaux d'action : local, national/régional et international[184]. L'interdisciplinarité est de mise, elle est à la fois vue comme partie intégrante de la problématique environnementale et condition *sine qua none* de la recherche dans ce domaine. L'écosociologie est multidisciplinaire et a des visées épistémologiques, théoriques, empiriques et politiques.

Ce bref portrait nous permet de relever certaines tendances générales dans la sociologie de l'environnement outre-atlantique. On remarque ainsi depuis les années 1920 un mouvement dans la pensée qui commence à la dépendance de l'humain sur l'environnement, pour aller ensuite à une dépendance de l'environnement sur l'humain, pour enfin entrer dans une type de pensée qui va en se complexifiant, où les relations entre acteurs biologiques – humains et non humains – et non biologiques – produits chimiques, climat, etc. – sont multidirectionnelles, rétroactives et où les facteurs à prendre en compte dans nos analyses sociales sont de plus en plus nombreux, à échelle multiple tout en étant soumis à l'influence de grandes dynamiques humaines, en particulier les impératifs liés au développement économique local, national et international. La complexité et la sophistication des approches augmentent donc d'une phase à l'autre.

Quelques différences avec le cas français émergent. La recherche française semble en effet avoir commencé il n'y a que peu de temps ce mouvement vers des approches plus interdisciplinaires et plus complexes – pourtant reconnues comme nécessaires à la presque totalité des chercheurs qui s'engagent dans des réflexions théoriques ou philosophiques sur l'environnement, et ce depuis le début des années 1980, ce que certains chercheurs français mettent de l'avant, d'ailleurs, comme L. Charles, B. Kalaora et L. Mermet. Mais nous ne sommes qu'au début de cette évolution : la plupart des chercheurs que nous avons interviewés rapportent à quel point les projets réellement multidisciplinaires, présentés à des postes de type CNRS et autres, " irritent " et " inconfortent " les jurys. Pourtant, la notion française de gestion patrimoniale des années 1980 permettait justement d'aborder autant les thèmes classiques de la sociologie et de la science politique, comme les conflits, que les conditions matérielles et objectives de l'enjeu environnemental, que la dimension symbolique. La notion de gestion patrimoniale était suffisamment riche pour permettre l'élaboration d'approches réellement interdisciplinaires et à échelles multiples, comme elle permettait de s'attaquer de front à une question fondamentale des sciences sociales, celle des relations de pouvoir dans les négociations, la concertation, les conflits et la prise de décision dans l'environnement. Mais les recherches se sont en général limitées aux conflits sociaux malgré les efforts notables de certains.

Les changements dans les approches que l'on peut observer chez un nombre croissant de chercheurs depuis quelques années, quoi qu'on ne sache pas s'ils sont permanents, sont liés à l'émergence de

184 Vaillancourt, 1996. p. 36-38.

nouvelles pratiques et d'une nouvelle approche dans le développement généralement mais aussi dans la décision, liées aux notions de durabilité et de participation/concertation/décentralisation : il s'agit bien sûr du développement durable qui a succédé avec tout autre succès à la notion de gestion patrimoniale, qui, elle, a presque pratiquement disparu des textes, sauf ceux à caractère rétrospectif. En effet, au Québec, la notion de développement durable et participatif (DDP) a été adoptée et généralisée beaucoup plus tôt qu'en France, dès la fin des années 1980, soit au même moment que dans les pays anglo-saxons, en partie en raison de la plus grande influence de monde anglo-saxon sur les sciences sociales québécoises. Cependant, alors que la notion de gestion patrimoniale disparaît des analyses et des discours des commanditaires français vers le début des années 1990, pour être éventuellement remplacée par la notion de DDP, au Québec on continue à utiliser la " gestion intégrée " comme une dimension plus précise de ce nouveau régime plus large et plus compréhensif qu'est le DDP.

Une divergence forte avec la France apparaît alors : au Québec, la conjonction des notions de " gestion " – qui longtemps a fait référence à une planification de type rationnelle et directive – et " d'intégrée " qui fait appel à une multiplicité d'acteurs et d'intérêts dans un contexte de développement et de prise en compte de l'environnement souvent conflictuel – suscite des discussions de fond philosophiques sur la rationalité et le positivisme qui se traduisent par de nombreuses publications et des groupes de recherche, dont notamment le Groupe de recherches en éthique environnementale. Pour certains sociologues, politologues et philosophes québécois, l'environnement impose une remise en question du fondement même de nos sociétés occidentales contemporaines, la modernité, une question comparativement beaucoup moins abordée par la recherche française (nous émettons des hypothèses à ce sujet plus loin). Nous avons choisi le Québec comme " point de référence " pour mettre en perspective les spécificités françaises. Outre le fait que le Québec prend par ailleurs une part importante dans notre recherche, et dans le programme de recherche de Stéphane La Branche en particulier, nous avons relevé à quelques reprises une circulation d'idées du Québec vers la France dans la première partie du rapport. Il nous paraît donc intéressant de reprendre cela plus dans le détail.

3.3. Le " prisme québécois "

Le Québec a rapidement pris une place importante dans notre recherche et il nous a semblé opportun d'en présenter brièvement le champ de la sociologie de l'environnement. Les questions d'environnement ne se posent pas de la même façon au Québec qu'en France. Plusieurs différences peuvent être relevées dans le but de comprendre la spécificité des réalités prises pour objet d'étude de part et d'autre.

La première différence concerne les sujets de controverses environnementales. Pour des objets comparables, comme les grands équipements, disons en un mot qu'en France le nucléaire a pris une grande place dans les conflits liés aux grandes infrastructures, tout comme le TGV, alors qu'au Québec ce sont plutôt les grands barrages qui ont été l'objet de controverses, de par leur position géographique, liés de près à la question des autochtones et de leurs droits et savoirs ancestraux. La distance des grands centres urbains du " sud " (c'est-à-dire Montréal) a également fait qu'un thème et un enjeu significatifs en France n'ont eu qu'une conséquence et un attrait minimes pour les chercheurs : le phénomène NIMBY est quasi-absent de la réflexion dans ces domaines, même s'il apparaît dans d'autres, notamment dans les

enjeux urbains[185]. On constate même parfois le contraire : dans une controverse récente sur la forêt en Abitibi, une région isolée et loin des grands centres, les populations urbaines de Montréal et de Québec ont pris une position pro-écologique dure, alors que les habitants de la région, en proie à un taux de chômage élevé, acceptait l'exploitation de la forêt. Ils ont même critiqué les citadins, leur disant de " se mêler de leurs affaires ". Alors qu'un groupe disait qu'ils n'en voulaient pas, même loin de leur " *backyard* ", le groupe directement concerné lui en faisait la demande. Une autre différence, importante, est que la concertation dans l'environnement a été mise en œuvre de façon beaucoup plus généralisée et institutionnalisée au Québec plusieurs années avant que ce ne fut le cas en France.

On constate également des différences dans le type de questions soulevées par la recherche québécoise, celle-ci ayant davantage abordé deux grandes questions laissées en partie en suspens par la recherche française. La première est politiquement délicate, car elle porte sur la valeur environnementale de la concertation : les procédures démocratiques sont-elles nécessairement plus environnementales ? Quoique peu nombreux à avoir poser cette question de façon systématique dans les études de cas concrets, certains chercheurs québécois suggèrent que même dans les cas où une évaluation environnementale est menée, si la population par le biais d'une concertation locale préfère une solution ou un projet non environnemental, alors l'environnement passe au second plan, voire, il est ignoré[186]. Même les projets soumis au BAPE sont sujets à cette logique.

La seconde question est de nature philosophique. On retrouve en effet de nombreux textes de nature épistémologique, les chercheurs québécois abordant de front une question difficile : quelles sont les implications philosophiques, théoriques, politiques, méthodologiques et empiriques de l'enjeu environnemental pour les sciences sociales et plus généralement, pour la pensée ? La différence est d'autant plus frappante si l'on tient compte du nombre beaucoup moins grand de chercheurs québécois, dont certains ont développé un cadre d'analyse cohérent, compréhensif, explicitement multidisciplinaire, non-positiviste, à niveaux multiples et à visée pratique, à partir d'une position écologique forte et revendiquée comme telle.

Ces différences avec la France peuvent s'expliquer en partie en raison par la présence et l'influence plus forte de la sociologie états-unienne. Un autre facteur est l'influence moins grande du marxisme, également explicable par le contexte nord américain mais aussi par la forte présence d'un enjeu non économique dans la politique et la culture sociologique québécoise, celui de l'identité culturelle, de la langue et de la souveraineté, pour lesquelles l'analyse marxiste n'a jamais pu fournir une explication satisfaisante. Notons de plus qu'un enjeu environnemental a joué dès le début un rôle important : une politique énergétique active prenant la forme des projets des grands barrages qui ont été vus comme un moyen par les premiers

185 Nous ne l'avons pas signalé dans la première partie, mais le phénomène NIMBY a fait l'objet de nombreuses recherches en France et notamment d'un grand nombre de thèses de science politique, au point de structurer un réseau de chercheurs autour de Jean-Michel Fourniau, Jacques Lollive, Sandrine Rui, Arthur Jobert, Cécile Blatrix, etc. La question est de savoir si les contestations nimbyistes sont environnementales ou patrimoniales, dans la mesure où derrière le refus de projets se tient la défense de biens et de propriétés privées. Ce sont bien ces phénomènes qui ont incité à réviser, par étapes, la procédure de l'enquête publique, qui, est historiquement, lié à la réforme des principes anciens de l'expropriation, instaurés par le Monarchie de juillet qui avait institué l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Bien avant les réformes des années 1980 et 1990, celle de 1958-1959 marque un premier changement d'importance en laissant au juge administratif le soin d'apprécier le caractère d'utilité publique des projets à l'occasion de situations contentieuses, avant que l'arrêt du Conseil d'État " Ville nouvelle Est " du 28 mai 1971 n'impose la fameuse " *Théorie du bilan* ", qui implique d'apprécier l'utilité non seulement en fonction des buts recherchés mais également en fonction du passif de l'opération. Voir Xavier Piechaczyck, *Les commissaires enquêteurs et la fabrique de l'intérêt général. Eléments pour une sociologie politique des enquêtes publiques*, Thèse de science politique, IEP de Grenoble, mai 2000.

186 C'est le cas des chercheurs qui sont également critiques de l'approche du BAPE.

souverainistes modernes, notamment René Lévesque, d'atteindre à la fois l'indépendance énergétique vis-à-vis du Canada et de se servir de l'hydroélectricité comme source de revenus grâce aux ventes aux États-Unis. Ensuite, cette moins grande présence du marxisme dans la pensée sociologique québécoise s'est traduite en une adoption et une propagation plus aisées des courants non marxistes dès les années 1980, en particulier le postmodernisme, le féminisme et le constructivisme. Les chercheurs québécois étaient donc ouverts aux analyses non marxisantes et y ont rapidement développé des alternatives. Ces chercheurs ont contribué à la problématique environnementale, comme l'a fait le mouvement vert, qui lui, ne s'est cependant jamais institutionnalisé, comme ce fut le cas en Allemagne.

3.3.1. Le mouvement vert au Québec

Si la question de l'indépendance a par période monopolisé les esprits et l'espace public depuis les années 1970, cela n'a pas empêché le développement d'un mouvement vert, qu'il faut prendre en compte dans une analyse des évolutions de la sociologie québécoise de l'environnement. Apparaissant au début des années 1970, ce mouvement lutte contre la pollution et pour défendre l'environnement. Les écologistes plus radicaux font leur apparition quelques années plus tard. On peut distinguer trois grands groupes différant dans leur importance, leur radicalité et leur idéologie : 1) les verts conservateurs, qui adoptent une approche individualiste et plaident pour la protection de la nature ; 2) les verts modérés, qui ont une approche communautaire et qui luttent contre la pollution – ce sont des groupes de pression urbains et ; 3) les verts radicaux qui demandent une alternative culturelle et la construction d'un projet de société différent.

L'essor vert est d'abord aidé par la publication d'un rapport devenu célèbre et publié au début des années 1970 par un avocat canadien : le rapport Berger. Celui-ci attire l'attention sur les dangers que représente l'aménagement d'oléoducs dans les systèmes écologiques sensibles du Canada, un argument qui sera repris dans les projets hydrauliques de la Baie James, au nord du Québec, où d'immenses espaces sont inondés. Le mouvement écologique est ensuite ralenti par la guerre froide, pour ensuite retrouver une nouvelle énergie qui ne diminuera pas avec la chute du mur de Berlin, à la fin des années 1980. Certains groupes acquièrent une expertise de haute qualité et leur légitimité auprès de la population est très élevée. Cependant, bien qu'il soit devenu une force politique non négligeable, le mouvement ne s'est jamais transformé en parti élu. Il s'est plutôt organisé en réseaux de thèmes semi-autonomes mais fonctionnant de façon différente selon leur niveau de radicalité. Les groupes écologistes plus radicaux luttent pour maintenir leur autonomie face à l'État tandis que les autres fonctionnent davantage comme des groupes de pression. Ils mettent en avant des valeurs comme la qualité de vie, l'actualisation de soi, la solidarité, le respect d'autrui ; les plus radicaux utilisent des méthodes non conventionnelles (occupation de locaux, etc.) et promeuvent des nouvelles formes d'organisation basées sur la participation égalitaire, la décentralisation et le consensus. Pris ensemble, ils s'inscrivent dans un triple changement social d'ordre général : 1) le développement décentralisé et horizontal ; 2) le mouvement postmoderne, avec son éclatement des identités, une remise en cause de la raison instrumentaliste et une montée du subjectivisme et ; 3) la croissance d'une éthique de l'environnement[187], qui trouvera une parole universitaire et théorique, sur l'écodécision et l'éco-éthique[188].

---

187 Jean-Guy Vaillancourt. " Deux nouveaux mouvements sociaux québécois: le mouvement pour la paix et le mouvement vert ". In Gérard Daigle et Guy Rocher (dir.), *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, p. 791-807). Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 1992, 812 p.

188 José A. Pradès, Robert Tessier et Jean-Guy Vaillancourt (dirs). *Instituer le développement durable. Ethique de l'écodécision et sociologie de l'environnement*. Fides, Montréal, 1994.

Si ces mouvements ont eu un certain impact sur les politiques, on ne peut ignorer la place fondamentale de deux institutions, Hydro-Québec (HQ, le 'second état' québécois, dont le fondateur est René Lévesque) et le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

3.3.2. Deux institutions : le BAPE et Hydro-Québec

Fondé en 1978, le BAPE est un organisme quasi judiciaire public et consultatif chargé d'informer et de consulter le public, et de faire des enquêtes sur des questions environnementales liés à des projets comme la construction des routes, des lignes de transports d'électricité, des barrages, des travaux de dragages, de détournement de rivières ou d'implantation et d'agrandissement des aéroports.

La force légale du BAPE est conséquente car nul ne peut entreprendre une construction ou exécuter des travaux sans suivre la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Le processus s'amorce avec le dépôt, par le promoteur, d'un avis de projet qui inclut l'emplacement, l'objectif, la justification et le calendrier au ministère qui enclenche le processus d'évaluation environnementale par la Direction de l'Evaluation Environnementale (DEE). Il y a donc en premier lieu une évaluation environnementale du projet et ensuite, une fois l'accord obtenu, le dossier est soumis au BAPE qui réalise l'étape d'information au public et, si demande il y a, de consultations et de participation du public. La DEE se charge donc de l'aspect technique et le BAPE de l'aspect social. L'information concernant un projet d'infrastructure est disponible au public dès la première phase. Ensuite, une phase d'information directe au public a lieu, dans laquelle le maître d'ouvrage présente son projet et son argumentaire et répond aux questions. Ensuite, dans la seconde phase, le public donne son avis. L'audience publique est tenue en deux parties distinctes (recherche d'information et expression publique), ce qui est distinctement québécois. Les rapports du BAPE et de la DEE sont soumis au conseil des ministres, et ensuite, d'autres contrôles environnementaux sont effectués pendant et après le projet. Cette démarche de médiation est non judiciarisée, elle est flexible et ouverte à tous.

Le développement de la médiation environnementale au BAPE a connu trois grands périodes. La période 1979-1985 en est une d'expérimentation de négociations participatives, avec des retours sur expérience. Les enjeux sont surtout l'hydroélectricité, la gestion des eaux et les routes. C'est à ce moment que l'on élabore les conditions précises d'une négociation : il faut limiter le nombre de participants, offrir un soutien aux participants afin qu'ils comprennent les règles de la négociation, maintenir le caractère public de la procédure et se limiter à des projets à portée restreinte. La seconde période (1986-1991) est caractérisée par l'analyse des possibilités de conciliation, de négociation ou de médiation et par la réalisation de diverses expériences. Il s'agit de comprendre les conditions de succès des procédures de médiation : les problèmes doivent être clairement définis, une possibilité de compromis doit exister et tous les acteurs impliqués dans le conflit doivent participer activement à sa résolution. A partir de 1992, l'emphase est portée sur la médiation comme façon de régler les conflits et on assiste à une augmentation et une institutionnalisation de la médiation. Le BAPE a établi une liste des habiletés requises par un médiateur : celui-ci doit pouvoir établir la confiance, avoir une capacité de synthèse et d'analyse, un sens des relations humaines, du leadership, un sens de l'écoute ; il doit être vulgarisateur, savoir résister au stress et, finalement avoir un sens de l'humour et de la diplomatie.

Depuis quelques années, les procédures et le BAPE ont été critiqués par certains administrateurs comme étant trop complaisants à l'égard des citoyens ; on a donc vu des efforts visant à re-centraliser la décision

et à moins s'éparpiller. Une meilleure planification du cheminement des dossiers et des relations entre le BAPE et le ministère de l'environnement a été mise sur pied tandis qu'ont été ajoutés de nouveaux éléments dans la procédure d'évaluation, comme l'intégration progressive des préoccupations environnementales à tous les niveaux de la société, dans le but de développer un régime généralisé environnemental provincial. Si l'on pouvait s'attendre à ce que des gestionnaires et des administrateurs critiquent le trop de place accordée au public par le BAPE, les analyses et les évaluations, par des chercheurs, des effets du BAPE sur les projets sont arrivées à la même conclusion. En posant la question de ce que la participation réussit réellement à faire, si on regarde son impact sur la décision, la recherche a relevé certaines leçons qui sont d'intérêt pour ce rapport : premièrement, la concertation sert à *valider* un projet, le promoteur ayant à répondre aux critiques du public ; ensuite, elle sert à *incorporer* les valeurs de la population au projet, qui est alors mieux accepté, et finalement elle sert à *définir* les facteurs considérés comme significatifs à un projet. Un autre type de critique est soulevé à l'égard du BAPE : celui-ci ne se penche que sur des cas précis et ne s'est jamais engagé dans une étude globale environnementale au Québec ni n'a fait de propositions allant dans ce sens.

Cependant, certaines études montrent que l'acteur le plus souvent soumis aux procédures du BAPE, Hydro-Québec, a souvent réussi à plier les objectifs de l'évaluation environnementale (EE) à ses propres finalités, en contrôlant comment un projet et ses alternatives étaient présentés dans la médiation. En même temps, malgré ce soin pris par HQ pour contrôler l'agenda et la définition du problème et des solutions, la participation a eu l'effet direct d'empêcher HQ de complètement coloniser le processus de décision. Dans la quasi-totalité des cas, Hydro-Québec a reçu le feu vert, mais souvent au prix de modifications importantes et coûteuses du projet. Par exemple, à la suite d'une concertation, Hydro-Québec s'est engagé à démanteler une partie de son projet et à payer les frais d'avocats, cette entente étant conditionnelle à la poursuite du projet. Notons que, dans son opposition à la société d'État, l'efficacité du mouvement environnemental ne provient pas d'une participation cohérente et convaincante du mouvement mais bien plutôt de *la possibilité de perturber la mise en oeuvre des projets*.

Le rôle de Hydro-Québec dans l'histoire de la concertation dans l'environnement est complexe. Les origines de ses préoccupations environnementales remontent à 1970 - *avant* le BAPE, donc - lorsque l'entreprise créait un comité de protection de l'environnement chargé d'analyser et d'évaluer l'impact de ses activités sur les milieux avoisinant ses installations. Cela fut immédiatement suivi par sa première collaboration avec des environnementalistes, sur le chantier des grands barrages de la Baie James en 1971, dans une tentative d'intégrer des évaluations d'impact environnemental (EIE) dans la construction du projet, et avec des négociations avec les autochtones de la région. Cela a abouti à la Convention de la Baie James et du nord québécois qui prévoyait l'organisation d'un territoire de plus d'un million de kilomètres carrés (!) et un régime spécifique d'EIE qui comprenait 27 stations d'échantillonnages, chacune mesurant une vingtaine de paramètres environnementaux. A partir de 1975, Hydro-Québec va plus loin en mettant en œuvre des mécanismes de mise en valeur de l'environnement, comme des ensemencements piscicoles et une passe migratoire pour les poissons. En 1984, Hydro-Québec adopte sa politique 'compréhensive' environnementale, précédant la plupart des corporations et des firmes occidentales de plusieurs années, avec une définition précise et *collective* de l'environnement. Cette définition inclut à partir de 1990-91, l'évaluation de sa propre performance environnementale et intègre des procédures de consultation publique – les audits environnementaux, démarche requise par le gouvernement du Québec. L'objectif affiché de HQ est l'intégration de la responsabilité environnementale dans le fonctionnement quotidien de ses gestionnaires. Pour certaines critiques, cela relève davantage d'une stratégie de relations publiques

que d'une réelle préoccupation pour l'environnement. Ils rappellent que les mesures environnementales prises par HQ sont bien insuffisantes comparées aux effets de ses projets.

Vers la fin des années 1970, les chercheurs québécois en sciences sociales de l'environnement et les décideurs, en partie influencés par les expériences québécoises en matière d'évaluation et de participation environnementale dans les enjeux liés à l'eau et aux grands barrages, adoptent une nouvelle notion et une nouvelle pratique, celle de la gestion intégrée, qui offre un parallèle fort à la gestion patrimoniale française. Au Québec, cependant, cette notion s'inscrit dans un champ sociologue aussi structuré que celui états-unien qui l'a fortement influencé.

3.3.3. La sociologie de l'environnement au Québec

Quelques recherches québécoises évaluant la démarche du BAPE et des effets de la participation sur les projets ont relevé une limite importante qui s'avère être une question presque entièrement ignorée par la recherche française et anglo-saxonne : la médiation qui, même si elle se prétend environnementale, repose sur *les préoccupations des citoyens* qui ne sont pas nécessairement environnementales. Comme Laurent Lepage nous l'a rappelé dans un entretien[189], si l'approche du BAPE, ou plus généralement la médiation dans le domaine environnemental n'importe où dans le monde, recherche un ordre écologique, dans sa mise en œuvre elle oblige un ordre négocié, axé davantage sur la dimension démocratique que celle environnementale.

Laurent Lepage a analysé le cas d'une communauté riveraine qui voulait adopter des mesures environnementales strictes, alors que celle de la rive opposée ignorait tout simplement le problème écologique. La décision fut prise en faveur de la seconde, et les conditions environnementales du projet ne furent pas aussi importantes qu'elles auraient pu l'être, ce qui est une autre critique environnementale que l'on peut faire à l'égard du BAPE. C'est le problème de la normalisation de la gestion environnementale qui est soulevé et plus fondamentalement celui de la hiérarchie établie et souhaitée entre démocratie et environnement. Un second thème abordé davantage par la recherche québécoise que par celle française est celui de la rationalité positiviste dans le processus de décision, qui soulève à son tour et plus fondamentalement la question de la modernité. Précisons que ce n'est pas que la recherche française ne traite pas de la question épistémologique ; c'est plutôt qu'elle ne le fasse pas de façon explicite, préférant semble-t-il, le faire de façon indirecte, en proposant des cadres de réflexions et d'analyse qui s'éloignent du positivisme dur.

De nombreux chercheurs québécois, pour leur part, ont souligné que la question environnementale provoque une multiplication des *rationalités* qui dépasse la logique économique[190]. Avec les audiences publiques, la question environnementale n'est plus le propre de la rationalité technique : elle se construit pendant la procédure. Comme on l'a constaté en France et dans le développement international plus généralement depuis une dizaine d'années, les décisions sont de plus en plus prises non pas en raison de leur valeur technique mais bien plutôt selon leur acceptabilité politique. Ceci implique que de plus en plus,

189 Printemps 2004, à Montréal.

190 Voir par exemple, les textes du collectif de : José A. Pradès, Robert Tessier et Jean-Guy Vaillancourt (dir). *Instituer le développement durable. Ethique de l'écodécision et sociologie de l'environnement*, Fides, Montréal, 1994 ; ainsi que ceux de ce second collectif par Robert Tessier et Jean-Guy Vaillancourt (dirs.). *La recherche sociale en environnement. Nouveaux paradigmes*, Presses de l'Université de Montréal, 1996. On note également des recherches beaucoup plus poussées dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement, qui a sa propre revue scientifique, ERE (Éducation Relative à l'Environnement).

ce ne sont plus les savoirs scientifiques mais les valeurs morales et politiques des groupes qui fondent la décision[191]. Ajoutons qu'une étude montre que les preuves scientifiques n'ont joué qu'un rôle très mineur dans les accords internationaux environnementaux depuis la conférence de Stockholm de 1972[192]. Dans la même veine, la population française refuse les OGM alors que celle états-uniennes l'accepte et ce, avec les mêmes données scientifiques. La dimension humaine et subjective prend donc de plus en plus de place, que ce soit au niveau local ou global. Ces différentes observations ont amené des chercheurs québécois à la même conclusion à laquelle est arrivée Laurent Mermet : " penser l'environnement, c'est penser différemment ". Mais qu'est-ce que cela signifie en termes pratiques et pour la théorie politique et sociologique ? Alors qu'il existe près de cinq fois plus de sociologues français que de chercheurs québécois, ces derniers ont écrit plus d'articles sur la dimension philosophique ou épistémologique, soutenant que la crise écologique est un symptôme et même une conséquence directe d'une crise profonde de la rationalité positiviste, fondement de la modernité. Alors que beaucoup de chercheurs français qui se sont attaqués à ce problème ont proposé comme réponse la modernité réflexive de Habermas[193], les Québécois ont plutôt eu tendance à adopter une approche *non*-moderne qui se distance du *post*modernisme.

Pour rappeler les enjeux philosophiques liés à cette question, le modèle rationnel positiviste se fonde sur plusieurs étapes : il faut d'abord cerner le problème ; considérer toutes les solutions possibles ; connaître à fond le contexte du problème ; saisir les conséquences des solutions envisagées ; connaître les valeurs et les intérêts des citoyens ; disposer de ressources suffisantes pour régler le problème. Il est clairement impossible de combler entièrement une seule de ces conditions de la démarche rationnelle de résolution des problèmes. De plus, cela nécessite et introduit de la rationalité dans le processus de décision alors que les acteurs sont d'accords pour dire que les valeurs qui sous-tendent cette décision sont irrationnelles, surtout dans un processus délibératifs et de médiation, en raison du grand nombre d'intérêts. Le problème est que le modèle positiviste présuppose et *nécessite* des acteurs rationnels, en grande partie parce qu'il ne peut pas prendre l'irrationnel en compte[194].

L'environnement pose ensuite la question de la valeur du positivisme d'une façon légèrement différente. En effet, le positivisme est fondé sur une logique binaire et exclusive, à cause unique et avec un temps 'zéro' ; il tend à la sur-spécialisation et a de grandes difficultés à prendre en compte les valeurs, la subjectivité, le symbolique… Le problème est que l'environnement et sa gestion renvoient à une juxtaposition de problèmes hétéroclites avec des acteurs variés, humains et non humains et oeuvrant à différentes échelles, locale, nationale et globale, qui soulève la question du savoir scientifique et de la théorie. Par exemple, comment appréhender la complexité de l'impact d'un contaminant (solide, liquide ou gazeux) ou d'un micro-organisme sur la qualité de vie des êtres humains ? Comment comprendre, en

---

191 Pour une discussion théorique sur le rôle des valeurs individuelles dans l'élaboration des régimes environnementaux, voir S. La Branche, " La transformation des normes de participation et de durabilité en valeurs ? Réflexions pour la théorie des régimes ", *Revue Études Internationales*, vol. 34, n° 4, p.611-629, 2003.

192 M. Zürn, " The Rise of International Environmental Politics. A Review of Current Research ", *World Politics,* vol. 50, n° 4, Juillet 1998.

193 En ce qui concerne la modernité réflexive, rien ne dit que cela soit une solution. Il me semble que c'est plutôt un moderne qui ne peut pas assumer les limites de la modernité ni ses dangers. Comme l'alcoolique qui ne boit plus et se dit ne plus être alcoolique ou le naufragé qui s'accroche à sa bouée de sauvetage et qui continue à croire à son bateau qui a pourtant sombré, par inadéquation à la réalité ? Ce n'est pas la modernité qui peut être réflexive, mais bien l'individu. Il n'est pas certain du tout que la réflexivité règle les problèmes de la modernité.

194 Voir Pierre Hamel, " Crise de la rationalité : le modèle de planification rationnelle et les rapports entre connaissance et action ", in Robert Tessier et Jean-Guy Vaillancourt (dir.), op. cit. p.61-74.

somme les relations entre le physique, le chimique et le biologique avec le monde humain, politique, économique, symbolique, culturel et social ? Afin de répondre à cette question, les auteurs québécois ont proposé une interdisciplinarité à trois voies : théorique, méthodologique et enfin empirique-applicable. Cette interdisciplinarité n'implique pas l'effacement des frontières disciplinaires, car l'environnement ne signifie pas la même chose à un biologiste, à un politologue ou à un économiste. Il n'en demeure pas moins que face à toutes tentatives à comprendre l'environnement, il faut considérer que ces différents éléments sont en interaction complexe. Une approche non-positiviste (c'est-à-dire non binaire, à échelle multiple, relationnelle et multidisciplinaire) est plus à même d'offrir une réponse partielle aux failles du modèle de planification rationnelle et positiviste, incapable de prendre en compte la complexité des relations entre les dimensions humaines et biologiques[195].

Pour prendre un bon exemple de ce type d'approche, Laurent Lepage a observé dans les audiences publiques sur le projet hydroélectrique de la Grande Baleine dans le Nord québécois, que " c'est le caractère incommensurable des visions du monde (paradigmes) auxquelles renvoient des langages qui constituent le véritable casse-tête des consultations publiques sur l'environnement "[196]. Lepage note que les autochtones situent leurs discours sur le plan politique, les francophones sur le plan économique, les anglophones sur celui socioculturel et les groupes mixtes sur celui biophysique et à moindre égard économique. La faiblesse du modèle positiviste va plus loin selon certains auteurs pour qui l'optique positiviste exclurait de la pensée même des décideurs et des évaluateurs environnementalistes certains facteurs.

Fikret Berkes explique que la plupart des évaluations d'impact environnemental (EIE) présument qu'avec suffisamment de données on peut prédire l'avenir, une vision mécaniste et centrée sur l'équilibre. L'auteur, s'inspirant des théories du chaos, soutient plutôt qu'il y a toujours des surprises. Le problème alors n'est pas de tenter de prendre en compte tous les facteurs pour prédire même la plupart des impacts, mais bien plutôt de déterminer le type précis et significatif d'impact et le type de gestion à adopter. Il propose alors une approche fondée sur les notions de non équilibre, d'incertitude et de discontinuité. Ensuite, l'auteur prend le cas du projet hydroélectrique de la Baie James en posant la question suivante : les EIE ont-elles réussi à prédire correctement les impacts depuis 1971 ? La réponse est négative : on a vu une accumulation non prévue du mercure dans le réservoir, suffisante pour arrêter la pêche de façon permanente ; il y a eu l'accident imprévisible de 10 000 caribous se noyant dans la rivière, personne n'ayant pensé aux routes de migration ; les effets sociaux non prévus et négatifs des routes sur le territoire de chasse des Amérindiens, et l'impact non prévu sur leur accès à la côte nord coupé par les changements du système de rivière causé par les barrages. L'auteur offre une conclusion intéressante : selon le point de vue amérindien, l'EIE – fondée sur l'approche positiviste – se révèle être ni un échec ni une réussite mais bien plutôt un 'sans objet', car à l'exception du mercure, les facteurs pris en compte et les impacts évalués n'étaient pas importants pour les Crees[197].

---

195 Cette question fut l'objet d'une intervention par S. La Branche : "Ecological thought: Beyond dualistic reason and toward a relational epistemology?", Fifth pan-European international relations conference de la SGIR-ECPR, La Haye, 2004.

196 Laurent Lepage. " Les controverses environnementales sont plutôt culturelles que scientifiques ", in *Les sciences sociales de l'environnement. Analyses et pratiques*, Brigitte Dumas, Camille Raymond et Jean-Guy Vaillancourt (dir), Presses de l'Université de Montréal, p.133-147, 2002.

197 Fikret Berkes, " The Intrinsic difficulty of predicting impacts: lessons from the James Bay Hydro Project ", *Environmental Impact Assessment Review*, vol. 8, 1988, p.201-220.

La question philosophique que ce type de réflexion pose est profonde : l'insuffisance du positivisme est-elle si grande dans le domaine de l'environnement que l'approche doit être considérée comme inutile ou, pire, comme contribuant aux problèmes environnementaux ? Si c'est le cas, en raison du lien intime entre le positivisme et la modernité, cela signifie-t-il une remise en cause partielle ou radicale du projet des Lumières, incluant l'humanisme qui met l'humain au centre de l'univers, et pour lequel la nature est une ressource servant à combler des besoins matériels ? Peut-on développer une approche non-positiviste sans rejeter la modernité ? Vu l'importance et la profondeur de l'impact de la modernité sur la culture occidentale, est-il possible de développer une telle approche avec des réflexions purement issues de notre philosophie et de nos théories politiques, ou doit-on aller puiser des sources d'inspiration dans d'autres cultures ? Nous abordons certaines de ces questions dans la prochaine section, " Des questions peu posées : pistes de réflexions et prospective de recherche ", dans laquelle nous présentons les questions peu développées ou même abordées par la recherche française. La consultation des textes québécois et ceux théoriques issus de la discipline des relations internationales nous permet de suggérer des pistes de recherches grâce auxquelles nous pourrons éventuellement, dans le cadre de futures recherches, développer nos réponses. Il est clair que la qualité des réflexions épistémologiques et philosophiques des chercheurs québécois nous a été d'une aide particulièrement précieuse.

Avant d'aborder la dernière section, nous présentons un tableau à caractère pédagogique de l'évolution de la recherche que nous avons retracée dans ces pages. Nous montrons les thèmes dominants dans chaque pays, sans pour autant présumer que d'autres types de préoccupations ou d'approches n'aient pas existé ou n'existent pas.

Tableau I

4. Des questions peu posées : pistes de réflexions et prospective de recherche

Au vu des travaux répertoriés et des réflexions présentées, plusieurs questions nous paraissent soit absentes soit en attente de programmes de recherche structurés à long terme. Notre but ici n'est pas de critiquer les chercheurs et leurs approches. Nous avons constaté des " creux " lors de notre revue de la littérature, sans porter d'avis particulier sur les travaux en question, et nous en avons ensuite discuté avec nos collègues. Si dans le rapport intermédiaire il ne nous apparaissait pas opportun de tenter d'expliquer pourquoi la recherche n'abordait pas certains problèmes qui nous semblaient pourtant importants à la question de l'environnement dans les sciences sociales, nos recherches récentes – autant les textes que les discussions – nous permettent maintenant de poser quelques hypothèses, d'offrir des explications partielles et de proposer des pistes de recherches qui serviraient à approfondir nos propos.

Il n'est pas question d'offrir des réponses complètes à chacune des questions laissées en suspens par la recherche ni d'expliquer de façon compréhensive pourquoi elles ont été en partie ignorées. Cela n'est pas l'objectif de ce rapport, mais c'est un des objectifs de cette recherche que de faire un portrait des travaux de nature sociologique ou politologique de l'environnement. Un tel portrait nous amène donc à proposer des éléments de réponses. Nous réalisons que nous développons nos réflexions de façon inégale, mais nous nous sommes concentrés sur ce qui nous semble être les questions les plus importantes dans le développement de la recherche en sciences sociales sur l'environnement en France, une réflexion à laquelle notre travail comparatif a beaucoup contribué. Nous avons catégorisé ces questions en thèmes, dissociant les questions qui portent sur des aspects descriptifs de celles qui renvoient à une réflexion plus théorique. Suite à nos discussions avec certains des acteurs clés et considérant notre revue de la littérature, il nous semble qu'une question émerge davantage que les autres par son importance disciplinaire, intellectuelle et politique, celle de la relative absence d'une science sociale de l'environnement, qu'il faut expliquer par des facteurs institutionnels, disciplinaires, intellectuels et philosophiques.

De fait, si dans la recherche française et même dans le présent appel d'offre CDE on ne peut que constater toute l'importance et la place prises par la concertation, la participation, et depuis quelques années, le consensus, à la fois dans les recherches et les politiques associées à l'environnement, au développement durable, en revanche, la littérature est beaucoup moins prolixe en ce qui concerne la boîte noire de la décision (même en science politique !), elle l'est encore moins en ce qui concerne l'environnement lui-même. En effet, malgré toutes les études depuis la fin des années 1970 en France sur les controverses et l'implication des citoyens dans les enjeux environnementaux, rares sont celles qui abordent la question environnementale comme enjeu principal de l'analyse. Si on a beaucoup écrit sur les thèmes plus classiques de la sociologie ou de la science politique, comme les acteurs et leurs stratégies, *nous ne savons toujours pas comment les acteurs impliqués dans les controverses environnementales, leurs arguments, leurs méthodes et leurs stratégies diffèrent d'autres types d'enjeux*[198]. Autrement dit, nous ne connaissons pas encore la spécificité de l'objet environnement pour les sciences sociales.

198 A cet égard, le dernier ouvrage de C. Claeys-Mekdade est un excellent exemple de ce que l'on peut appeler une sociologie de l'environnement : *Le lien politique à l'épreuve de l'environnement. Expériences camarguaises*. Écopolis, P.I.E. Peter Lang, Presses Universitaires Européennes, Bruxelles, 2003.

Nous insistons : la question n'est pas de savoir *s'il* existe une différence, car nous sommes convaincus qu'il y a une différence profonde et cruciale – nous y revenons plus bas. Ceci nous amène à formuler notre hypothèse en ce qui concerne l'état des sciences sociales de l'environnement en France : *la nature de cette différence* entre l'environnement comme objet social et d'autres objets sociologiques explique i) la faible légitimité de l'environnement dans les sciences sociales – malgré les très bons travaux français réalisés en ce domaine ; ii) l'absence d'une sous-discipline de la sociologie ou de la science politique de l'environnement et finalement ; iii) le fait qu'un programme de science sociale de l'environnement n'a vu le jour au MEDD qu'en 1999 – le présent programme " Concertation, Décision, Environnement ".

Cette question n'est donc pas simple, car elle renvoie à des enjeux institutionnels, disciplinaires et plus fondamentalement encore, épistémologiques. Notre réponse est encore exploratoire mais elle a fait l'objet de réflexions et de discussions avec de nombreux interviewés (L. Mermet, B. Kalaora, L. Charles, C. Claeys-Mekdade, L. Lepage, P. Leroy). Nous n'offrons donc non pas une conclusion fermée mais bien plutôt des réflexions visant à ouvrir de nouvelles pistes de réflexions et de recherches, avec quelques propositions concrètes.

Nous avons relevé une dizaine de questions peu abordées par la recherche :

1. La concertation est-elle une justification, un moyen ou un but et pour quels acteurs ?
2. Les procédures de concertation sont-elles une " meilleure " démocratie, davantage de démocratie ou un type différent de démocratie ? Ou au contraire est-ce une façon pour les décideurs de structurer, limiter et contrôler le débat, voire le processus démocratique lui-même ? Si c'est le cas, (comment) les acteurs de la société civile parviennent-ils à modifier cet effort de structuration ?
3. Les procédures démocratiques sont-elles nécessairement plus environnementales ? L'idée que démocratie et efficacité environnementale ne font qu'un n'est-elle pas reliée à la confusion très répandue parmi les praticiens et les chercheurs entre deux notions pourtant distinctes : celles de durabilité et de participation, qui présument que la société civile n'est composée que de gens avec une grande conscience environnementale et démocratique. Et si, par exemple, grâce à une consultation, on s'apercevait que les groupes concernés refusent un projet de parc éolien (en France) ou un projet de taxes 'vertes' (le cas de la Suisse en 2000 ?)[199] ?
4. La participation est-elle toujours nécessaire ? Peut-on imaginer des alternatives légitimes à la participation et à la concertation, comme par exemple la compensation financière?
5. La recherche du consensus plutôt récente est devenue un impératif mais est-il nécessaire ? Souhaitable ? Réalisable ? Pourquoi cette recherche du consensus, voire de l'homogénéité, dans les méthodes de l'action publique alors que la démocratie est un 'aménagement' d'intérêts divergents et même contradictoires ?
6. Quelles sont les limites de la concertation en termes de sa perception (par exemple, satisfaction ou non des acteurs), ses moyens (information, capacité, personnels, style des médiateurs, etc.) ou son efficacité ? La demande pour des pratiques de participation dans l'élaboration, la construction et le suivi d'un projet de la part des groupes de la société civile est-elle une force de résistance à un projet précis ou une expression d'une valeur politique plus profonde ?
7. Quel est le rôle des relations de pouvoir et du statut des intervenants dans une procédure de concertation ou de négociation ?

199 M. Audétat, C. Joseph, A. Kaufmann, J.-Ph. Leresche, " Usages et limites de l'expertise scientifique dans la négociation des risques climatiques et biotechnologiques ", in L. Dumoulin, C. Robert, S. La Branche, P. Warin (dir.), *Les usages politiques de l'expertise*, Presses de l'Université de Grenoble, 2004.

~~1)~~8. La pensée multidisciplinaire, à niveaux multiples, au cœur de la pensée écologique, semble différente de la pensée traditionnelle, allant à l'encontre même du positivisme. Qu'en est-il ? Les deux courants de pensées existent bel et bien en Occident et ce, depuis ses origines religieuse (l'ancien testament) et historique moderne (les Lumières). Si penser l'environnement, c'est également penser différemment, assisterait-on à une transformation épistémologique ?

~~1)~~9. L'environnementalisme offre-t-il une autre réponse à la question fondamentale du vivre ensemble, une réponse qui pourrait s'avérer parfois compatible et parfois contradictoire avec nos processus démocratiques, incluant la concertation et la participation ?

~~1)~~10. Quels sont les multiples liens à établir entre recherche, décision et mouvements sociaux ? La recherche a-t-elle contribué à l'institutionnalisation des conflits environnementaux ? Les notions et les analyses utilisées par la recherche ont-elles contribué aux changements de vocabulaire, dans la pensée et dans l'élargissement de ceux qui participent d'une façon ou d'une autre la concertation ?

Si ces questions appartiennent aux chercheurs, aux décideurs mais aussi aux citoyens, nous nous proposons donc ici d'apporter des éléments de réponse. Afin de simplifier la lecture, nous avons regroupé ces questions en quatre thèmes :

1. le statut et la valeur démocratique de la concertation ;
2. la nécessité et les limites de la concertation ;
3. la valeur environnementale de la concertation ;
4. l'absence relative d'une sociologie ou d'une science politique structurée et reconnue de l'environnement en France, qui nous amène à
5. aborder les questions épistémologiques et philosophiques liées au positivisme.

Ces questions et nos éléments de réponses sont autant de pistes de recherches à ouvrir, à approfondir et à développer dans les années à venir en France, et nous ferons quelques suggestions concrètes.

4.1. Sur le statut et la valeur démocratique de la concertation

Malgré toute l'importance accordée aux négociations et aux différentes procédures de concertation et de négociations depuis les années 1980, peu des 300 textes consultés tentent de répondre explicitement à la question des implications de la participation pour la théorie démocratique, en particulier en ce qui a trait au rôle des relations de pouvoir pour cette théorie. Malgré le lien évident entre la participation du citoyen et la démocratie, peu de chercheurs français relevés se sont penchés sur cette question fondamentale :

> *La concertation est-elle une meilleure ou un autre type de démocratie ?*
>
> *Voit-on un retour modernisé à la démocratie directe à la grecque ?*[200]

Alors que les chercheurs français sont souvent cyniques quant à la réelle intention des décideurs qui mettent de telles procédures sur pied, la littérature anglo-saxonne, elle, tend au contraire à être idéaliste en ce qui concerne la délibération, la concertation et la démocratie. Mais dans un cas comme dans l'autre, il n'existe pas de théorie du pouvoir ni d'analyse de la hiérarchie dans le processus démocratique. Les textes

200 Ce type de question émerge dans les recherches portant sur les nouvelles technologies.

théoriques anglophones portant sur la démocratie et les procédures de participation sont plus nombreux depuis quelques années, et on voit peu à peu à la fine pointe de la recherche une intégration des théories de la justice et de la démocratie[201]. Notons la contribution d'un internationaliste français, Zaiki Laidi, qui s'est penché sur le problème de l'impact de la mondialisation sur la démocratie, soutenant que cette première contribue à la démocratie procédurale mais nuit à la dissémination de valeurs démocratiques. Ceci implique qu'il est possible de mettre sur pied des procédures démocratiques même si les valeurs n'existent pas ou ne sont pas profondément intériorisées. Cependant, *la démocratie procédurale pourrait très bien être anti-démocratique à long terme*[202], en partie en ce que son imposition peut provoquer des réactions négatives à son égard. D'autres questions peuvent être posées :

> *La concertation est-elle une justification, un moyen ou un but et pour quels acteurs ?*
>
> *Les procédures de concertation représentent-elle davantage de démocratie ou au contraire est-ce une façon pour les décideurs de structurer, limiter et contrôler le débat, voire le processus démocratique lui-même ?*
>
> *Si c'est le cas, (comment) les acteurs de la société civile parviennent-ils à modifier cet effort de structuration ?*
>
> *Quels sont le rôle et les effets des relations de pouvoir entre les acteurs sur le déroulement et le résultat de la procédure ?*

Dans une rare étude du problème des relations de pouvoir dans les négociations environnementales, Amy s'attaque directement à la question de l'effet des relations de pouvoir sur les résultats de la médiation. L'auteur soutient que les relations de pouvoir politiques et économiques inégales donnent l'avantage aux promoteurs en privilégiant l'accès aux ressources, l'influence ou l'expertise légale et scientifique, plutôt qu'aux environnementalistes. Cela aurait de plus des effets directs sur le type de participation : si les acteurs sont censés participer de façon volontaire, dans la réalité ils sont souvent mis face à un projet déjà structuré et peuvent même parfois être forcés à participer, en raison des menaces de pertes financières, d'emplois, etc., ou simplement parce que l'option de ne pas participer est pire. En d'autres termes, la médiation non seulement reflète les inégalités sociales mais elle tend à les institutionnaliser[203]. A ce sujet, nos recherches passées sur les relations de pouvoir dans le développement nous amènent à penser que si la participation est une forme de subjection/domination, mais aussi de réelles négociations et de résistance au pouvoir établi, ses conséquences ne sont jamais totalement prédéterminées. Ses acteurs ne sont jamais totalement maîtrisés et elle permet un " *empowerment* " des acteurs en ouvrant des nouveaux espaces politiques et d'expressions des intérêts[204]. Ceci pose la question de la nécessité et de la finalité de la concertation.

---

201 M. Saward, "At the Edge of Political Theory: Political Community and Deliberative Democracy", Conférence epsNet, *Political Scientists in the New Europe*, 2003, Paris.

202 Z. Laidi, " Mondialisation et démocratie ", *Politique Étrangère*, IFRI, hiver 1999-2000.

203 D. Amy, *The Politics of Environmental Mediation*, NY, Columbia Univ. Press, 1987.

204 Voir : S. La Branche, *Mondialisation et terrorisme identitaire*, L'Harmattan, Paris ; 2002. Glynn Williams. "Evaluating Participatory Development : Tyranny, Power and (Re) Politicisation", *Third World Quarterly*; vol.25, n° 3, p.557-578, 2004.

4.2. Sur les limites et la finalité de la concertation

Encadré 10 : Anecdote sur les limites de la consultation du public.

Au cours d'une recherche dans un quartier de Grenoble, une doctorante discute avec deux hommes âgés, sur une consultation publique portant sur la rénovation et la future utilisation d'une vieille bâtisse dans le quartier St-Bruno. L'un n'est pas au courant mais l'autre lui rappelle qu'ils avaient vu une affiche sur un mur.
-- " Ah, oui, je me rappelle. Mais on a le droit d'y participer ? "
-- Doctorante : " Bien sûr, c'est public. Nous voulons savoir ce que vous en pensez. Qu'est-ce qui devrait être fait avec cette bâtisse ? "
-- " Oh, je sais pas. Ca coûte quelque chose pour aller à la consultation ? ".
Grenoble, 2003.

En ce qui concerne les limites et les finalités de la concertation, il existe encore de nombreuses questions à explorer, mais soulignons surtout l'évolution à la fois des objectifs affichés des procédures depuis les années 1980 jusqu'à aujourd'hui et la posture politique ou idéologique des chercheurs faisant des recherches. En effet, si on remarque durant la décennie 1980 l'objectif d'atténuer les conflits (ainsi qu'un biais de la part des chercheurs à l'égard d'un tel résultat), dans les années 1990, la concertation et la participation visent plutôt à trouver une solution à des problèmes, la notion de conflits prenant moins d'importance. C'est un peu avant 2000 que l'on remarque une tendance forte autant dans la littérature francophone que celle anglophone : l'émergence d'un nouvel impératif, le consensus. Ceci nous ramène à notre question sur l'implication de la concertation pour la théorie démocratique : l'attitude démocratique ne nécessite-t-elle pas une potentialité d'une remise en question de l'autorité élue et non élue, une remise en cause de celui qui parle avec autorité ? Il nous semble au contraire que ce doute à l'égard du pouvoir, ces revendications et ces refus au sein de la société civile sont davantage un signe de santé démocratique que ceux d'une crise. Alors, pourquoi cet " impératif " du consensus ? Les décideurs, dans leurs discours, autant que les chercheurs dans leurs analyses, semblent en effet rechercher le consensus parmi la multiplicité des acteurs mais :

> *Le consensus est-il nécessaire ? Souhaitable ? Réalisable ?*
>
> *Pourquoi cette finalité, voire cette façon de voir la démocratie alors que celle-ci est un aménagement d'intérêts divergents et même contradictoires ?*

Il faut souligner ici que la littérature sur le rôle de la science et de l'expertise dans la décision relève de plus en plus d'acteurs et de chercheurs prenant une position en faveur d'expertises multiples et *contradictoires*. Dans le domaine de l'environnement, les décisions, fondées sur une approche positiviste selon laquelle une " vérité " scientifique et objective existe et qui doit être au fondement de toutes politiques, sont remplacées depuis les années 1990 partout dans le monde par une nouvelle vérité, non scientifique mais tout autant légitime aux yeux des acteurs, celle de la décision plurielle. La décision " vraie " est devenue une décision " acceptable ", ce qui ne garantit aucunement sa valeur

environnementale ni son efficacité. De plus, il est frappant de voir à quel point on n'apprend pas des leçons de l'histoire, car ni le consensus ni le vote majoritaire ne peut assurer en lui-même ni l'environnementalisme de la décision ni sa qualité démocratique : le " consensus " et la participation peuvent très bien déboucher sur l'autoritarisme - environnementaliste ou autres. N'est-il pas alors quelque peu contradictoire de constater l'émergence du consensus comme objectif nécessaire aux procédures de participation ? Quelques chercheurs ont également relevé ce problème, comme Laurent Lepage qui pose la question suivante :

> *Quels peuvent être les effets de l'objectif du consensus sur la procédure elle-même, son déroulement, ses règles et sur la décision elle-même ?*

Sa réponse est l'évitement des enjeux trop difficiles, pour lesquels le consensus n'est pas possible, ce qui est souvent le cas des controverses environnementales, notamment en ce qui a trait aux mesures visant à modifier les comportements et les habitudes de consommation des individus. Selon Amy, les notions d'accord, d'entente et de consensus surtout dans le contexte d'une procédure de participation, comportent une grande valeur morale. La procédure étant elle-même considérée comme amorale et neutre, ceci signifie que celui qui refuse le consensus est immoral (puisque la procédure démocratique ne peut pas être rejetée). Notons cependant qu'une autre recherche en cours sur la question des déchets et du tunnel à Grenoble montre la méfiance des acteurs à l'égard des procédures de participation : ce ne serait qu'une façon de gagner du temps, d'ajouter à l'épuisement des associations[205].

Le consensus fait appel à une autre question, théorique : agir et penser dans un cadre de consensus revient à parler d'une communauté politique dans laquelle la puissance publique n'est plus conçue en terme de hiérarchie mais d'échanges dont elle n'est plus le centre. Mais cela ne revient-il pas à occulter les relations de pouvoir inégalitaires entre les acteurs, un vœux pieux ? L'emphase relative au consensus et à la gestion au niveau national ne revient-elle pas à gommer non seulement les hiérarchies mais aussi à s'extraire des différences politiques et des divergences incompatibles ?

C'est probablement le cas de la Banque mondiale, dans ses efforts à instrumentaliser l'État par le biais de son discours sur la bonne gouvernance depuis son rapport 1997[206], mais les recherches manquent sur ce thème au niveau local. Nous soulevons enfin, une dernière question importante en regard de la durabilité :

> *Quelle est la profondeur réelle du consensus atteint durant une procédure de participation ?*
>
> *La décision va-t-elle au-delà de la procédure ?*

Si ce n'est pas le cas, alors, cela aurait des impacts sur la pérennité et l'utilisation des projets environnementaux comme le recyclage, en ce qu'un premier accord atteint dans une situation non ordinaire de participation ne tient pas à long terme. On pourrait alors poser qu'un tel consensus s'avère

---

205 G. Assouline, S. La Branche, P. Warin, *Un atelier d'échange d'expériences relatives à des crises ou controverses locales ou nationales dans plusieurs pays européens. Le cas de la gestion des ordures ménagères, des politiques de transport urbain et des OGM*, Actes du colloque, PUG, janvier 2005.

206 S. La Branche, "Au-delà de l'expertise : l'utilisation de la Bonne Gouvernance par la Banque mondiale", in Dumoulin *et al*. (dir.), *Les usages politiques de l'expertise*, 2004.

de fait, bien superficiel et qu'il n'illustre en rien la profondeur bien relative des valeurs de certains des acteurs impliqués dans la négociation. C'est du moins l'hypothèse que nous posons dans une recherche sur les régimes internationaux environnementaux dans le domaine des barrages[207].

Au niveau philosophique, il est possible que cet idéal du consensus dans la recherche sur la participation et les nouvelles procédures démocratiques dans l'environnement provient de notre épistémologie positiviste qui a de grandes difficultés à prendre en compte le symbolique, l'affect et la " vérité " non objective et non scientifique qui tient que toute contradiction peut être résolue et donc, qu'elle n'existe que par l'absence de savoirs et non pas dans la réalité objective.

Ces diverses interrogations de nature politique et politologique ne nous permettent pas d'aborder un enjeu fondamental autant pour les décideurs que pour les chercheurs et la société civile, que pour l'environnement lui-même. Un enjeu que l'on peut poser sous la forme d'une question provocatrice : que faire et que penser lorsque les procédures de participation, de négociation et la recherche du consensus mènent à… une décision non environnementale ? Lorsque, démocratie ne rime pas avec environnement ? Lorsque, en somme, la décision plurielle refuse l'option environnementale ?

4.3. Sur la valeur environnementale de la concertation

Les oppositions potentielles entre environnement et concertation renvoient à des questions profondes de nature morale et politique :

L'environnementalisme offre-t-il une autre réponse à la question fondamentale du vivre ensemble, une réponse qui s'avère parfois compatible et parfois contradictoire avec nos processus démocratiques, incluant la concertation et la participation ?

Lequel de ces principes, environnementalisme ou démocratie, devrait recevoir et dans la pratique, reçoit effectivement l'aval des décideurs ?

Depuis la fin des années 1980, on constate dans la recherche francophone et anglophone, que ce soit dans le domaine de l'environnement ou dans celui, connexe, du développement international durable, que les notions de 'durabilité' et de 'participation' ont convergé. Si au début, on parlait de développement durable et participatif (DDP) ou *participatory and sustainable development* (SPD), depuis les années 1990, le terme de " participation " a été laissé de côté et seul celui de " durabilité " – et de *sustainability* – a été retenu pour signifier à la fois ce terme et la participation. En effet, que ce soit chez les décideurs ou chez les

207 S. La Branche, " La transformation des normes… ", op.cit, 2003 ; " Vers une évaluation du développement durable… ", 2003.

chercheurs, les deux notions, pourtant bien distinctes, ont été amalgamées comme si la participation d'une communauté à un projet de société ou de développement menait nécessairement à un résultat environnemental.

Il serait intéressant de comprendre pourquoi les deux notions de participation et de durabilité ont été conjuguées. En guise de pistes de réflexions, on peut rappeler que la notion de DDP est issue de praticiens et de théoriciens du développement qui dès le début des années 1980 constataient l'échec cuisant du développement directif, économique, matériel, *top-down*, tel que promu à l'époque par les grandes institutions financières internationales et les agences nationales de développement. L'échec était quasi-total : ni les conditions de vie ni l'apport journalier en calorie ni en eau potable ne montraient des signes d'amélioration. Vingt ans auparavant, comme le rappelle Eckersely[208], les problèmes environnementaux étaient déjà perçus comme émergeant d'une crise de la participation dans la vie publique dans laquelle les groupes exclus tentaient d'obtenir une meilleure distribution à la fois des biens environnementaux (eau potable, etc.) mais aussi de problèmes qui y sont liés, comme la pollution. A cette époque, le mouvement environnemental faisait partie d'un mouvement de fond des droits civils qui revendiquait davantage de poids pour la démocratie " par le bas ". L'auteur ajoute que le mouvement environnemental fut ensuite " domestiqué " dans les années 1970 et 1980 par la science politique dominante, qui se penchait surtout sur les groupes de pression et sur le processus formel de prise de décision. L'auteur laisse entendre que la science politique a contribué à l'institutionnalisation de la contestation en raison de ses contacts proches avec la décision, ce qui mériterait une recherche plus approfondie. Mais si c'est le cas, on pourrait émettre une hypothèse, plutôt cynique, quant à une des raisons pour l'amalgamation des deux notions : en intégrant les opposants environnementalistes à des procédures de participation, les décideurs espéraient contrôler la controverse mais aussi et surtout, gommer les demandes environnementales, trop complexes et trop chaotiques pour les schémas de pensée de type gestionnaire rationnel et positiviste qui régnait dans la plupart des administrations nationales de l'époque.

On peut donc voir dès les années 1960, des demandes qui laissent présager celles qui (ré)émergeront dans les années 1980, par le biais des universitaires et des praticiens du développement. L'argument de ces adhérents aux alternatives au développement conventionnel était que pour qu'un projet soit utile, utilisable par tous et utile pour tous, les membres de la communauté doivent le désirer, s'y impliquer et participer à sa conception, sa mise en œuvre et son suivi. De plus, cela permettait de prendre en compte les savoirs locaux concernant la faune, la flore, le climat, etc., et de concevoir un projet qui soit mieux intégré à son environnement naturel et qui soit durable. La question des savoirs locaux dans les pratiques de développement et la recherche s'y rapportant devient importante.

Des revues comme la *Revue canadienne d'études africaines* et la *Revue canadienne d'études de développement* adoptent une ligne éditoriale et scientifique claire à cet égard, publiant une quantité sans cesse croissante de textes portant sur les savoirs locaux, les relations de pouvoir locales. Dès la fin des années 1980, ces revues abordent les thèmes fondamentaux de la science politique et de la sociologie par le biais de ceux qui ont

été longtemps considérés comme n'ayant pas de pouvoir et donc, ne représentant que très peu d'intérêts à la recherche. Dans les publications anglophones, les femmes émergent comme un enjeu important, tandis qu'en France – et on le voit bien dans les revues, les articles et les rapports recensés dans ce rapport - on voit une augmentation fulgurante des recherches sur les associations locales, les contestations, etc., en matière d'environnement et de développement. C'est à la même époque que dans une perspective de politique comparée, Jean-François Bayart publie son fameux *l'État en Afrique*[209] qui propose une analyse influencée par l'approche de Michel Foucault du développement en Afrique à partir des actions locales, des comportements individuels et des micro relations de pouvoir. Ce sont les notions " d'acteur " et " d'agent " qui prennent alors une signification élargie, notamment dans les perspectives constructiviste et postmoderne.

Si à cette époque on distingue encore dans les textes les notions de participation et de durabilité, cette distinction s'estompe durant les années 1990, jusqu'à disparaître de la presque totalité des recherches, le terme de durable ayant été retenu. C'est étonnant, car si dans l'utilisation du discours, la durabilité environnementale est mise de l'avant et la participation semble être passée au second plan, dans les pratiques et les recherches, c'est le contraire qui se produit : la participation prend le pas sur la durabilité. La recherche autant que les discours des décideurs présument que si la population participe, *la décision sera obligatoirement environnementale*[210]. En 2004, un appel à articles par la *Revue Espaces et sociétés* sur l'action citoyenne et le débat public dans la ville confirme cette tendance.

On pourrait faire l'hypothèse trop simple que les décideurs ont participé à cette confusion des deux notions en ce que cela leur permettrait de mieux maîtriser la contestation ou encore, que le type même de système décisionnel (directif et managérial) ne se prête que très mal aux enjeux complexes soulevés par le DDP, mais ceci ne répond à la question suivante :

> *Pourquoi les chercheurs présument-ils que les procédures démocratiques sont nécessairement plus environnementales ?*

Pourtant, ce n'est pas les exemples contraires qui manquent. On voit, surtout dans les pays pauvres, des " groupes concernés " exprimer une préférence dans une procédure de consultation pour une usine de produits chimiques en raison des revenus plutôt qu'un projet qui protège l'environnement. Une communauté française refuse un projet de parc éolien en raison du bruit et du paysage. Encore en France, sur un des plus anciens terrils du Nord/Pas-de-Calais, un projet de dépollution d'un site, qui nécessite un processus de traitement biologique des sols, rencontre une forte opposition. Le projet, écologiquement correct et localement utile est jugé inacceptable par les riverains[211]. Au Québec, deux communautés se sont prononcées de façon opposée sur l'implantation d'une usine sur les berges d'une rivière : l'une la

---

208 R. Eckersley, *Environmentalism and Political Theory. Toward an Ecocentric Approach*, State Univ. of New York Press, Albany, 1992.

209 J-F. Bayart, *L'État en Afrique*, Fayard, Paris, 1989.

210 Pour un texte très critique de la relation entre démocratie et écologie, voir F. Sabelli, *Écologie contre nature. Développement et politiques d'ingérence*, Presses Universitaires de France-IUED, Paris, 1995.

211 C. Neveu, " Inacceptable dépollution. Un terril du Nord/Pas-de-Calais ", Ministère de l'Équipement, *Le génie associatif. Dix Portraits*, Textuel, Paris, 2001, 90 p.

refusant pour des raisons écologiques, l'autre l'acceptant pour des raisons économiques. Cette dernière a obtenu ce qu'elle voulait, car elle était géographiquement la plus proche. Il est clair qu'il manque des études sur les raisons du refus de l'environnementalisme chez non seulement les acteurs économiques mais aussi chez les citoyens.

Dans les années qui suivront, la question de l'opposition entre participation et environnement se posera de façon dramatique : que se passera-t-il lorsque, dans le contexte du protocole de Kyoto, la population refusera de se défaire de ses habitudes et de ses comportements liés aux automobiles ? C'est toute la question de la capacité ou de l'incapacité des démocraties à exercer leur responsabilité face aux générations futures[212]. Il est clair que la transparence démocratique n'équivaut ni son efficacité à améliorer les conditions matérielles de la vie – encore un objectif loin d'être atteint dans le tiers monde, rappelons-le – ni son efficacité environnementale. Tout l'enjeu du développement durable et participatif se retrouve justement dans la conciliation entre ces trois impératifs : développement économique et matériel, démocratie et environnement.

Nous avons tenté de comprendre comment et pourquoi l'amalgame participation/environnement s'est fait en consultant les textes et en posant cette question dans différents colloques, à des instances décisionnelles et dans nos entretiens. Nous n'avons pas obtenu de réponses claires mais quelques commentaires nous amènent à une hypothèse : la confusion entre démocratie et environnement pourrait être directement liée au statut secondaire que prend l'environnement par rapport à la démocratie dans nos champs disciplinaires et dans notre société plus généralement.

4.4. Sur la légitimité de l'environnement dans les sciences sociales

Un des constats majeurs que l'on puisse faire est que dans les sciences sociales françaises, que ce soit la sociologie ou la science politique, l'environnement n'est toujours pas tout à fait considéré comme un objet de recherche légitime, même si cela semble être en voie de changer. Les exemples de ce problème de légitimité abondent.

Pourquoi n'y a-t-il pas encore une sous discipline reconnue de la sociologie ou de la science politique de l'environnement, alors que des politologues et des sociologues y travaillent depuis longtemps ?

Les recherches recensées abordent des enjeux qui ne traitent que très rarement de l'environnement en tant que tel, car nous avons des recherches qui se penchent sur des objets d'analyse plus classiques, qui presque par accident, sont dans le domaine de l'environnement, comme les stratégies des acteurs, les oppositions et les conflits. Même la notion de gestion patrimoniale (riche et d'un potentiel heuristique très important) n'a pas échappé à cet état de fait, comme nous l'avons dit plus haut. Les instigateurs et les promoteurs eux-mêmes ont finalement critiqué la notion en ce qu'elle mettait trop l'emphase sur les

212 Ce fut une question centrale du colloque de Frontevaud (1996). Voir en particulier la communication présentée par D. Bourg, publiée dans : *Cahiers du GERMES,* 18, 2000, en particulier la partie I " De nouveaux principes d'action ".

conflits et pas assez sur l'environnement. Les recherches contemporaines, pour leur part, se concentrent sur la participation mais nous ne savons pas comment les conflits, les procédures de négociation et de participation dans le domaine de l'environnement diffèrent de celles d'autres domaines. En d'autres termes, et sans réifier l'environnement, on ne sait toujours pas ce qui fait le propre de l'environnement comme objet d'analyse sociologique. Plus fondamental encore, pourquoi cette faiblesse existe-elle dans les sciences sociales françaises, un état constaté et déploré par tous nos interlocuteurs (L. Mermet, J. Theys, L. Charles, B. Kalaora et A. Bruston) ?

Lorsque nous observons le statut général de l'environnement dans les sciences sociales dans la plupart de nos institutions françaises et dans le monde de la recherche, force nous est de constater que cela pose problème et lorsque nous comparons à d'autres pays, la France accuse un retard en terme de reconnaissance de l'environnement en tant qu'objet légitime d'analyse pour la sociologie et la science politique. Pourquoi ?

Une première série de réponses nous a été offerte par Laurent Mermet durant une discussion. Celui-ci est d'accord avec notre hypothèse que cela est en partie du à une absence généralisée de discussions épistémologiques concernant la prise en compte de l'environnement par les sciences sociales. Mais il y voit également des causes institutionnelles. Il mentionne la place très importante du marxisme en France jusqu'à il y a peu, et qui réduisait les relations sociales aux conflits économiques, ce avec quoi notre propre analyse des textes nous amène à être d'accord. Ensuite, il mentionne les réseaux de recherche et administratifs existants qui agissent comme une police épistémologique et dont les leviers de pression sont l'absence de financement, le risque lié à la carrière et aux filiations qui offrent des références incontournables qui n'ont jamais abordé le problème de l'environnement, et dont il est difficile de se débarrasser. Si nos interviews et nos recherches ne nous permettent pas de totalement vérifier cette analyse critique, elle nous permet néanmoins de lui donner un certain poids.

Au niveau institutionnel, on peut ajouter que ce qui a été appelé jusqu'en 2004, le ministère de l'Environnement, a été fortement marqué par les sciences dites naturelles de la biologie, de la chimie de la faune et de la flore. Il est significatif que ce n'est qu'en 1999 qu'un programme de recherche structuré en sciences sociales de l'environnement a fait son apparition en France, et ce, après de considérables efforts de la part de ses concepteurs, ou encore que ce n'est qu'en 2004 que le ministère adoptait un nouvel intitulé, celui de l'écologie et du *développement durable*, incorporant ainsi pour la première fois de façon symbolique les dimensions sociales et naturelles, par le biais de la notion d'écologie grâce aux notions de développement et de durabilité.

L'évaluation de B. Kalaora et de L. Charles, présentée au séminaire franco-allemand en 2004 de l'analyse sociologique de l'environnement en France est très pessimiste[213]. Ils expliquent que dans la tradition

213 Nous reprenons ici à la fois des propos durant des entretiens et une intervention avec L. Charles, qui lui est moins pessimiste que son collègue : B. Kalaora, L. Charles. " Sociologie et environnement en France : tout contre l'État ", Colloque " Sciences sociales et environnement. Perspectives franco-allemandes ", Strasbourg, 2004. Le titre présenta

française, il apparaît légitime que des secteurs de biens ou d'activités qui relèvent fondamentalement de registres collectifs soient pris en charge par la puissance publique. Le problème est que le développement de la problématique environnementale échappe à ce schéma mécaniste univoque. Le développement de la crise environnementale fait apparaître des niveaux de complexité et d'hétérogénéité tels, que les capacités d'agrégation de l'État sont à la fois hors d'échelle et inopérantes. Ils soulignent ensuite que la montée de l'écologie et des enjeux environnementaux des années 1960 va à l'encontre de la modernité forcée et positiviste des politiques et des institutions étatiques. Ainsi, un des apports importants de la pensée de l'environnement en France a été de mettre en évidence le poids excessif de l'État, et d'orienter la réflexion vers une nécessaire réforme de celui-ci comme condition majeure d'une prise en compte effective de l'environnement à travers des processus complexes et, pour une part, spontanés et libérés de l'emprise institutionnelle[214]. L'environnement se construit d'abord dans les couches moyennes urbaines grâce à un intérêt pour le plein air et les loisirs. C'est la problématique du cadre de vie. Il est ensuite repéré par l'État de façon technique, ce qui vide la notion de son contenu éthique et ludique, au mépris du public, en institutionnalisant les associations, réduisant l'environnement comme source d'opposition et d'alternatives. Il faut noter que le ministère de l'environnement des années 1980 va d'ailleurs à contre courant de la scène internationale : l'environnement n'y est ni abordé de façon participative ni comme responsabilité partagée, l'approche est résolument technique, conformiste et directive. L'environnement ne peut donc qu'être difficilement atteignable par les sciences sociales, ce qui explique la difficulté du développement d'une sociologie de l'environnement.

Ensuite, selon Kalaora, les origines même de la recherche sur l'environnement ont joué un rôle structurant. On a vu plus tôt que les premières études ont été menées dans le cadre du ministère de l'Agriculture. Selon Kalaora, le champ de l'environnement est alors typifié comme faisant partie de la sociologie rurale, ce qui le restreint et freine le développement d'une armature théorique solide propre, d'autant plus que l'agriculture a une définition *naturelle* de l'environnement, tendant ainsi à exclure la question sociale et humaine. Pourtant, déjà en 1991, un chercheur québécois, Philippe Leprestre concluait dans une très bonne revue des travaux issus de la discipline des relations internationales sur les régimes environnementaux internationaux, que *les problèmes fondamentaux de l'environnement ainsi que ses solutions, ne sont pas scientifiques mais politiques*[215].

Si dans les années 1990, on assiste à des changements globaux, à des protocoles et des conférences internationales très médiatisées, l'environnement apparaissant ainsi comme plus large que la sociologie, la recherche demeure en France peu mobilisée en raison " du vieillissement des chercheurs et de l'encroûtement de leur objet de recherche ". On voit bien ici l'effet d'un champ spécifique, l'agriculture, sur l'administration et sa façon de concevoir un problème, avec les politiques qui en découlent, soulevant ainsi un des thèmes abordés dans ce rapport, celui du rapport entre recherche et décision. Malgré cette évaluation critique, il nous semble que des changements soient en cours, comme en témoignent le programme " Concertation, Décision, Environnement ", et l'adoption du nouveau nom du ministère qui reflète des changements politiques nationaux et internationaux et une certaine prise de conscience en France de la nature multidisciplinaire de l'environnement et de la place potentiellement importante des sciences sociales. Notons de plus que le gouvernement français a signé le protocole de Kyoto dans la

---

d'ailleurs un problème pour les collègues allemands présents en raison de sa double signification : à la fois contre l'État mais aussi très près de lui…

214 Il serait intéressant de voir si la recherche ne contribue pas à un regain de l'emprise institutionnelle.

215 Philippe Le Prestre, " Facteurs de progrès en coopération internationale pour l'environnement: essai en marge d'études récentes ", *Revue Études Internationales*, 1991, n° XXII (1), p.163-174.

concertation à grande échelle de la population française. Si la population n'est pas obligatoirement environnementale, l'état n'est pas non plus nécessairement anti-environnemental !

L'implication de ces différentes réflexions est claire : la multidisciplinarité n'est même pas une option, c'est une condition inhérente à la compréhension des enjeux environnementaux et à la résolution de ces problèmes. Mais cette pluridisciplinarité est une difficulté qu'il faut ajouter à notre explication du statut incertain de l'environnement dans les sciences sociales. En effet, l'environnement, surtout dans un contexte de développement, ne peut être abordé que de façon multidisciplinaire, dans un contexte de recherche national plutôt réfractaire à ce type d'approche et où les frontières disciplinaires demeurent très fortes. Ceci rend plus difficile encore l'élaboration d'un champ relativement cohérent, car comme le soulignent à juste titre Bernard Kalaora et Laurent Mermet, chacun à sa manière, il n'y a pas de sociologie de l'environnement en France parce qu'il n'y a pas de référents communs et qu'il y a une absence de fondements théoriques partagés, même parmi les sociologues qui travaillent sur l'environnement. En fait, l'absence d'un paradigme – avec ses débats et ses conflits théoriques – avec ses recherches joue un rôle significatif dans l'absence d'une science sociale de l'environnement en France.

Cécilia Claeys-Mekdade s'attaque également à ces différents problèmes, en répondant à Kalaora et Charles[216] que des changements sont en cours. Si la sociologie de l'environnement est bien issue de la sociologie rurale, la première a récemment dégagé des questions et des problématiques qui lui sont propres. Depuis quelques années, une nouvelle génération de sociologues de l'environnement s'est formée et prend peu à peu place dans le paysage universitaire français. Ces nouveaux – et souvent jeunes – chercheurs mettent de l'avant la constitution d'un nouvel objet de recherche ayant fait la preuve de son intérêt heuristique, tout en insistant sur la difficulté récurrente d'unification de ce champ, que Cécilia Claeys-Mekdade lie elle aussi à des questions d'ordre théorique, méthodologique et épistémologique.

En premier lieu, la sociologie de l'environnement serait porteuse pour certains d'une rupture épistémologique forte qui s'oppose au précepte " d'expliquer le social par le social ". En second lieu, elle relève le caractère polysémique de la notion d'environnement (ce pourquoi nous offrons un peu plus loin une définition des notions de " nature ", " d'environnement " et " d'écologie "). Une troisième explication concernant la difficile construction de ce champ est la part forte, sinon dominante, occupée par la recherche appliquée : la sociologie de l'environnement se limite-t-elle à un statut de science ministérielle ou est-elle une sociologie au service des protecteurs de la nature, et des normes sociales dont ils sont porteurs ? Enfin, la sociologie de l'environnement française s'est largement développée à l'initiative des sciences de la vie pour lesquelles la prise en compte des facteurs humains, comme les relations sociales, le symbolique ou le politique n'est pas évidente.

Pour illustrer nos propos et soulever le type d'enjeu que l'on retrouverait dans une science sociale de l'environnement, il nous semble opportun d'engager le débat avec l'auteure. Dans un autre texte, représentatif de cette nouvelle génération de chercheurs plus multidisciplinaires et plus centrés sur l'environnement que celle précédente, Claeys-Mekdade écrit : " l'environnementalisme est cette

216 C. Claeys-Mekdade, " La sociologie de l'environnement d'une génération à l'autre : fidélités ou infidélités des " héritièr(e)s " ? ", 14 p., Colloque *Sciences sociales et environnement. Perspectives franco-allemandes*, Strasbourg, 2004.

implication explicite d'êtres non humains dans les affaires humaines ", ce qui a, et elle le démontre bien, effectivement des conséquences sur le lien politique, " en mettant l'épreuve, la communauté des citoyens constitutive de l'État-Nation moderne, et son gardien, l'État "[217]. On peut cependant, selon une perspective écologique des grands courants environnementaux, tels que décrit par Dominique Bourg[218] ou Vaillancourt[219], poser une question à l'égard de cette position. Luc Ferry décrit comment partout les débats théoriques sur l'écologie – qui selon lui n'a pas encore trouvé en France de théoriciens comparables à ceux du monde anglo-saxon ou germanique –, ont pris forme philosophique cohérente, structurés en trois courants distincts : 1) à travers la nature, c'est l'humain qu'il s'agit de protéger, et il demeure donc au centre de l'univers ; 2) l'humain perd de sa centralité, et il est inséré dans un contexte où tous les êtres vivants sont des sujets de droits ; 3) la plus radicale, anti-anthropocentrique, pour laquelle la nature doit être défendue contre les humains[220]. Dans ce cadre, on peut dire que la définition de Clayes-Mekdade est essentiellement anthropocentrique en ce que ce sont les êtres non-humains qui s'impliquent dans les affaires humaines et non le contraire. La position écocentrique dirait à l'opposé que les actions humaines causent les problèmes environnementaux. Sans actions humaines, l'environnement ne fait qu'être. Selon cette posture écocentrique, c'est l'humain lui-même qui est problématique. En d'autres termes, *l'environnement et l'humain ne peuvent être dissociés, d'où tout l'intérêt et la valeur d'une science sociale de l'environnement*. Il ne s'agit pas ici d'exprimer notre accord ou notre désaccord avec l'auteure, mais bien plutôt de mettre de l'avant le type d'argument et de discussion qui s'inscriraient dans une démarche d'une science sociale de l'environnement, ce que cette section du Rapport tente de faire.

André Micoud aborde une autre raison pour " *l'incroyable résistance de la sociologie française à l'endroit des problèmes écologiques* " : que " le social " puisse être expliqué par autre chose que par " le social " – selon le diktat de Durkheim – ne peut qu'être inadmissible pour les tenants d'une sociologie traditionnelle, née en même temps que la " modernité politique " et, plus concrètement parlant, avec l'industrialisation et l'urbanisation. De son attache consubstantielle avec la modernité, la sociologie a non seulement accepté mais légitimé la définition de la société moderne qui d'une part, sépare l'humain/social de la nature (*exit* l'animalité de l'homme), et d'autre part, d'un groupement humain séparé de son passé et émancipé de ses attaches traditionnelles (*exit* le religieux et les mythes)[221]. Il est clair que les problèmes environnementaux soulèvent la question de l'humain dans l'environnement et donc, renvoient directement aux questions posées par la modernité et à ses réponses, notamment l'humanisme[222].

Dans un article théorique, Bruno Latour, Cécile Schwartz et Florian Charvolin posent la question suivante[223] : comment les sciences sociales peuvent-elles se renouveler suffisamment pour " encaisser " l'environnement ? Après une discussion sur la relation complexe entre environnement et modernité, les

217 C. Claeys-Mekdade, *Le lien politique à l'épreuve de l'environnement,* 2003, p. 20.

218 Voir à ce sujet l'excellent texte philosophique de D. Bourg, " Les trois scénarios de l'écologie ", *Les Cahiers du GERMES : L'environnement au XXIe siècle. Les Enjeux*, vol. 1998, p. 581-593.

219 J-G. Vaillancourt, " Sociologie de l'environnement : de l'écologie humaine à l'écosociologie ", in R. Tessier et J-G. Vaillancourt, *La recherche sociale en environnement. Nouveaux paradigmes*, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1996.

220 L. Ferry, *Le nouvel ordre écologique*, Grasset, Paris, 1992.

221 A. Micoud, " Entre discipline et réalités de terrain : le cas de la sociologie " de " l'environnement. Mémoires d'un sociologue français ", Colloque " Sciences sociales et environnement. Perspectives franco-allemandes ", Strasbourg, 2004.

222 D. Bourg, op.cit. L'auteur ne peut cependant pas se défaire de la position que l'environnement et la participation ne font qu'un, en partie en raison de son refus de l'autoritarisme, mais le lien entre les deux est beaucoup plus complexe et demeure à être justifié en profondeur, à développer et à démontrer.

223 B. Latour, C. Schwartz et F. Charvolin, " Crises des environnements : défis aux sciences humaines ", *Futur antérieur,* été 1991, p.28-56.

auteurs terminent avec six transformations nécessaires au renouvellement des sciences sociales à partir de l'environnement, indicatives du travail important encore à faire : 1) le changement sociologique doit être conçu comme un changement anthropologique ; 2) le développement des sciences sur les représentations des non-humains, et donc d'un changement du positivisme au relativisme ; 3) la transformation du politique moderne au non-moderne ; 4) un changement moral ; 5) d'anthropocentrique, le droit devient décentré ; 6) les sciences humaines deviennent anthropologiques.

Que l'on soit d'accord ou non avec les changements préconisés ici, l'idée d'un changement en profondeur, d'ordre philosophique/épistémologique est mis de l'avant. De plus, un thème commun apparaît dans ces différentes réponses institutionnelles, historiques et théoriques : la modernité et son lien étroit avec l'humanisme et le positivisme. Il nous semble donc qu'aux difficultés institutionnelles et disciplinaires déjà citées, il nous faut ajouter celle des fondements épistémologiques des sciences sociales " traditionnelles ". Et ce d'autant plus qu'en tant que phénomène concret, l'environnement est régi par des dynamiques à causes et à effets multiples complexes, à la fois biochimiques, climatiques et humains et donc, sociaux, culturels, politiques et économiques.C'est donc est un phénomène relationnel et c'est cela qui soulève la possibilité que l'environnement puisse s'avérer être une source de réponses différentes à la question politique fondamentale du vivre ensemble et à la façon d'analyser et de concevoir ce vivre ensemble et ainsi, de concevoir la science politique et la sociologie. N'est-ce pas là le réel obstacle du développement d'une science sociale de l'environnement en France ? Ce qui est une autre façon de dire les choses concernant la difficulté principale soulignée jusque-là, à savoir celle de concevoir l'environnement comme herméneutique.

4.5. L'environnement, source d'une pensée non positiviste[224]?

La plupart des auteurs abordant la dimension épistémologique dans leurs travaux s'accordent à dire que le positivisme est trop limité pour l'étude des relations environnement-humains. Un simple verre d'eau pose un problème de santé en raison de sa composition chimique ; un problème technique et environnemental en raison de la filtration et de la sur-utilisation de l'eau ; un problème socio-économique et politique en raison de sa distribution et ; un problème de sécurité international, car de nombreuses rivières sont transnationales. Tous ces éléments sont sujets aux pressions des acteurs impliqués et qui tentent d'influencer et d'agir sur des points et des réseaux névralgiques. La sensibilité, l'importance et la rareté d'une ressource naturelle peuvent bouger et changer par sa nature ou son niveau, créant alors de nouvelles conjonctures et de nouveaux nœuds, de relations et de dynamiques de pouvoir auxquels ces acteurs doivent s'adapter. Ceci mène à des conflits politiques qui expliquent en partie l'augmentation des procédures de négociations et de concertation des dernières années, dans un contexte global de développement durable et participatif.

Pour beaucoup d'auteurs abordant la question philosophique, le positivisme est incapable d'appréhender ces interrelations complexes dans lesquelles il n'y a pas de cause unique ni de temps " zéro ", qui agissent sur plusieurs niveaux d'abstraction et d'analyse à la fois, et dans lesquels les acteurs humains, non humains et non biologiques ont des effets directs et indirects les uns sur les autres.

---

224 Cette partie philosophique est en partie tirée d'un texte déjà présenté à un colloque : S. La Branche, " Ecological Thought: Beyond Dualistic Reason and Toward a Relational Epistemology? ", *Fifth pan-European international relations*, conférence de la SGIR-ECPR, La Haye, 2004.

Luc Racine[225] explique que la pensée environnementale favorise la synthèse plutôt que la sur-spécialisation ; elle n'isole pas mais s'attarde plutôt aux interrelations et aux dynamiques plutôt qu'à la stabilité et au statique ; elle tente de prendre en compte les sentiments, l'intuition, les symboles ainsi que les représentations sociales et mentales de la réalité. Brigitte Dumas[226] quant à elle, soutient qu'on ne peut plus accepter le postulat poppérien de l'unité des méthodes entre les sciences sociales et " naturelles " en raison des " externalités " (une notion qui perd toute signification dans une approche environnementale) qui ne peuvent être prises en compte par le postulat, telles la logique de l'action, les représentations et son interprétation qui structurent le jeu des acteurs. Lorsque les sciences sociales tentent d'appliquer la méthode à cause singulière et de la falsification " matérialiste ", elle perd en fait une partie de son pouvoir explicatif. L'auteure ensuite préconise une interdisciplinarité théorique et empirique, avec son nécessaire application mais elle ne répond pas à la question, de taille, qui est soulevée : une approche non positiviste de l'environnement peut accroître la complexité de l'analyse à un niveau tel que la construction théorique et la compréhension en sont freinées[227]. Mais Claudette Lafaye et Laurent Thévenot[228], dans leur présentation d'une analyse fondée sur un équilibre dynamique dans lequel les humains sont dans des interactions à double sens avec l'environnement, rappellent que la complexité n'est pas un objet en soi : c'est un reflet de la façon dont on perçoit les choses.

> *Comment alors développer des analyses et formuler des hypothèses sans se perdre dans un labyrinthe de complexité conceptuelle et empirique ?*

Plusieurs méthodes sont possibles mais il est essentiel de rappeler que l'interdisciplinarité ne signifie pas la disparition des frontières disciplinaires. Un biologiste et un politologue n'auront pas la même façon de concevoir l'environnement ni d'aborder les enjeux environnementaux. Ensuite, dans une recherche portant sur un phénomène agissant sur plusieurs niveaux (du global à l'individuel ou vice versa), il est vital de ne pas simplement établir des parallèles entre ces niveaux d'abstraction. Il faut aller plus loin en montrant des corrélations, des dynamiques et des liens communs entre ces différents niveaux. On peut également, suivant les recommandations de ceux qui proposaient la gestion patrimoniale, distinguer les relations verticales de celles horizontales. Alors que les premières sont associées aux ressources d'un individu faisant partie d'une collectivité plus large, les secondes se réfèrent à la juxtaposition des préoccupations liées au socio-écosystème et aux modes de production. Une dernière méthode à laquelle nous nous attarderons est de distinguer les différentes notions utilisées afin de cesser d'en confondre certaines, comme la durabilité et la participation, ou encore, l'écologie, l'environnement et la nature.

4.5.1. Nature, environnement et écologie

Nous avons vu qu'une difficulté dans la construction d'un champ de l'environnement en sciences sociales est l'absence de définitions claires de certaines notions ou même de débats sur ces notions de fonds. Nous présumons comprendre les mots " écologie ", " environnement ", " nature ", mais que signifient-ils ?. Nous proposons donc ici d'offrir matière à débattre dans le but de s'engager résolument dans une

---

225 L. Racine, " Crise écologique et symbolique de l'apocalypse ", *Sociologie et Société*, vol. 13, n° 1, avril 1981, p. 99-116.

226 B. Dumas, " Sciences naturelles et sciences humaines : les voies de l'interdisciplinarité pour la résolution des problèmes environnementaux ", in R. Tessier et J.-G. Vaillancourt (dir.), *La recherche sociale en environnement. Nouveaux paradigmes*, Presses de l'Université de Montréal, 1996, p. 75-88.

227 M. Jollivet et A. Pavé, " L'environnement : un champ de recherche en formation ", *Natures, Sciences, Sociétés*, vol. 1, n° 1, 1993.

228 C. Lafaye et L. Thévenot, " Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature ", *Revue française de sociologie*, n° 34, 1993, p. 495-524.

démarche de construction d'un tel champ en sociologie et en science politique, un effort qui sous-tend notre discussion épistémologique et disciplinaire. Il nous semble donc opportun et utile ici de distinguer les notions de " nature ", " d'environnement " et " d'écologie ".

La nature est cet ensemble de vie animale et végétale et du monde minéral qui a donné naissance à l'humain mais qui peut très bien exister sans lui. L'environnement est la nature en interaction avec l'humain. Ces interactions sont de diverses natures, allant de l'exploitation la plus polluante et la plus destructrice à une intégration harmonieuse entre les besoins et les désirs humains et la capacité de la nature à les fournir. Le développement durable et participatif s'inscrit dans cette palette d'interactions, c'est donc une façon de voir l'environnement parmi d'autres, comme l'est le refus de la croissance et du consumérisme ou l'industrialisation. L'écologie se réfère plutôt à l'étude de l'environnement, et donc des interactions entre nature et humains, mais aussi du DDP comme réponse. L'écologie est donc à l'environnement ce que les sciences sociales sont à la société. L'écologie est de façon évidente associée à l'environnementalisme, mais il se situe à un plus haut niveau d'abstraction : il s'agit d'une manière de penser les problèmes et leurs solutions qui de façon explicite et résolue tente de s'approcher de l'environnement en tant que phénomène empirique à niveaux et à acteurs multiples, à la fois naturel et social. L'écologie se réfère donc à une compréhension du monde dans la totalité de ses interactions, ce qui est impossible. C'est pourquoi il nous semble essentiel de développer une science politique de l'environnement qui s'inscrit dans une démarche écologique non positiviste mais qui se concentrerait sur les dimensions sociopolitiques de l'ensemble. L'écologie s'apparente donc à une métathéorie plutôt qu'à un projet politique ou une idéologie, même si l'écologie peut très bien nourrir une telle idéologie.

L'environnementalisme est donc plutôt une façon spécifique de concevoir la relation entre la société et son environnement naturel – à distinguer de l'industrialisme –, une conception selon laquelle les dimensions naturelles, biologiques et humaines de notre développement prennent la priorité sur les dimensions économiques, sans les rejeter. L'environnementalisme implique des méthodes de production d'énergie propre, la préservation et la croissance de la biodiversité, le recyclage, avec ces que ces éléments impliquent comme changements sociaux et comportementaux visant à réduire notre impact sur la biosphère. L'environnement est constitué de forces, de mouvements d'énergie, d'acteurs et de facteurs en interactions dynamiques à différentes échelles et dans différents domaines, et dont l'ordre de base est l'équilibre dynamique, et donc dans lequel le chaos et le changement sont présents. La pensée écologique se réfère donc aux analyses qui visent à comprendre ces interactions dans lesquelles les humains jouent un rôle particulièrement important et potentiellement (mais pas obligatoirement) tragique. Ceci implique que même s'il n'existe pas d'événements isolés ou de cause singulière, il peut néanmoins y avoir une hiérarchie d'importance dans les événements en ce que certains sont plus significatifs que d'autres. Ainsi, on peut dire que les acteurs et les phénomènes sont liés dans des interactions complexes qui peuvent : i) s'annuler ; ii) se renforcer soit positivement (en contribuant à cet équilibre dynamique), soit négativement (en contribuant à un déséquilibre) ; iii) n'avoir que peu d'effets ; iv) s'affecter des trois façons à la fois, selon le niveau d'interactions et l'agent significatif spécifique impliqué.

Si l'on tire leçon du développement de la sociologie de l'environnement dans d'autres pays, il nous semble qu'à ce point du développement du champ en France, il nous faille encore tenter de comprendre et de délimiter les contours et les spécificités d'une sociologie structurée de l'environnement, ses forces, ses méthodes et son épistémè propre. L'absence relative d'une sous discipline reconnue de l'environnement dans les sciences sociales en France est donc directement liée à la question philosophique. Comme dans n'importe quelle science sociale, une sociologie de l'environnement française aurait ses débats, ses règles

de fonctionnement, ses approches et ses propres façons d'aborder les problèmes. Pour la plupart des auteurs québécois réfléchissant de façon épistémologique à l'environnement, une des spécificités de la pensée écologique est qu'elle doit être normative et performative et dépasser la simple applicabilité potentielle du cadre théorique. En fait, pour ceux-ci, le passage à la pratique et l'aide à la décision doivent faire partie inhérente du cadre et des priorités de recherche. Emerge alors le problème politique des critères sur lesquels fonder la décision :

> *Comment prendre une décision, choisir un projet ou faire un choix méthodologique à partir d'une approche écologique non positiviste ?*
>
> *Quels types de politiques économiques a le moins d'impacts négatifs sur l'environnement, dans un contexte où, par exemple, les effets d'un grand barrage qui contribuent à l'effet de serre en raison de la biomasse qui s'y accumule et s'y décompose, doivent être comparés à l'impact du charbon ou du pétrole, alors que les populations ne veulent pas diminuer leur niveau de vie ni changer fondamentalement leur mode de consommation ?*
>
> *Devant un tel refus, est-il toujours possible sur le plan politique et/ou souhaitable au niveau environnemental de prendre une décision fondée sur la participation populaire ?*

On voit ici à quel point ce type de questions peut être délicat à soulever. Ceci nous amène à notre conclusion qui soulève de manière directe une question laissée en suspens par la littérature : les relations à établir autant au niveau politique qu'au niveau philosophique et théorique entre environnement et démocratie.

4.5.2. Sur l'émancipation et l'environnement

Nous avons remarqué l'amalgame fait par les chercheurs et les décideurs entre la participation et l'environnementalisme, comme si la participation des citoyens à la décision menait à une décision plus environnementale. Mais cela n'est-il pas commettre, non seulement une erreur de logique mais plus même, une erreur du point de vue environnemental, surtout si l'on prend une posture écocentrique ? N'est-ce pas également commettre potentiellement une erreur politique, dans le contexte de la signature du protocole de Kyoto qui oblige les États à s'engager dans des réformes industrielles et dans les comportements quotidiens afin de réduire la production de gaz à effets de serre ?

L'impératif politique exprimé dans les pratiques et le discours du développement durable et participatif (presque toutes les ONGs, agences nationales et internationales de développement de la planète) soulève une question rarement abordée par la recherche :

> *Comment les oppositions potentielles entre la concertation et ses effets environnementaux soulèvent-elles la question philosophique de la liberté dans une perspective écologique et environnementale ?*

Les recherches sont en fait partagées sur la relation à établir entre la liberté/l'émancipation et l'environnement, certains auteurs donnant la priorité aux humains – et donc à la concertation – tandis que d'autres la donnent à l'environnement. Robert Eckersley[229] catégorise la théorie politique environnementale en deux groupes : écocentrique (de façon sommaire, les humains font partie de la

229 R. Eckersley, op. cit.

nature et lui sont sujets) et anthropocentrique (l'environnement existe pour l'utilisation des humains), qui est l'approche dominante. L'approche écocentrique tient qu'alors que les humains demeurent significatifs dans leur impact négatif potentiel sur l'environnement, ils sont néanmoins une forme de vie parmi d'autres, en interaction avec des amibes, des processus chimiques, le climat… Cette approche pose alors un défi à l'humanisme moderne occidental en ce que l'humain perd sa place centrale dans la nature (ou la création) et elle soulève la question de la responsabilité de l'humain face à l'environnement.

En ce qui concerne la posture anthropocentrique, la relation positive établie entre environnement et participation est posée comme un code éthique selon lequel l'environnement comme projet politique vise à libérer toutes les formes de vie de la domination. En effet, on voit dans les travaux recensés, et cela est confirmé par Eckersley, qu'un parallèle fort est fait entre la domination de la nature et la domination des gens et conséquemment, la liberté et l'environnement vont de pair. Selon cette position, il est injuste de dominer la nature non-humaine parce qu'elle mène à une domination des gens, les entités non humaines n'ayant aucune ou peu de valeur intrinsèque en soi. On peut très bien accepter la légitimité de cet argument éthique mais au niveau pratique et politique, cela peut avoir des conséquences négatives sur l'environnement : si la décision populaire est implicitement considérée comme étant environnementale, cela signifie que des évaluations environnementales post-projets ne sont pas menées comme l'explique Laurent Lepage *et al*[230], car cette procédure oblige un ordre négocié local et non pas environnemental global. C'est une des critiques faite à l'égard du BAPE au Québec. Ceci est particulièrement important dans un contexte où les signataires du protocole de Kyoto font face à la tâche presque impossible d'atteindre ces objectifs, dans un contexte global de multiplication de procédures de participation et de concertation à tous les niveaux de la prise de décisions et dans un nombre croissant de domaines. Les gouvernements auront-ils à prendre des mesures coercitives obligeant les populations à changer de comportements, comme dans les transports ? Mais la question philosophique fondamentale de cette discussion est la suivante :

- *Quelle relation établir entre émancipation/liberté et environnement ?*

Du point de vue anthropocentrique, la réponse va de soi et elle s'inscrit dans la tradition de la modernité. Mais selon la posture écocentrique, le lien à établir entre participation et environnement se situerait moins dans la liberté *que dans l'intégration de l'individu dans un tout*[231], c'est-à-dire, la conscience que nous faisons, en tant qu'individus et en tant que membres d'une espèce, partie inhérente d'un tout global et local, humain et naturel, appelé l'environnement. La définition de la participation dans l'environnement s'élargirait alors, dépassant la simple implication dans des procédures de prises de décisions formalisées – ou même dans des actions politiques informelles comme les manifestations – pour inclure le recyclage, des changements dans la consommation, le développement d'alternatives énergétiques, l'utilisation des moyens de transports en commun, le " buycotting "… Ces comportements quotidiens s'inscriraient dans une posture selon laquelle les humains ne sont pas au centre d'une nature réduite à n'être qu'une source de ressources pour ses besoins et ses désirs. Soit un changement radical de valeurs qui nous ramène à l'humanisme, au cœur de nos théories économiques et politiques. C'est la critique de Eckersley pour qui la philosophie humaniste a mis en avant les besoins humains sans tenir compte des besoins de la biosphère, ce qui nous a amené à la crise environnementale présente.

---

230 L. Lepage, M. Gauthier, P. Champagne, " Le projet de restauration du fleuve St-Laurent : de l'approche technocratique à l'implication des communautés riveraines ", *Sociologies pratiques*, n° 3. 2003.

231 Cette problématique fait l'objet de discussions poussées et suivies avec le professeur L. Olivier du département de science politique de l'UQAM et devrait faire l'objet d'une publication à la fin 2005.

Encadré 11 : une vision non occidentale de l'environnement.

Les plantes se nourrissent de la terre.
Les animaux se nourrissent des plantes.
Les humains se nourrissent de plantes et d'animaux.
Les humains sont les plus dépendants et les plus fragiles des créatures.

Proverbe nord amérindien.

Il ne s'agit pas, bien entendu, de rejeter la participation ni la démocratie, non plus que ses liens à la survie et au bien-être environnemental, car on ne peut pas nier le constat fait par les chercheurs des années 1980, et 1990: le développement n'est ni viable, ni durable ni utilisable à long terme sans la participation des populations locales à l'élaboration du projet, son fonctionnement et son utilisation. Il apparaît donc que si la participation est nécessaire, elle n'est pas suffisante. Il faut donc réfléchir à la fois au niveau empirique-politique et de manière philosophique au problème de l'émancipation à partir d'une perspective écocentrique. Quoi qu'il en soit, il semble, et cela demeure sujet à débat, que l'emphase mise par les chercheurs sur la participation dans un contexte environnemental est mal placée et même, potentiellement anti-environnementale.

Nous ne pouvons pas développer plus avant cette ligne d'argumentation qui nous amène à des questions fondamentales liées à la modernité, aux sciences sociales, à notre conception de l'individu, de la liberté ainsi qu'à celle fondamentale à nos disciplines, le pouvoir. Encore dans l'objectif de lancer des discussions et donner des suggestions pour de plus amples recherches, notons que dans la culture occidentale, résumons nous à dire que la liberté individuelle est habituellement définie en terme de capacité à faire ce qui souhaité et à être libre de contraintes politiques et économiques. Cette liberté est en fait directement liée à notre vision du pouvoir : plus on a du pouvoir, plus on est libre ; une façon de voir dont les limites nous ont été démontrées par les analyses du pouvoir dérivées de Michel Foucault, et qui a donné naissance à un nouveau courant qui a eu une forte influence en théorie politique et en relations internationales anglophones : le postmodernisme[232]. D'un point de vue environnemental et écologique, notre liberté individuelle n'est pas un enjeu obligatoire et il s'agit donc de réfléchir à une émancipation qui soit compatible avec la survie environnementale, et vice-versa. Notons à cet égard que les philosophies nord-amérindiennes n'ont aucun problème à concevoir une telle liberté, non plus que les philosophies asiatiques, ce qui n'empêche pas les Asiatiques de polluer au même titre que les Occidentaux… Au niveau philosophique, du moins, le Bouddhisme ne peut concevoir une liberté qui ne soit pas intégrée dans un tout universel. La réponse à nos interrogations ne réside donc pas dans le Bouddhisme non plus, certes, mais cette philosophie nous permet de concevoir que d'autres façons de penser la liberté existent[233].

Dans le cadre d'une recherche menée dans les sciences sociales occidentales, des recherches d'un ordre plus philosophique viseraient à répondre aux questions suivantes :

232 S. La Branche, " L'apport de Foucault aux théories des relations internationales : une critique du postmodernisme anglo-saxon ", in Meyet S., Naves, M-C., Ribemeont T. (dir.), *Travailler avec Foucault. Quelques utilisations pour analyser le politique*, Paris, L'Harmattan, collection Cahiers politiques, 2004.

233 Sogyal Rinpoche, *The Tibetan Book of the Living and the Dying*, Harper, S-F. 1993.

Quelles sont les origines culturelles, historiques et philosophiques du développement durable et participatif et diffèrent-elles de celles du développement " conventionnel " et directif[234] ?

La pensée multidisciplinaire, à niveaux multiples, au cœur de la pensée écologique, est-elle profondément différente de la pensée moderne traditionnelle, allant à l'encontre même des fondements du développement classique, spécialisé, positiviste et individualiste ?

Les deux courants de pensées existent bel et bien en Occident et ce, depuis ses origines religieuse (l'ancien testament) et historique moderne (les Lumières) et on pourrait réfléchir de façon philosophique et historique afin de fournir des éléments de réponses issus de notre propre expérience culturelle et historique.

234 Voir S. Latouche, " Développement durable : un concept alibi ", *Revue tiers monde*, vol. 35, n° 137, 1994.

Conclusion :
Propositions pour de futures recherches

Nous avons suggéré des causes disciplinaires, institutionnelles et philosophiques qui expliqueraient en partie l'absence d'une réelle sociologie de l'environnement en France, qui est lié à un autre problème, celui de définir les objectifs, les objets de recherches et les méthodes d'une science sociale de l'environnement. Si on accepte l'argument que l'environnement oblige une transformation de notre façon de penser et que des changements théoriques sont nécessaires, il s'agira donc en premier lieu de définir un champ multidisciplinaire, qui peut prendre en compte des niveaux et des acteurs multiples, ce que notre épistémologie spécialisante et fortement unidisciplinaire ne permet pas aisément. Ensuite, parce que l'environnement est un champ ouvert et qu'une discipline est (par essence ?) fermée. Finalement, parce que définir une notion structurante, c'est définir un champ d'analyse, en définir ses limites, ses possibilités, mais aussi et donc, ce qui est légitime d'analyser ou non, de poser comme questions ou non, etc.

La France ne peut plus se permettre d'éviter une recherche structurée en sciences sociales sur l'environnement, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, en raison des risques écologiques et de l'importance de la crise environnementale. Ensuite, en raison des nouvelles normes internationales et européennes à la fois environnementales mais aussi participatives, de démocratie décentralisée et consultative qui sont en pleine explosion. Puis, les décideurs – comme la population – se sont engagés dans la voie du développement durable et de la participation qui nous amène à tenter d'intégrer trois différents domaines : le développement économique et matériel, la démocratie et l'environnement, ce qui demeure un projet de civilisation d'une ambition et d'une complexité probablement sans précédent.

Malgré l'intérêt certain et la grande qualité de la recherche française dans les sciences sociales de l'environnement, le soutien financier mais aussi institutionnel pour cette recherche demeure bien en deçà de ce qui est fait dans bon nombre de pays étrangers et au niveau international. Même la Banque mondiale s'y est mise… Nul besoin de trouver un " coupable " pour cet état de fait, mais il est plus que temps de contribuer à réellement lancer cette recherche et ce, par des moyens qui dépassent les appels d'offres par quelques services ou départements au sein de ministères, ou les efforts à long terme et parfois impressionnants de chercheurs individuels, dont certains ont été mentionnés dans ces pages. Nous avons précédemment fourni nos réflexions sur des pistes de recherches visant à répondre aux questions d'ordre théorique et philosophique. Ces questions non posées que nous avons relevées sont autant de pistes de recherches à investir dans les prochaines années, que ce soit de façon personnelle ou éventuellement dans le cadre d'une prochaine phase dans le programme CDE.

Il nous semble alors important pour conclure de faire quelques suggestions institutionnelles concrètes :

- Créer un programme *permanent et institutionnalisé* d'appels d'offres en sciences sociales de l'environnement.
- Constituer un réseau national (avec des partenaires étrangers) permanent qui fonctionnerait comme un centre de recherche multidisciplinaire non centralisé, ce que le programme CDE a pratiquement mis en place.
- Contribuer à la création d'une nouvelle génération de chercheurs grâce à la création d'un programme pédagogique multidisciplinaire en sciences sociales – comme il en existe dans de nombreux pays – ou encore d'une filière " environnement " pour le niveau Master dans un

premier temps et dans un second, qui permettrait l'obtention d'un doctorat. La demande et l'intérêt de la part des étudiants pour ce type de cours sont loin d'être satisfaits par les institutions d'enseignement supérieur, particulièrement dans le domaine des sciences sociales, et pourtant les capacités existent.

- Constituer une association française des sciences sociales sur l'environnement qui serait institutionnalisée et composée de géographes, de politologues, de sociologues et d'économistes qui aborderaient les enjeux de la *triple* relation entre le développement, la démocratie et l'environnement, dans le cadre d'un développement participatif, certes mais aussi (et surtout ?) durable.